ANNÉE 2021

eau, LITTORAL, MILIEU NATUREL

Pays Basque
Euskal Herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA

@communautePB | communaute-paysbasque.fr

Sommaire

#1. Intégrer les enjeux de l'eau sur notre territoire P.4

Le Plan Climat de la Communauté Pays Basque P.5

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux P.6

Le Plan de Gestion du Risque Inondation P.7

Un projet de territoire pour le Pays Basque P.7

#2. Anticiper pour être exemplaire P.8

Affirmer notre stratégie P.9

Adapter notre organisation technique P.14

Actualiser nos études prospectives P.17

#3. S'adapter pour demain P.30

Connaître et surveiller la qualité de nos masses d'eau P.32

Etudier, planifier & investir P.40

#4. S'engager au quotidien P.54

Accueillir les usagers P.56

Exploiter les équipements d'eau potable P.59

Exploiter les équipements d'assainissement collectif P.68

Assurer les prestations du service d'assainissement non collectif P.85

Intervenir sur les cours d'eau et leurs bassins versants P.89

Contrôler la qualité des eaux de baignade P.96

Maîtriser les consommations de ressources P.100

#5. Renforcer l'esprit de solidarité P.102

Appuyer les communes dans leurs compétences P.103

Comprendre, prédire et informer la population P.107

#6. Se doter de moyens financiers P.112

L'organisation financière et comptable P.113

Les recettes P.118

#7. Annexes P.121

La Communauté Pays Basque porte la responsabilité de la politique de l'eau de son territoire. Souhaitant placer sous une même autorité les différentes composantes du cycle de l'eau, elle gère à la fois :

- Le cycle domestique de l'eau également appelé « petit cycle de l'eau » (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) ;
- Le cycle naturel de l'eau également appelé « grand cycle de l'eau » (prévention contre les inondations, surveillance des milieux aquatiques).

Cette édition du rapport d'activité du cycle intégré de l'eau a pour ambition d'une part de partager le contexte global d'intervention, d'autre part de rendre compte de la performance des services rendus au cours de l'année 2021.

#1
INTÉGRER LES ENJEUX DE L'EAU SUR NOTRE TERRITOIRE

Afin de réduire les risques liés au changement climatique, la Communauté Pays Basque met en œuvre deux approches complémentaires :

- L'une d'atténuation des conséquences, notamment par la protection et la sécurisation des ressources,
- La seconde d'adaptation par un accompagnement au changement des usages et des modes de consommation.

Le domaine de l'eau contribue aux efforts d'atténuation en limitant ses propres consommations énergétiques, comme en limitant le rejet des gaz à effet de serre, par exemple en modernisant les traitements des eaux usées. En effet, la bonne gestion de la ressource est un des facteurs essentiels d'adaptation des modes de vie des populations. C'est pourquoi, la Communauté Pays Basque déploie des schémas de maîtrise de la gestion de l'eau sur son territoire.

5 bassins versants

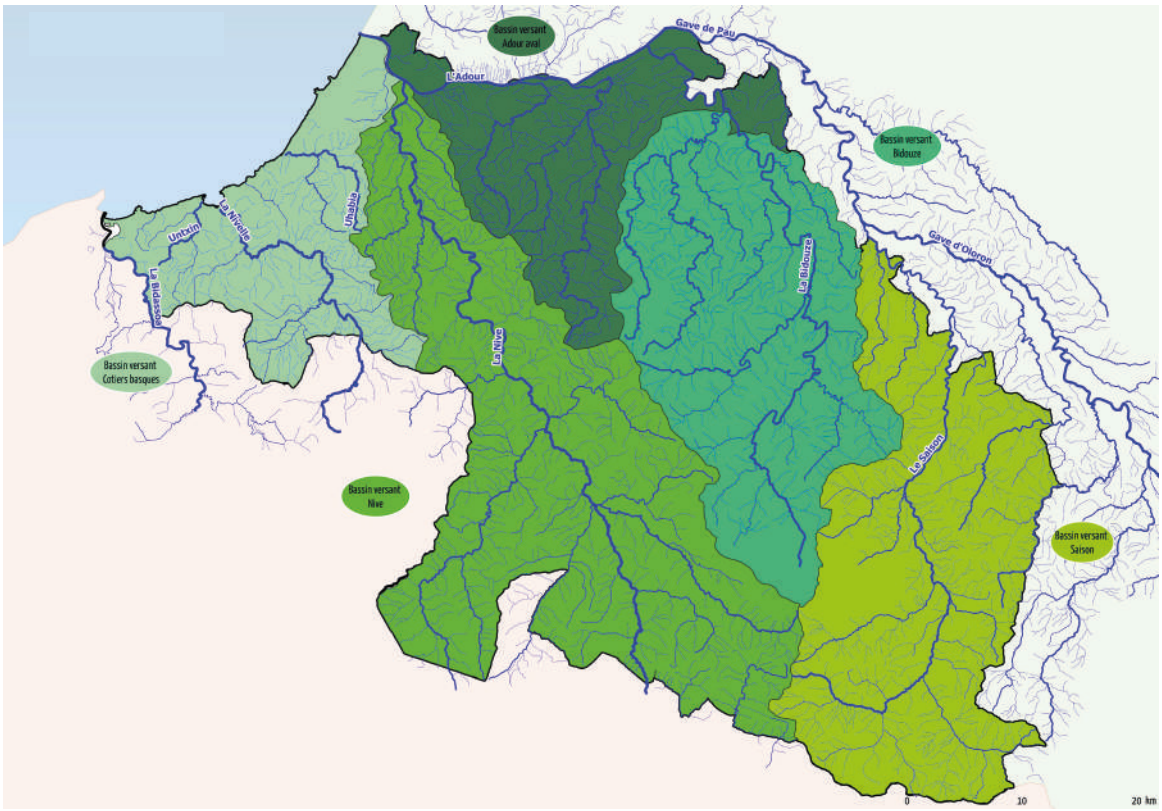

1.1 Le Plan Climat de la Communauté Pays Basque

La Communauté Pays Basque a la volonté d'inscrire le territoire dans la trajectoire de la neutralité carbone. Les leviers pour atteindre cette neutralité sont identifiés :

- Réduire de 50% les consommations d'énergie finales du Pays Basque à 2050 par rapport à la situation de référence (2019), en réduisant au maximum les consommations des transports et du résidentiel notamment ;
- Réduire de 56% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation de référence (2019), avec un effort conséquent de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique (- 75%) ;
- Multiplier par 4 la production territoriale d'énergies renouvelables par rapport à l'année de référence 2019 pour couvrir l'ensemble des consommations d'énergie ;
- Développer la capacité de séquestration carbone des prairies et forêts du Pays Basque pour capter 100% des émissions annuelles de gaz à effet de serre en 2050.

Consulter le plan climat de la Communauté Pays Basque :
communaute-paysbasque.fr

1.2 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Initié par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) constitue la déclinaison au niveau du district hydrographique Adour-Garonne de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le **SDAGE** 2022-2027 est le document de référence de la politique de l'eau s'appliquant sur les grands bassins versant regroupant la Garonne, l'Adour, la Dordogne, la Charente et l'ensemble des cours d'eau côtiers charentais et aquitains. Il définit les enjeux pour notre territoire :

- 70% des rivières du bassin versant en bon état (50% constatés en 2019) ;
- 72% des nappes souterraines du bassin à maintenir en bon état ;
- Une couverture du territoire à 100% par des Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (**SAGE**) ;
- Une gestion quantitative intégrée ;
- Une résolution des problèmes de pollution des captages.

Le troisième et dernier cycle du **SDAGE** en lien avec cette DCE (2010-2015 ; 2016-2021 ; 2022-2027) a pour objectif l'atteinte du bon état pour l'ensemble des masses d'eau.
Il permet d'orienter et d'organiser les politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques au travers de 9 principes fondamentaux et 4 orientations déclinées en 170 dispositions.

Sous l'égide de l'Agence de l'eau (**AEAG**), c'est au sein des Commissions Territoriales Littoral et Adour, du Comité de bassin Adour-Garonne que la Communauté Pays Basque contribue activement à l'élaboration des documents constituant les Schémas Directeurs d'Aménagements et de Gestion des Eaux.

Il est à noter que la Communauté Pays Basque a donné un avis avec réserves au projet de schéma directeur 2022-2027 par les délibérations **n°24 du 24/07/2021** et **n°53 du 02 octobre 2021**[1].

Pour en savoir plus, consulter le site :
www.lesagencesdeleau.fr

[1]Délibérations consultables sur le site internet communaute-paysbasque.fr

SDAGE - SAGE - AEAG > Glossaire

1.3 Le Plan de Gestion du Risque Inondation

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (**PGRI**) est la déclinaison au niveau du district hydrographique Adour-Garonne de la Directive Inondation (2007/60/CE).

Ce deuxième cycle de **PGRI** est établi pour une durée de 6 ans et permet d'orienter et d'organiser les politiques de gestion des risques inondation au travers de 7 axes stratégiques et 45 dispositions associées. Il est élaboré conjointement avec le **SDAGE** précédemment cité. En effet, ils comportent un certain nombre de dispositions communes.

L'ensemble de ces documents est donc complémentaire pour l'atteinte du bon état des masses d'eau continentales (superficielles et souterraines), littorales et marines, ainsi que pour la gestion des risques d'inondation et de submersion.

La Communauté Pays Basque a donné un avis avec réserves au projet du **PGRI** 2022-2027 par les mêmes délibérations que celles du **SDAGE**.

1.4 Un projet de territoire pour le Pays Basque

Sur le temps du mandat 2021-2026, trois axes structurent le projet de territoire de notre Communauté, engageant l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'eau :

- **Pour un Pays Basque résilient** > Préserver nos ressources ;
- **Pour un Pays Basque vivant et habité** > Dynamiser nos centres-bourgs ;
- **Pour un Pays Basque engagé** > Réinventer nos modèles de développement.

UN BASSIN VERSANT, C'EST QUOI ?

Un bassin versant ou bassin hydrographique est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux) et irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, avec tous ses affluents et tous les cours d'eau qui alimentent ce territoire).

À l'intérieur d'un même bassin, toutes les eaux reçues suivent, du fait du relief, une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie appelé exutoire.

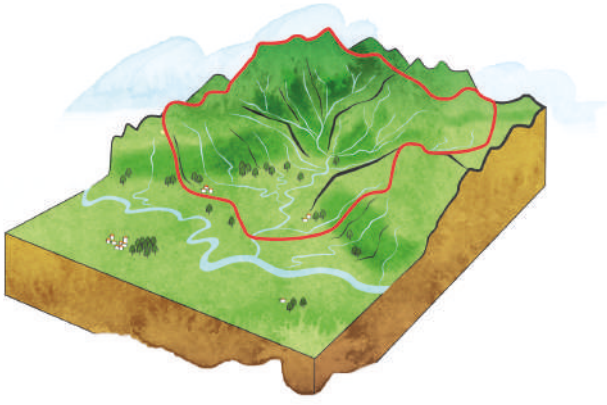

#2
ANTICIPER POUR ÊTRE EXEMPLAIRE

La volonté d'intégrer l'ensemble du cycle de l'eau engage la Communauté Pays Basque à affirmer sa stratégie en délimitant juridiquement les contours de ses responsabilités. Elle adapte son organisation en définissant les ressources nécessaires à la bonne exécution de ses compétences..

La taille du territoire impose d'actualiser des zones d'intervention et des études techniques. En cela, la Communauté Pays-Basque pilote ou participe aux plans pluriannuels d'aménagements locaux générant ainsi une réelle transversalité de projets et de connaissance à des échelles hydrographiques cohérentes.

2.1 Affirmer notre stratégie

2.1.1 LES COMPÉTENCES

Tout d'abord, prise par la **délibération n°8 du 16/12/2017**[1], la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (**GEMAPI**) se décompose en plusieurs missions obligatoires définies à **l'article L211-7 du Code de l'Environnement** :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

La Communauté Pays Basque exerce également les compétences facultatives suivantes, citées à l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- La lutte contre la pollution : prévention et identification des pollutions d'origine domestique, agricole ou industrielle ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux (dont la qualité des eaux de baignade) ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de l'eau : **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Natura 2000, stratégie de gestion des risques côtiers et d'inondation, etc.

GEMAPI - SAGE > Glossaire

[1]Délibérations disponibles sur le site internet communaute-paysbasque.fr

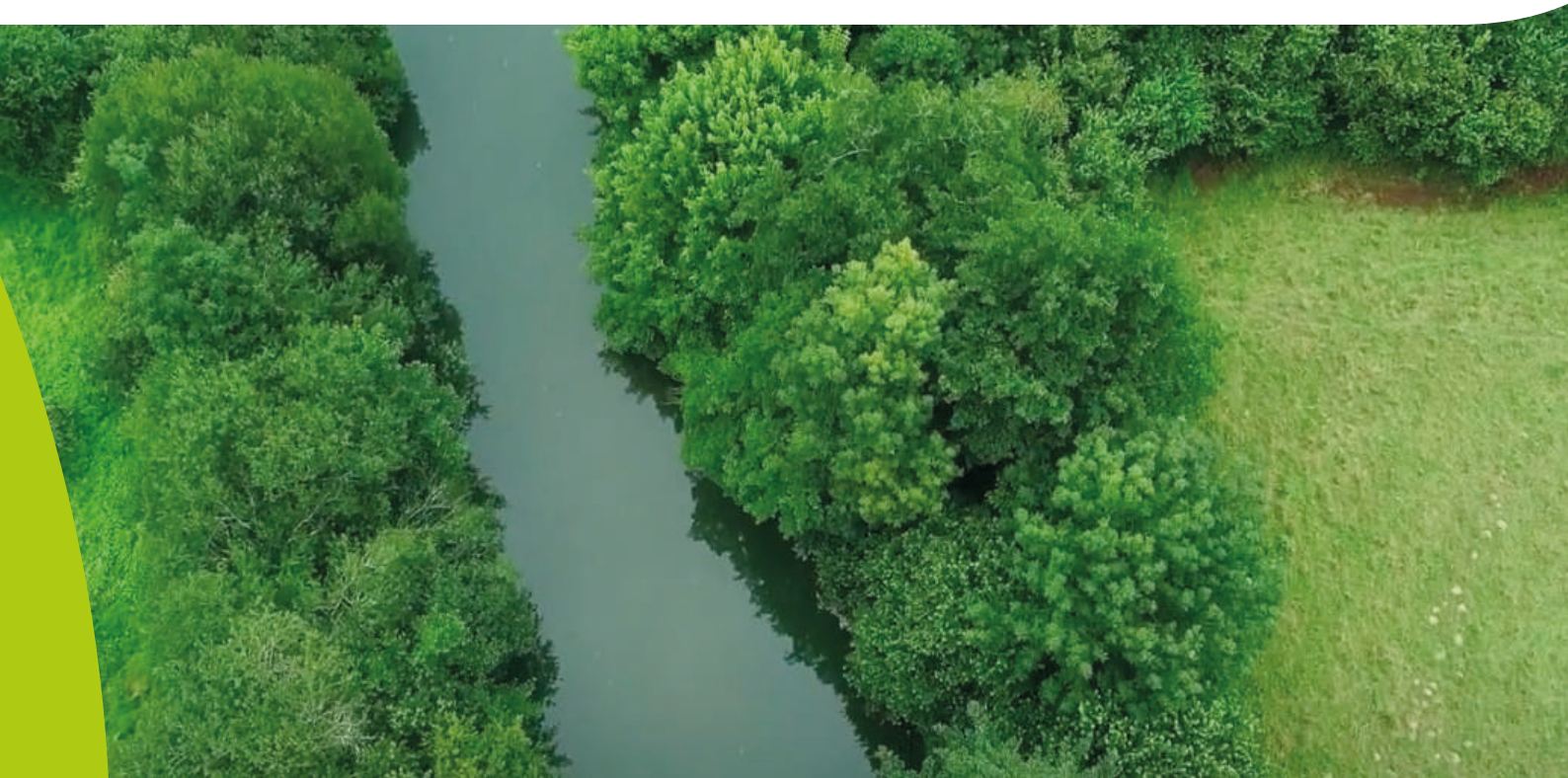

S'appuyant sur l'ensemble des compétences du Grand cycle de l'eau, elle s'investit aussi dans la gestion du littoral Pays Basque :

- La prévention et la gestion des risques côtiers par la mise en œuvre de la Stratégie locale portée par la Communauté Pays Basque ;
- L'amélioration et la mutualisation des connaissances à l'échelle transfrontalière de l'ensemble de la Côte basque par le biais du Groupement d'Intérêt Scientifique Littoral Basque (**GIS**) ;
- La gestion active des zones de baignade.

Ensuite, les compétences en Eau Potable, en Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif ont été intégrées respectivement par les **délibérations n°7 et n°6 du 04/11/2017**[1] . Elles sont encadrées par le code général des collectivités territoriales, le code de la santé publique et le code de l'environnement.

Enfin, depuis le 1er janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines (**GEPU**) constitue une compétence obligatoire assurée par la Communauté Pays Basque. La complexité de cette nouvelle compétence nécessite de multiples études afin de trouver à moyen terme un consensus sur le périmètre et les conditions financières d'exercice de la gestion des eaux pluviales urbaines.

2.1.2 L'ORGANISATION POLITIQUE

>> Les instances délibérantes

Les activités du cycle de l'eau relèvent de l'autorité directe des instances décisionnaires de l'agglomération.

Éclairées par les débats menés par la commission du cycle de l'eau, ou bien encore par les propositions des conseils d'exploitation pour les services assurés en régie, les décisions sont formalisées par délibération :

- Soit du conseil communautaire (ensemble des élus) ;
- Soit du conseil permanent en vertu des attributions qui lui sont confiées par le même conseil communautaire.

En 2021,

83 délibérations ont été entérinées par les deux conseils

11 rapports informatifs ont été portés à connaissance du conseil permanent[1].

[1]Délibérations disponibles sur le site internet communaute-paysbasque.fr

GIS - GEPU > Glossaire

>> La commission cycle de l'eau

Sous le contrôle de Maider Arosteguy (Vice-Présidente en charge de l'Économie bleue, de l'assainissement et des eaux pluviales) et d'Emmanuel Alzuri (Conseiller communautaire délégué en charge de l'Eau potable, du littoral, du trait de côte, de la GEMAPI et des milieux naturels), la commission cycle de l'eau a pour ambition d'assurer l'expression pluraliste des élus du territoire. Elle émet des avis et des propositions sur les questions soumises au vote des instances délibérantes vues précédemment.

Constituée de 40 membres, elle s'est réunie 4 fois en 2021. Il est à retenir les principaux sujets travaillés :

- **1er** : Information des élus : présentation de l'organisation des services ; stratégie tarifaire ;
- **2e** : Gestion des eaux de baignade ; budget primitif 2021 ;
- **3e** : Prise de compétence «gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)» ; systèmes d'endiguement ;
- **4e** : Plan Pluri-annuel d'Investissement ; phénomène de développement de l'*ostreopsis*.

>> Les conseils d'exploitation

Deux conseils d'exploitation pilotent et contrôlent le fonctionnement des deux régies d'assainissement et d'eau potable. Présidés respectivement par Maider Arosteguy et Emmanuel Alzuri, les deux conseils sont composés de représentants des territoires exploités en régie[2]. Il sont assistés des 3 Vice-Présidents Messieurs Serge Arcouet, Jean-Claude Ybargaray et Thierry Aimé.

Chacun des conseils d'exploitation a été réuni une fois en 2021, en vue d'une présentation des différentes équipes et la participation à l'élaboration de la stratégie pour la prochaine mandature.

[2]Listes des membres consultables > Annexe 2

2.1.3 LA FORMALISATION DES ENGAGEMENTS EN POLITIQUE SECTORIELLE

21 politiques publiques déployées par la Communauté Pays Basque[1]

2 concernent plus particulièrement le cycle de l'eau comprenant :

- 5 engagements majeurs
- 14 actions (toutes inscrites dans le plan climat)

2 POLITIQUES PUBLIQUES	5 ENGAGEMENTS MAJEURS	14 ACTIONS
	Garantir l'accès à une eau potable de qualité	Assurer la construction et la pérennité des ouvrages de prévention des inondations
		Garantir la gestion des eaux pluviales urbaines
		Accompagner tous les acteurs pour assurer une gestion globale des bassins versants
		Garantir une relation aux abonnés de qualité
		Gérer les données
	Améliorer la qualité des cours d'eau	Assurer la qualité des eaux en contrôlant la ressource
		Investir massivement pour des infrastructures de qualité
		Assurer le service public d'assainissement non collectif
		Déployer l'autosurveillance des ouvrages
		S'investir pour une exploitation moderne et économe des réseaux et de la ressource
	Œuvrer pour la qualité des eaux de baignade	Améliorer la qualité des eaux de baignade
		Préserver le littoral et le trait de côte contre l'érosion en anticipant les conséquences du recul du trait de côte
	Lutter contre les risques d'érosion et de submersion	Garantir la préservation des milieux naturels
	Préserver la biodiversité	Encourager la recherche et l'innovation pour comprendre le phénomène et anticiper les conséquences

[1]Elles ont été formalisées par la délibération n°9 du 09 juillet 2022 disponible sur le site internet communaute-paysbasque.fr

2.1.4 L'ÉVALUATION

La transparence est la condition de la participation des citoyens à l'élaboration et au contrôle de l'action publique. Elle est au cœur de nos préoccupations tant dans notre capacité à comprendre les éléments factuels mesurés que dans leur «transcription compréhensible pour un réel partage de connaissances.

>> La commission consultative des services publics locaux

Une commission consultative des services publics locaux (**CCSPL**) se réunit au moins une fois par an. Elle comprend des représentants des associations d'usagers ou de protection de l'environnement (UFC Que choisir, CADE, SEPANSO, etc.). Elle donne un avis sur l'évolution des modes de gestion et est informée des activités des services.

Réunie le 18 novembre 2021, elle a pu prendre connaissance des résultats des activités d'eau potable et d'assainissement de l'année 2020 par la Communauté Pays Basque.

>> Le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement

Au-delà des instances internes de surveillance, la Communauté Pays Basque s'engage autant qu'elle le peut à mettre à disposition ses données et à communiquer ses résultats d'activités.

Ainsi, elle abonde le site national d'Information des Systèmes Publics d'Eau et d'Assainissement (**SISPEA**) accessible par chaque citoyen intéressé à partir de la localisation de sa commune.

Le site **eaufrance.fr** permet de consulter librement cette base de données, de découvrir les méthodes de calcul et les valeurs annuelles des indicateurs de performance.

CCSPL - SISPEA > Glossaire

2.2 Adapter notre organisation technique

Servant les obligations de **santé publique** comme de la préservation de la **qualité des milieux**, l'organisation technique s'adapte pour répondre aux ambitions politiques.

La prévention des risques devient le mode de pensée qui commande l'action dans les domaines de la sécurité sanitaire, de la santé des personnes (usagers ou agents et prestataires) et de la préservation de la qualité des milieux (inondation, risques côtiers, équilibre et qualité des masses d'eau).

7 secteurs de gestion

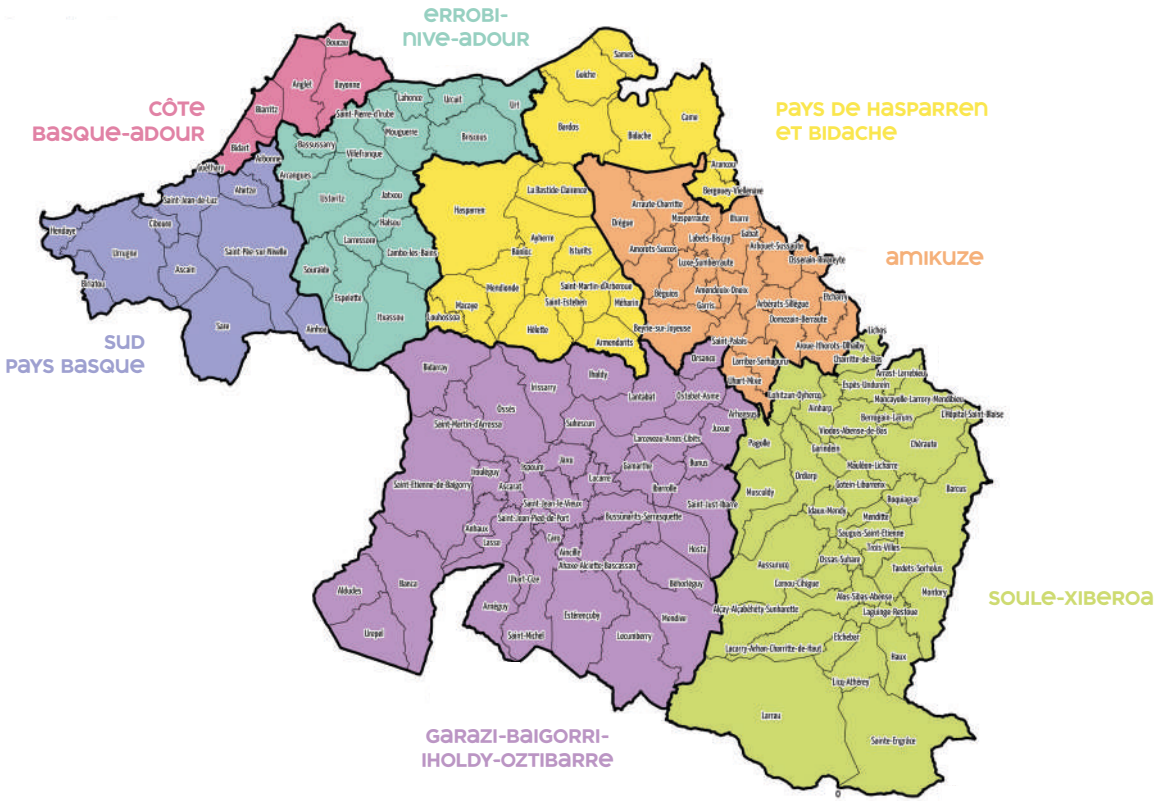

Pour assurer en permanence un service de qualité et répondre au plus vite aux situations d'urgence susceptibles de se produire, chaque jour, 23 agents assurent des astreintes ou des permanences en dehors des heures ouvrables.

En situation prévisible d'intempéries, jusqu'à 8 agents supplémentaires peuvent compléter le dispositif d'astreinte.

DOMAINES D'INTERVENTION DU CYCLE DE L'EAU

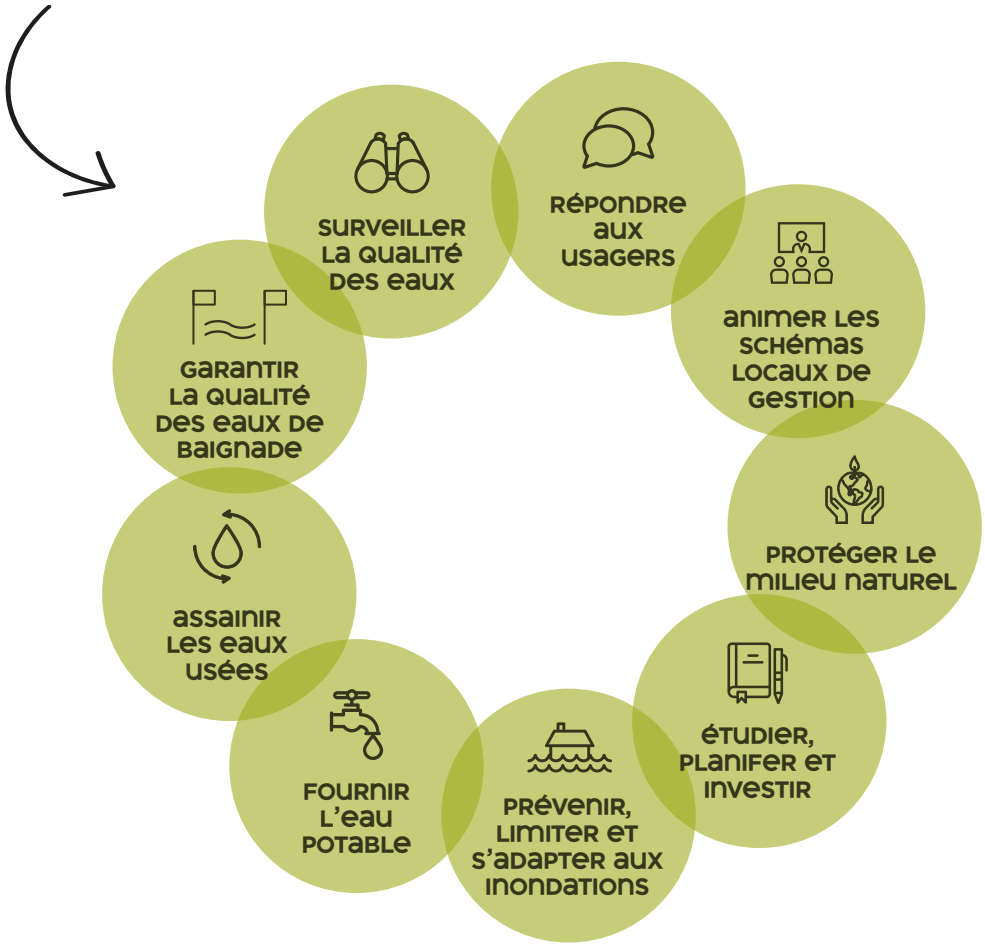

2.2.1 UNE ORGANISATION

Organisée en 7 directions générales adjointes[1], la Communauté Pays Basque regroupe plus de 1 200 agents.

La Direction Eau, Littoral et Milieux Naturels représente :

- Un peu moins de 210 agents,
- Soit 1/6 de l'effectif total.

Elle intervient sur 7 secteurs géographiques distincts.
Elle s'est structurée pour répondre aux ambitions affichées

- De maîtrise des dépenses d'investissements ;
- De gestion quotidienne des activités opérationnelles d'exploitation ;
- D'accueil des usagers ;
- De pilotage des moyens de connaissances et de prévention.

[1]Organigramme disponible sur le site internet communaute-paysbasque.fr

FIGURE 1 : RÉPARTITION DU PERSONNEL DE LA DIRECTION

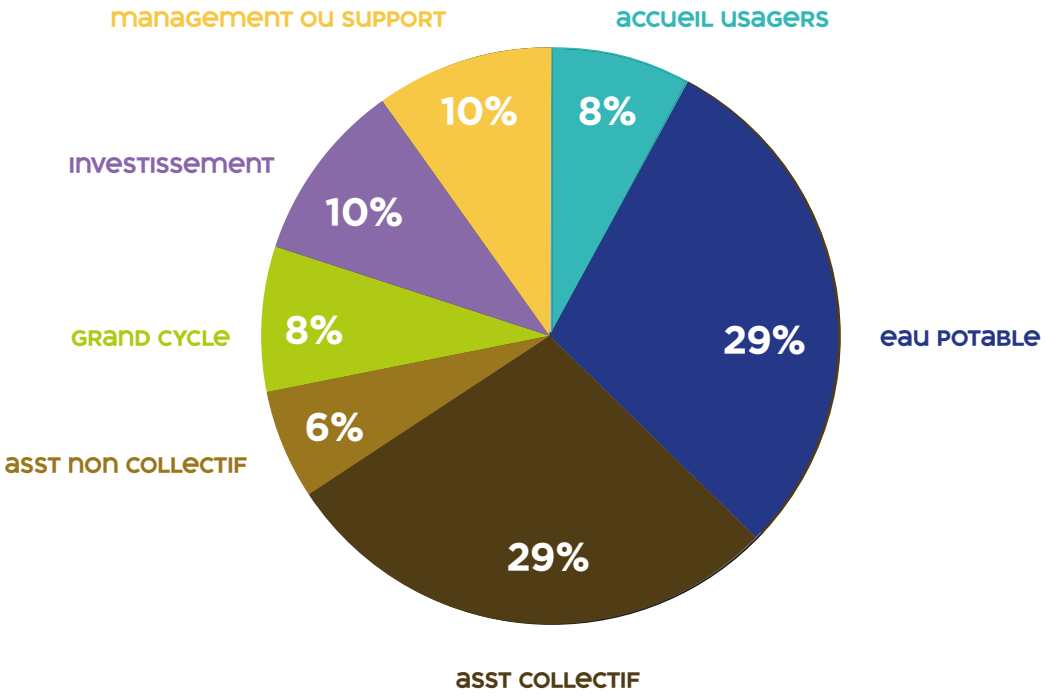

2.2.2 DES COMPÉTENCES

Une vingtaine de métiers constitue le socle de l'activité.

Sans être exhaustif, des agents d'accueil et agents administratifs, des canalisateurs, des agents d'exploitation des réseaux comme des unités de traitement, des électrotechniciens, des chauffeurs-égoutiers, des chargés d'études, des pilotes de travaux, des techniciens rivières, des laborantins, contribuent à la grande diversité des compétences déployées par la direction du cycle de l'eau.

En 2021, 30 collaborateurs sont venus renforcer les rangs de la direction :
- Soit en remplacement
- Soit en complément du personnel en place.

- **1,5% du temps de présence a été consacré à la formation :**
  - 46% voués à la sécurité ;
  - 18% orientés vers l'amélioration des pratiques professionnelles ;
  - 36% dédiés à l'application du statut de la fonction publique (concours, intégration).
- **65% des agents ont pu bénéficier d'au moins d'un stage de formation.**
- **28% du temps de formation ont été réalisés en distanciel.**

2.2.3 UN SYSTÈME STRUCTURÉ ET CERTIFIÉ

Depuis 2020, le périmètre de la compétence d'assainissement est certifié ISO 14001 sur le secteur Côte Basque Adour. Ce référentiel international définit le cadre d'un système de management prenant en compte des critères environnementaux. Résultat d'un audit par une tierce partie indépendante, cette certification vient démontrer l'engagement de notre organisation dans une démarche structurée d'amélioration continue.

De cette expérience, la Communauté Pays Basque envisage de définir une stratégie de certification adaptée à l'ensemble des activités du cycle de l'eau.

Dans la même dynamique, la Communauté Pays Basque impose au fil des renouvellements de contrat, le même type d'engagement de certifications à ses prestataires et plus particulièrement à ses délégataires de service public.

2.3 Actualiser nos études prospectives

2.3.1 DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENTS

>> Schéma de Cohérence Territorial

L'Agglomération Pays Basque collabore à des études prospectives comme Adour 2050 ou encore à l'étude de préfiguration de l'évaluation environnementale du futur schéma de cohérence territorial (**SCoT**) Pays Basque / Seignanx. La révision du **ScoT** est en cours et prévoit de rendre ses premières conclusions fin 2022.

Pour en savoir plus, consulter le site : **www.scot-pbs.fr**

ScoT > Glossaire

>> Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux

La mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (**SAGE**) permet à l'ensemble des acteurs locaux d'acquérir une vision globale des problèmes liés à l'eau sur leur territoire, d'identifier un certain nombre d'enjeux sur lesquels ils souhaitent agir et de réfléchir ensemble sur la manière de les faire évoluer. Cette démarche définit des actions sur la qualité des cours d'eau, l'assainissement et les milieux naturels comme pour les zones humides autour de l'enjeu principal de la qualité des eaux de baignade.

D'une part, aux côtés de l'Institution Adour, la Communauté Pays Basque participe à l'élaboration du **SAGE** Adour aval. Engageant un nouveau processus de validation du précédent **SAGE** validé en 2018, une enquête publique s'est déroulée du 06 septembre au 06 octobre 2021. La Commission locale de l'eau (CLE) doit se réunir courant janvier 2022.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une commission composée de représentants des collectivités locales (plus de la moitié), de représentants des usagers (plus du quart) et de représentants des services de l'Etat (moins du quart).

D'autre part, l'agglomération est pilote du **SAGE** Côtiers basques, approuvé par arrêté préfectoral le 8 décembre 2015

En 2021, la CLE s'est réunie le 03 mai et la mise en œuvre du **SAGE** s'est poursuivie par :

- La modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau,
- L'organisation et animation de la 3ème réunion de la Commission Qualité de l'Eau portant sur les eaux littorales,
- L'analyse de l'état d'avancement des dispositions du **SAGE** et réalisation d'un bilan à mi-parcours,
- L'élaboration du tableau de bord du **SAGE**,
- L'amélioration des outils de communication à destination du grand public par la création de 4 vidéos, d'un GIF et d'articles d'actualités ainsi que la mise à jour du site internet,
- L'analyse et le suivi des projets de **SDAGE-PGRI** 2022-2027 pour le district Adour-Garonne, pour lequel un avis a été rendu par la CLE et par la Communauté Pays Basque.

Pour découvrir le SAGE Adour Aval et le SAGE Côtiers basques, consulter le site :
www.communaute-paysbasque.fr

SAGE - SDAGE - PRGI > Glossaire

>> Stratégie locale de gestion du risque inondation

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (**SLGRI**) Côtier basque a été approuvée par arrêté préfectoral le 20 juillet 2020, affirmant le travail d'analyse et de propositions que l'ensemble des parties prenantes avait réalisé au cours de l'année 2019 pour mieux gérer les risques d'inondation sur le littoral basque et l'Adour aval.

La **SLGRI** a généré plusieurs actions et parmi elles la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**) Adour aval comme outil d'aide à la gestion des inondations sur le territoire de l'Adour aval.

En 2021, la préfiguration de la mise en œuvre de ce **PAPI** a permis de caler le périmètre de la démarche avec les différents Etablissements Public de Coopération Intercommunale concernés et de cadrer le pilotage technique et politique de cette **SLGRI**.

>> Stratégie locale de gestion des risques littoraux

La mise en œuvre de la stratégie locale des risques littoraux à l'échelle de la côte basque (**SLGRL** vient compléter la **SLGRI**).

Il s'agit de prendre en compte des risques liés à l'érosion des côtes et à la submersion marine ; en étudiant à court et plus long termes, l'évolution du trait de côte et la remontée du niveau marin en partenariat avec des organismes scientifiques (Universités, **BRGM**, **CEREMA**, SHOM...).

De plus, l'agglomération et les huit communes littorales mettent en œuvre un programme d'actions volontaristes visant à s'adapter à ces aléas sur les 20 à 40 prochaines années sur les 35 km du linéaire côtier du Pays Basque.

Le programme d'actions, entériné par la délibération du **conseil permanent n°11 du 20 juin 2017**[1], comprend notamment :

- L'amélioration des connaissances sur l'évolution du trait de côte pour les intégrer dans les documents d'urbanisme ;
- Le développement d'outils de prévision des tempêtes ;
- La réalisation d'actions de lutte active ou douce voire des aménagements des sites les plus sensibles.

[1]Délibération consultable sur le site internet communaute-paysbasque.fr

SLGRI - PAPI - SLGRL - BRGM - CEREMA > Glossaire

L'intégration par les collectivités locales de l'érosion dans les documents de planification aux horizons 30 ans et 100 ans, afin de limiter les nouvelles constructions en zone à risque, fait partie des mesures introduites par la Loi « Climat et résilience » promulguée en août 2021.

Déjà soulevé dans le cadre de la note d'enjeu du **SCoT** Pays Basque – Seignanx, le sujet a fait l'objet d'une convention de partenariat signée à l'automne 2021 entre la Communauté Pays Basque, la Communauté des communes du Seignanx et le **BRGM**, afin de produire ces projections d'ici 2023. La démarche est menée de manière partenariale et associe le **SCoT** PBS, les services de l'Etat (au niveau départemental et ministériel), la Région, et le GIP Littoral.

2.3.2 RECHERCHES ET INNOVATIONS

Par convention de partenariat, révisée le 09/11/2021, l'Agglomération préside, anime et coordonne des projets de « Recherche et Développement » en s'appuyant sur le Groupement d'Intérêt Scientifique (**GIS**) Littoral Basque. Composé de collectivités et acteurs scientifiques, à l'échelle transfrontalière, il développe des compétences et expertises sur les problématiques liées au littoral comme les risques côtiers, la qualité de l'eau, la biodiversité, ...

Pour en savoir plus, consulter le site :
gis-littoral.communaute-paysbasque.fr

ScoT - BRGM - GIS > Glossaire

>> EZPONDA

EZPONDA (qui veut dire falaise en langue basque) est un projet de recherche piloté par la Communauté Pays Basque depuis 2019 visant à quantifier les paramètres mécaniques et chimiques à l'origine de l'érosion des falaises rocheuses de la côte basque et des ouvrages de protection. En effet, l'érosion des falaises littorales est due à l'action de plusieurs processus climatologiques et océanographiques qu'il convient d'observer simultanément, et non de manière isolée.

Pour cela, deux sites pilotes ont été choisis : la falaise de la Corniche à Bidart et les digues, le Fort et les falaises de Socoa à Ciboure et Urrugne. Les résultats d'EZPONDA permettront à sa clôture en 2022 de développer de nouveaux outils mesurant finement les processus d'altération des falaises rocheuses, les probabilités de recul du trait de côte et les impacts sur les ouvrages de défense côtière (digues, enrochements, perrés...).

Grâce aux algorithmes développés dans le cadre des projets du **GIS**, les systèmes vidéo permettent de retranscrire la position du profil de plage et les barres d'avant-côte à instant T, de calculer l'énergie des vagues qui s'accumule à la côte et de détecter les « paquets de mer » inondant l'intérieur des terres, de suivre les évolutions du stock sédimentaire, de surveiller l'état et la positon des ouvrages de défense côtière...

Les caméras apportent des informations fondamentales pour comprendre les processus locaux de submersion et d'érosion. Toutes ces données, localisées sur l'estran, permettent d'améliorer les prévisions des modèles à l'échelle très fine des plages. La modélisation numérique consiste à simuler un phénomène réel au sein d'outils informatiques. Ainsi, un modèle numérique hydrodynamique permet de simuler informatiquement les vagues, les courants et les niveaux d'eaux. Ces modèles peuvent simuler les conditions océanographiques à différentes échelles, comme par exemple à l'échelle de l'océan mondial, d'une mer, d'une façade littorale, du débouché d'un estuaire en mer...

Le budget global de ce projet s'élève à 2.5 millions d'euros, est co-financé à 65% par des fonds FEDER gérés le Programme Opérationnel « FEDER FSE 2014-2020 ». Le consortium réunit les acteurs du **GIS** Littoral Basque et des organismes de recherche nationaux tels que le CNRS, le Shom, le **CEREMA**, le **BRGM** ainsi que les laboratoires universitaires spécialisés dans l'étude des problématiques littorales de l'Université de La Rochelle (LIENSs), de l'Université de Toulouse (GET) et de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (G2MP, SIAME). Des collaborations de recherches sont aussi formalisées avec le réseau national d'observation afin de renforcer l'observation scientifique de la côte basque.

GIS - CEREMA - BRGM > Glossaire

>> Micro-algue tropicale : *Ostreopsis*

Assez faiblement impacté en 2020, le littoral basque a été le lieu en 2021 de nombreux signalements auprès du centre antipoison de cas d'irritations respiratoires et cutanées par des baigneurs ou des promeneurs ayant fréquenté les plages d'Hendaye à Biarritz.

Les analyses conduites par l'**IFREMER** sur demande de l'Agglomération ont révélé l'efflorescence d'une microalgue appartenant au genre *Ostreopsis*, connue, notamment en Méditerranée, pour engendrer ce genre de troubles ORL.

Il a été confié au **GIS** Littoral basque la mission d'animer la réflexion avec les scientifiques compétents pour documenter cette problématique nouvelle sur le littoral basque et mettre en œuvre des outils d'aide à la décision.

Le dispositif de suivi environnemental comprend les actions suivantes :

- Mesures in situ de surveillance pérenne sur plusieurs points de la côte basque Nord (Iparralde) ;
- Mise au point des méthodes de biologie moléculaire en laboratoire permettant d'accéder à l'identification de l'espèce avec une quantification fiable et rapide, en poursuivant et adaptant les développements de technologies déjà existantes (RT qPCR et sonde FISH) ;
- Validation du protocole par l'évaluation de la robustesse des estimations quantitatives in situ ;
- Caractérisation des conditions hydro-climatiques locales pour réaliser un premier diagnostic des tendances saisonnières et annuelles et des évènements extrêmes ;
- Définition de niveaux de vigilance vis-à-vis du risque sanitaire en complément des dénombrements des *Ostreopsis* spp. présents dans les eaux de baignade.

Le programme de recherche comportera trois composantes :

- ***Écologie :*** comprendre les conditions environnementales qui influencent la recrudescence d'Ostreopsis sur le littoral basque nord et sud ;
- ***Diffusion aqueuse :*** définir l'impact sanitaire lors des baignades ;
- ***Aérosols :*** caractériser les composés responsables des intoxications et évaluer l'impact sur la faune marine.

IFREMER - GIS > Glossaire

>> Liga

Le Liga est une « substance colloïdale pélagique » qui se développe près de la côte et abrite une grande variété d'animaux et de végétaux (bactéries, protozoaires, phytoplancton, zooplancton, larves, œufs, vers, débris continentaux, débris végétaux…) d'origines variées (marine et continentale).

Cette substance visqueuse colmate occasionnellement les filets de pêche.

Elle apparait principalement en fin d'hiver / début du printemps et en fin d'été / début d'automne. Sa présence engendrerait des baisses de rendements de pêche mais parfois aussi des troubles dermatologiques après un contact prolongé. Sa prolifération semblerait impacter la biodiversité marine.

L'Agglomération Pays Basque coordonne un groupe de travail autour de la problématique du Liga sur la Côte basque dont les réflexions seront intégrées au **GIS**.

Incluant le comité interdépartemental des pêches 64 et 40. Ce groupe de travail a pour objectif de définir concrètement les priorités et actions clefs à mener collectivement (établissement d'un programme d'action pour 2023) pour améliorer les connaissances sur cette problématique et, potentiellement, permettre de s'adapter au phénomène à court et moyen termes.

Elle assure le suivi de l'étude des tensio-actifs présents dans les eaux littorales et la formation de mousse sur la zone Bayonne-Anglet-Biarritz, au niveau de 3 stations d'épuration et 3 plages.

GIS > Glossaire

>> INUNDATIO

Piloté par la fondation Santa María la Real du patrimoine historique, le projet INUNDATIO associe 6 partenaires :

- 4 partenaires espagnols : ITCL Technology Center, University of Castilla-La Mancha, Innovative Business Group for Efficient Construction ;
- 1 partenaire portugais : LNEC
- 1 partenaire français : **CEREMA**

Avec la **DREAL** Nouvelle Aquitaine, le Pays de Lourdes et des vallées des Gaves, la Communauté Pays Basque fait partie des trois partenaires français observateurs associé. En effet, elle a accepté d'être un territoire test sur le bassin versant de la Nive Amont.

Le projet pluridisciplinaire INUNDATIO s'inscrit dans le cadre d'un programme Interreg portant sur le sud ouest de l'Europe, Sudoe, et se déroulera sur 30 mois. Il réunit plusieurs disciplines et avancées technologiques appliquées à la prévention des catastrophes naturelles : recueil de données en temps réel, intelligence artificielle, systèmes d'information géographique, modélisation du territoire, stratégies de télécommunication et de prévention, gestion des risques, urgences et résilience.

INUNDATIO vise à tester un modèle local de détection et de systématisation des crues soudaines et de prévention de leur impact sur la vie et les biens immobiliers.

Des scénarii prédictifs seront mis au point à partir d'algorithmes alimentés par les données collectées, et des modèles généraux et spécifiques seront élaborés pour définir un système d'alarme puis des plans d'urgence. Le processus de saisie en temps réel et d'analyse des données sera le plus automatisé possible afin de réduire les coûts de surveillance.

En 2021, un premier rapport d'étude a été remis sur la prévision hydrologique et l'évaluation de dépendances basées sur les réseaux de neurones artificiels.

Un réseau neuronal artificiel est constitué de nœuds de traitement de données (neurones) fortement connectés, semblables aux neurones du cerveau. Ils prennent des informations (entrée) provenant d'autres nœuds, et développent des sorties sans règles programmées. ils résolvent les problèmes essentiellement par essais et par erreurs, c'est ce que l'on appelle l'apprentissage en profondeur selon le nombre de couches de traitement.

Les algorithmes des moteurs de recherche internet sont souvent élaborés à partir de réseaux neuronaux.

CEREMA - DREAL > Glossaire

2.3.3 LES ZONES SPÉCIFIQUES D'INTERVENTIONS ET ÉTUDES TECHNIQUES

>> Sites Natura 2000

Au Pays Basque, 32 sites sont reconnus Natura 2000. Ils correspondent à des espaces d'intérêt écologique identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces végétales, animales et des habitats naturels qu'ils abritent.

Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

32 sites Natura 2000 au Pays Basque, 1 766 sites en France et 280 000 en Europe

Sur chaque site, un Document d'Objectifs (**DOCOB**) est élaboré et validé par un Comité de Pilotage réunissant les communes concernées, les usagers et représentants des organismes socio-professionnels, les administrations et les experts scientifiques. Basé sur un diagnostic initial, le **DOCOB** fixe les orientations de gestion pour le maintien ou le rétablissement des habitats et espèces d'intérêt communautaire et décline un plan d'action à mettre en œuvre.

La Communauté Pays Basque a été désignée structure animatrice de la mise en œuvre des **DOCOB** sur plusieurs sites.

La Direction du cycle de l'Eau intervient sur 6 d'entre eux.

D'une part, quatre sites Natura 2000 littoraux et marin se juxtaposent le long du littoral basque dans le fond du golfe de Gascogne et forment un ensemble cohérent. Il s'agit :

- Des deux sites littoraux « Domaine d'Abbadia et Corniche basque » et « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »,
- Dans leur prolongement sur le domaine maritime, du site « Côte basque rocheuse et extension au large»,
- De la zone de Protection Spéciale oiseaux « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde ».

Ils sont regroupés sous la dénomination Sites N2000 « Mer et Littoral » avec un COPIL commun et le **DOCOB** unique a été mis en révision sur l'année 2021 .

Il est co-animé par le comité interdépartemental des pêches 64 et 40 (CIDPMEM) pour le volet marin, la Ville de Biarritz pour la zone de protection spéciale oiseaux des rochers de Biarritz et l'**OFB** qui est l'appui technique. Il est présidé par Eneko Aldana-Douat (maire de Ciboure).

D'autre part, les deux sites de la Nive et de la Nivelle, classés de leur source jusqu'à leur embouchure sont présidés respectivement par Lionel Sevilla (élu à Bayonne) et Guillaume Colas (élu à Saint-Jean-de-Luz).

Sur ces deux sites Nive et Nivelle, une campagne d'animation a été menée avec Euskal Herriko Laborantza Ganbara, prestataire de la Communauté Pays Basque, plus particulièrement sur les mesures agro-environnementale et climatique (MAEC). 3 réunions publiques ont été organisées et des documents d'information sur les mesures ont été distribués.

40 agriculteurs ont contractualisé un total de 50 MAEC (35 agriculteurs pour 42 contrats sur la Nive et 5 exploitants pour 8 contrats sur la Nivelle). Les aides associées sont de 57 000 € sur un ou cinq ans, la durée d'engagement variant en fonction des mesures mises en oeuvre.

Pour découvrir les DOCOB et leurs mesures, consulter le site :
www.communaute-paysbasque.fr

>> Le zonage à risque d'inondation

L'Etat élabore différents outils permettant d'identifier les zones vulnérables à l'aléa d'inondation (Atlas des Zones Inondables, Plans de Prévention du Risque Inondation). Cette donnée reste lacunaire et ne couvre pas l'ensemble du territoire et des zones à risque.

Dans ce contexte, la Communauté Pays Basque complète cette connaissance du risque par des études hydrauliques locales qui sont transmises à l'Etat pour faire l'objet de « porter à connaissance » afin qu'elles soient prises en compte dans la planification et l'instruction.

Ces éléments seront assortis d'un guide à l'attention des instructeurs d'urbanisme élaboré en 2021 conjointement avec les services en charge de l'aménagement afin que les préconisations soient harmonisées en fonction du niveau de risque à la parcelle.

>> Schéma d'alimentation de l'eau potable

Conformément à l'article L 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un « schéma de distribution » doit déterminer les zones desservies par le réseau de distribution. Il décrit également les ouvrages de transport et de distribution d'eau potable : linéaire de réseau, année de pose, catégorie des ouvrages, nature des matériaux.

La mise en œuvre en 2021 d'études structurantes sur le territoire et notamment l'étude globale sur la ressource, accompagnée d'une couverture complète en schémas directeurs permettra de définir en 2022 le schéma de distribution d'eau potable du Pays Basque.

Ces informations seront mises à jour en permanence dans le cadre du projet de déploiement d'un Système d'Information Géographique (**SIG**) unique pour l'ensemble des services de la Communauté Pays Basque. Nommé GEOBASK, cet outil devrait être mis en service fin 2022.

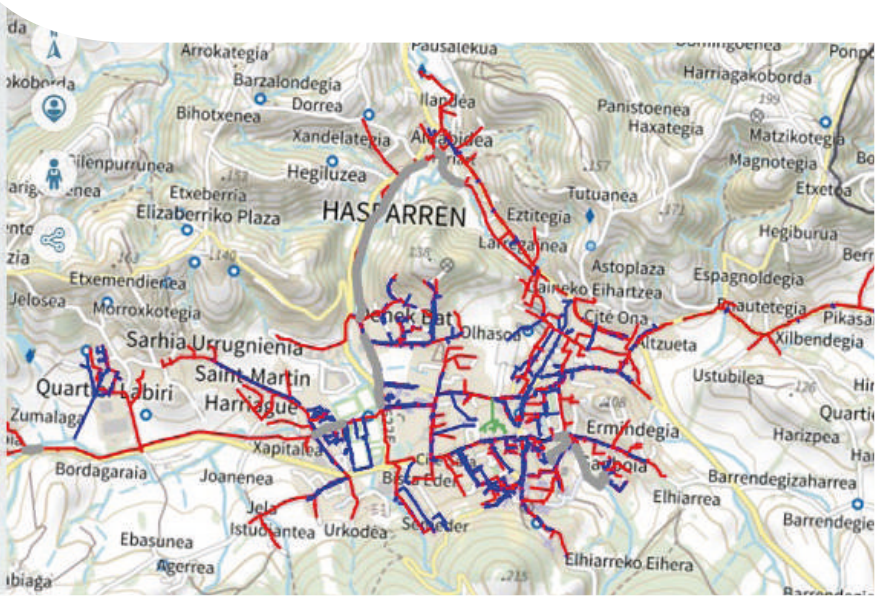

>> Zonage d'assainissement collectif / non collectif

Défini par l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales repris dans l'article L123-1 du code de l'urbanisme, le zonage d'assainissement est un outil réglementaire qui s'inscrit dans une démarche prospective.

Le zonage assainissement collectif / non collectif ne doit pas être interprété comme un engagement de desserte immédiate en systèmes d'assainissement collectif. Il s'agit bien d'une ambition d'assainissement pour laquelle la réglementation n'impose pas de fixer un délai.

Dans l'attente de la création du réseau, les habitations doivent être équipées d'une installation d'assainissement non collectif.

SIG > Glossaire

>> Zonage d'eaux pluviales

Réglementé par les mêmes textes que le zonage d'assainissement collectif, le zonage des eaux pluviales permet d'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie, sur un territoire communal ou intercommunal.

Les principes du zonage s'orientent vers une gestion des eaux pluviales « à la source », c'est-à-dire au plus près des zones de production. Autrement dit, celui qui génère des eaux pluviales supplémentaires, du fait de la création d'une nouvelle imperméabilisation, est le premier à supporter les obligations de gestion de ces eaux pluviales pour ne pas aggraver la situation à l'aval sur le bassin versant.

Quelques principes fondamentaux sont mis en avant dans le zonage des eaux pluviales :

- Maîtriser le ruissellement : limitation du coefficient d'imperméabilisation par la réduction des surfaces imperméabilisées au plus strict besoin, compensation de l'imperméabilisation (mise en œuvre d'un bassin de rétention et respect du débit de fuite ...) ;
- Privilégier l'infiltration des eaux pluviales dans le sous-sol lorsque les caractéristiques hydrologiques sont favorables ;
- Respecter les prescriptions de recul et seuils habitables pour éviter les inondations des nouvelles constructions ;
- Maîtriser la qualité des eaux pluviales : mise en séparatif des branchements, abattement de la pollution chronique par décantation dans les bassins de rétention, création de nous de stockage infiltration.

Soumis à enquête publique pour être opposable aux tiers, le zonage des eaux pluviales peut être réalisé à la suite d'un Schéma directeur des Eaux Pluviales. Les règles du zonage pluvial ont vocation à être déployées sur l'ensemble du territoire communautaire lors des élaboration ou des révisons du PLUi.

avancement des zonages d'assainissement au 31/12/2021

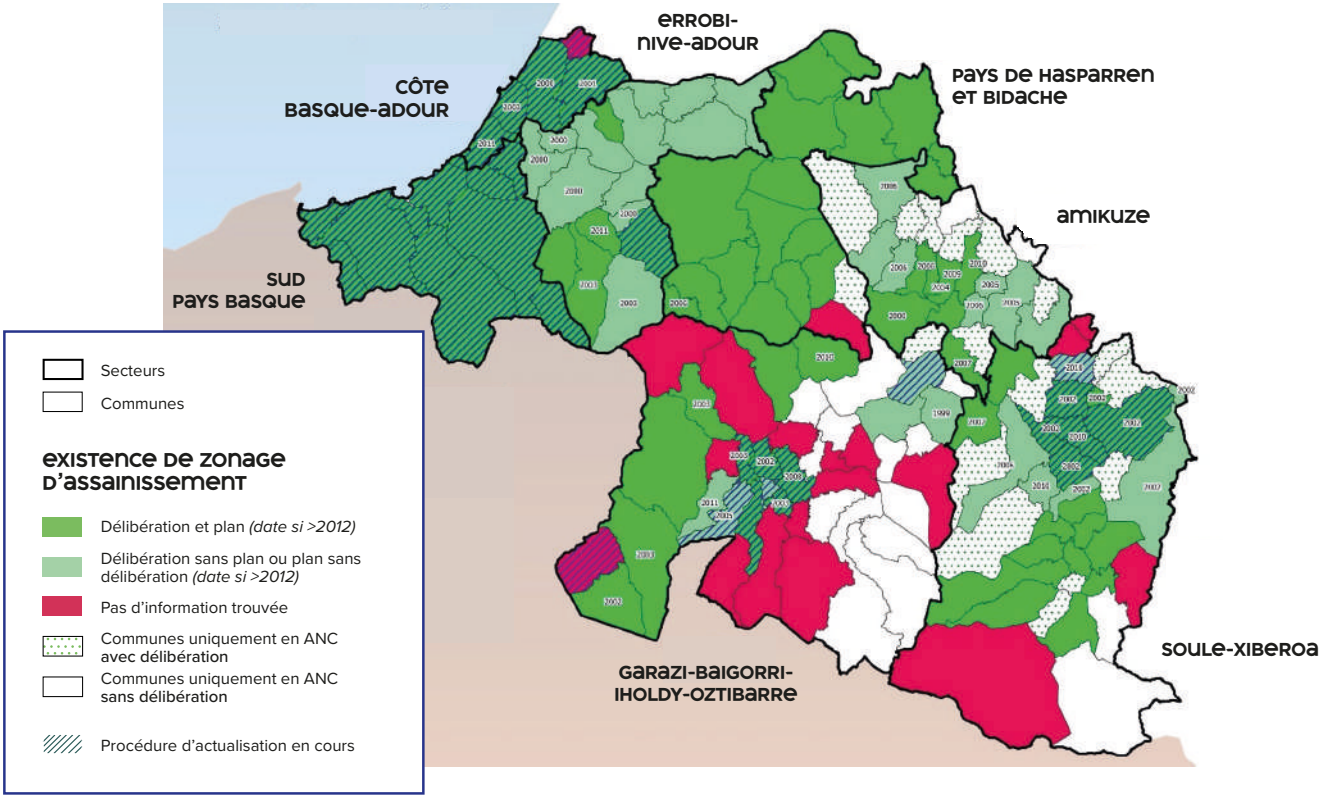

avancement des zonages des eaux pluviales au 31/12/2021

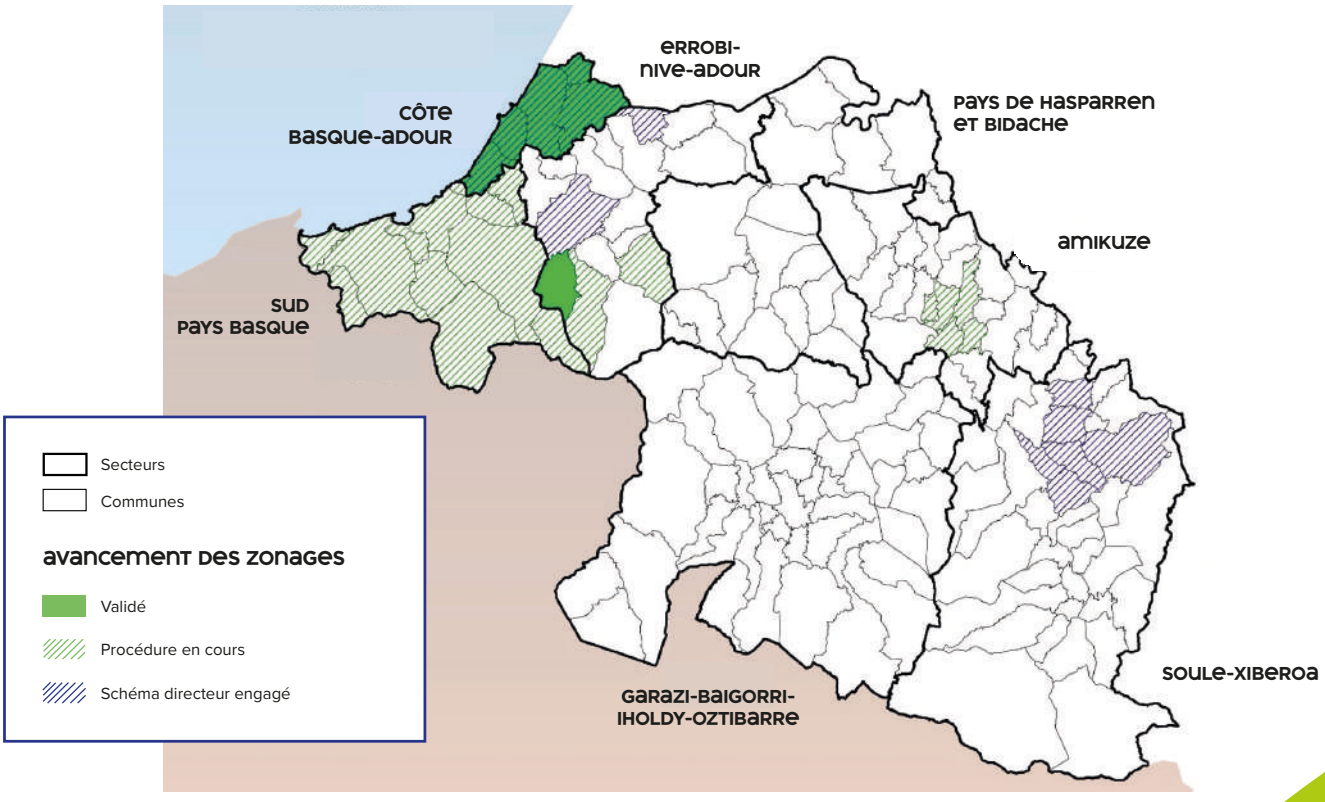

#3 S'ADAPTER POUR DEMAIN

Le « bon état » de la qualité des eaux assure une vie animale et végétale, riche et variée. Il garantit une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire, aujourd'hui et demain, tous les usages et les besoins des milieux naturels.

Le niveau de qualité et de quantité des masses d'eau reste donc un indicateur majeur de l'influence des activités du cycle intégré de l'eau.

Il influe directement sur la définition et la planification des études et des travaux structurants, ensuite mis en exploitation pour les besoins des services publics associés de près ou de loin à la politique générale de l'eau.

10
masses d'eau souterraines
Toutes en bon état qualitatif

5
bassins versants

142
stations de surveillance
de la qualité des eaux superficielles dont

90 **suivis par la Communauté Pays Basque.**

POUR L'ENSEMBLE DES STATIONS

60%
en bon ou très bon état biologique

POUR LE SUIVI DE LA COMMUNAUTÉ

60%
en bon et très bon état écologique

50%
en bon ou très bon état bactériologique

35
zones de baignade

100%
classées en Excellente ou Bonne Qualité

2600
analyses bactériologiques

96,3%
temps moyen d'ouverture des plages sur le Pays Basque

DURANT LA SAISON ESTIVALE :

36
jours de pluie
(432 mm de cumul de pluie)

4 **épisodes** sur **10**
> pluie mensuelle

3.1 Connaître et surveiller la qualité de nos masses d'eau

3.1.1 LES EAUX SOUTERRAINES

Depuis les années 1970, puis par la directive cadre sur l'eau de 2000 (DCE), **les eaux souterraines font l'objet d'un suivi quantitatif et qualitatif** au niveau national.

Les substances surveillées pour évaluer la qualité chimique sont, en particulier, les pesticides, les métaux lourds, les hydrocarbures, les polychlorobiphényles (PCB), auxquelles s'ajoutent les contaminants microbiologiques comme par exemple les bactéries pathogènes.

La concentration de ces substances est comparée à des normes de qualité environnementale (**NQE**). Si la concentration de toutes les substances suivies est inférieure aux **NQE**, alors l'eau souterraine est estimée en bon état chimique. Si une seule molécule dépasse sa **NQE**, l'eau souterraine n'atteint pas le bon état chimique.

La liste des substances suivies et la valeur des **NQE** sont révisées régulièrement. Cela permet de tenir compte de l'utilisation de nouvelles molécules et de l'avancée des connaissances ou des techniques d'analyse.

Au Pays Basque, 10 principales masses d'eau souterraines sont recensées.

- **Pour le volet qualitatif**, sous l'égide de l'**OFB**, l'état assure la surveillance de l'état chimique d'environ 200 points de mesures des masses d'eaux souterraines du Pays Basque. Il est à noter que 118 points correspondent aux suivis réalisés sous l'autorité de l'Agence Régionale de la Santé (**ARS**) dans le cadre des prélèvements d'eau pour la production d'eau potable.
- **Pour le volet quantitatif** le **BRGM** a pour mission de suivre des masses d'eaux souterraines.

L'information disponible sur la quantité des masses d'eau souterraine ne permet pas un constat simple sur le territoire du Pays Basque. C'est pourquoi, la Communauté Pays Basque engage un processus d'équipement de surveillance de ses captages d'eau potable afin de mieux comprendre l'évolution des disponibilités des eaux pour la production d'eau potable.

Même si la qualité des eaux souterraines reste globalement bonne, deux études diligentées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (**AEAG**) démontrent qu'il est indispensable d'assurer une certaine vigilance.

À ce jour, le captage de Limagna (Garindein) est fléché comme le seul point de prélèvement qui pourrait être considéré comme sensible dans le cadre du prochain **SDAGE**.

Données sur la qualité des eaux souterraines disponibles sur le site :
ades.eaufrance.fr ou geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

NQE - BRGM - OFB - ARS - AEAG - SDAGE > Glossaire

masses d'eaux souterraines

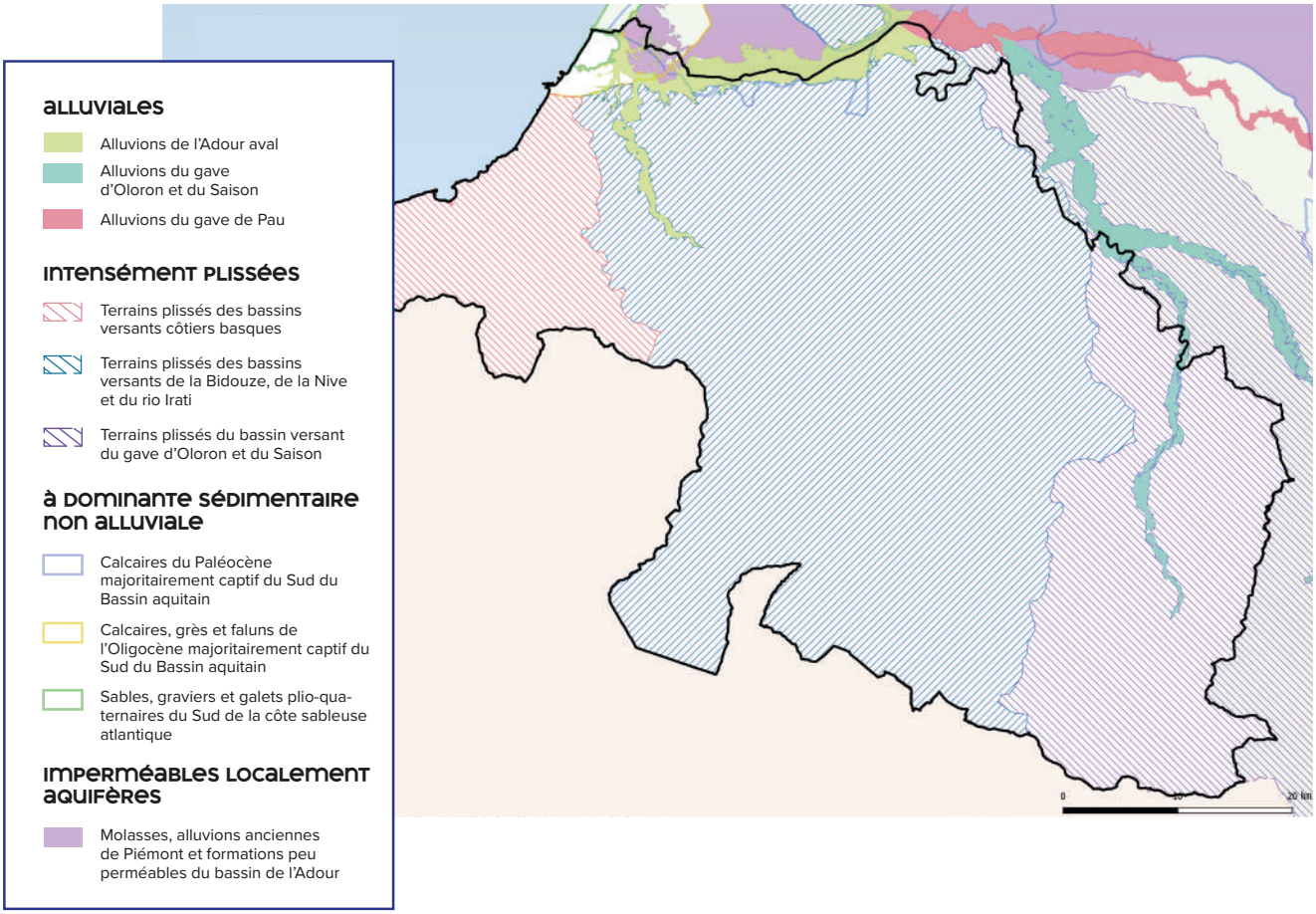

3.1.2 LES EAUX SUPERFICIELLES

Chaque masse d'eau doit atteindre le « bon état », c'est-à-dire à la fois :

- Le bon état écologique (faible impact des activités humaines sur le fonctionnement des écosystèmes) ;
- Le bon état chimique (concentrations adéquates pour une liste de 45 substances prioritaires).

En 2021, le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles coordonné par la Communauté Pays Basque, financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (**AEAG**) poursuit deux objectifs :

- Améliorer les connaissances en fonction des enjeux identifiés sur chaque bassin versant au regard de l'état actuel des masses d'eau, des pressions et des usages conformément à la Directive Cadre sur l'Eau et plus localement aux dispositions du **SDAGE** et des **SAGEs** Côtiers basques et Adour Aval.
- Définir des actions en transversalité à mettre en place pour la reconquête de la qualité des eaux superficielles.

Constitué de 142 stations réparties sur l'ensemble des bassins versants (Côtiers basques, Nive, Bidouze, Saison et Adour aval et ses affluents), le suivi analytique porte sur les paramètres physico-chimiques, et biologiques (macro-invertébrés et diatomées).

90 stations sont suivies directement par l'Agglomération Pays Basque (2/3 du réseau).

En complément des mesures réglementaires, la Communauté Pays Basque a pris l'initiative de suivre la qualité bactériologique de 68 stations (Escherichia coli et Entérocoques) ainsi que les résidus phytosanitaires sur 14 stations (59 substances).

Ainsi, 450 analyses ont été réalisées en 2021, dont 270 sur le périmètre du SAGE Côtiers basques et sur le bassin de la Nive.

L'ensemble des résultats alimentent la base de données du bassin Adour-Garonne.

>> État écologique

Issues des données acquises entre 2012 et 2017, l'état des lieux 2019 du **SDAGE** 2022/2027 se résume de la manière suivante :

- Aucun cours d'eau en mauvais état écologique ;
- Plus de 60% des tronçons de cours d'eau en bon ou très bon état ;
- Moins de 10% en état médiocre principalement situés en aval des bassins versants au nord du territoire (bassin versant de la Bidouze et de l'Adour aval) ;
- 30% en qualité écologique moyenne.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU (BILAN SDAGE 2019)

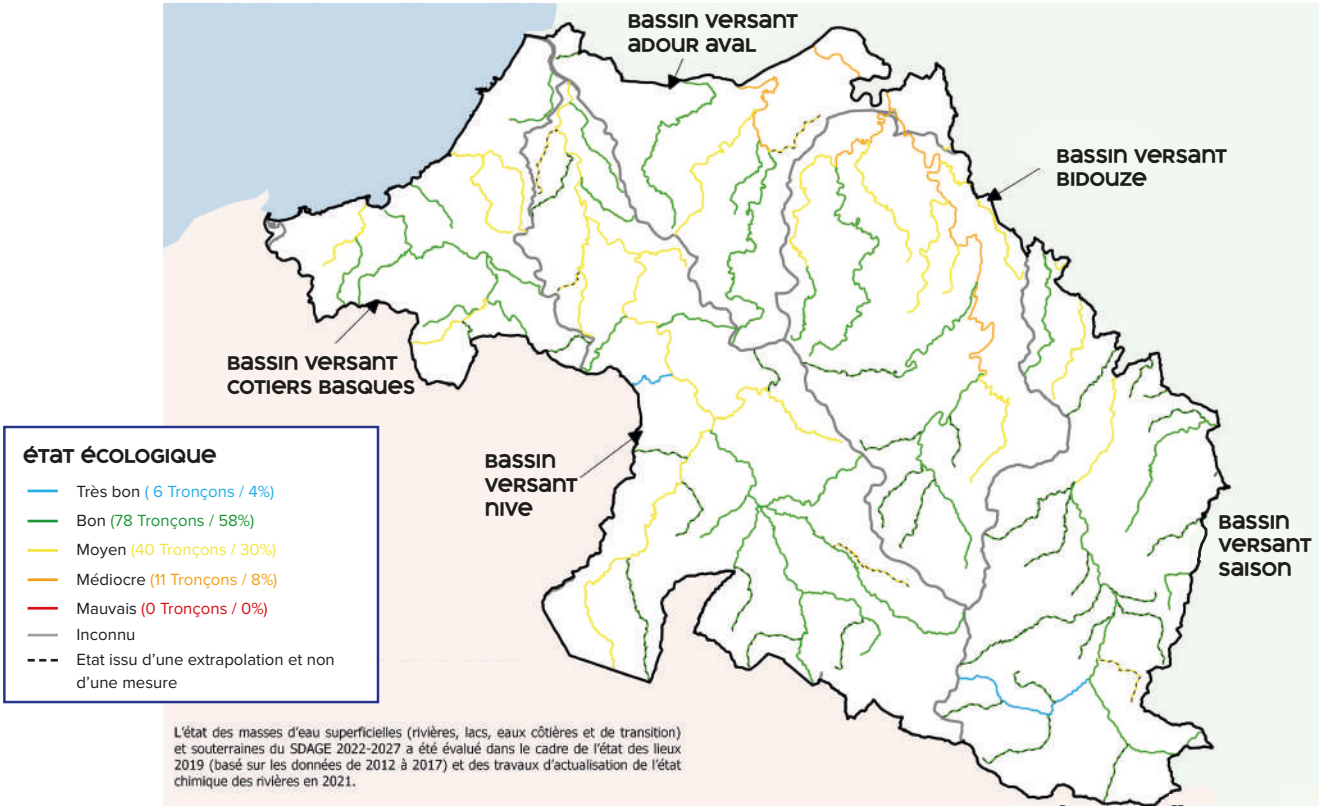

L'état des masses d'eau superficielles (rivières, lacs, eaux côtières et de transition) et souterraines du SDAGE 2022-2027 a été évalué dans le cadre de l'état des lieux 2019 (basé sur les données de 2012 à 2017) et des travaux d'actualisation de l'état chimique des rivières en 2021.

SDAGE > Glossaire

>> État chimique

Le suivi de l'état chimique repose sur l'analyse de 45 substances réparties dans différentes familles : pesticides, métaux, hydrocarbures, tributylétain, PCB, etc...

Selon la nature de la substance, le prélèvement s'effectue dans l'eau, les sédiments ou sur des organismes vivants.

ÉTAT CHIMIQUE DES COURS D'EAU (BILAN SDAGE 2019)

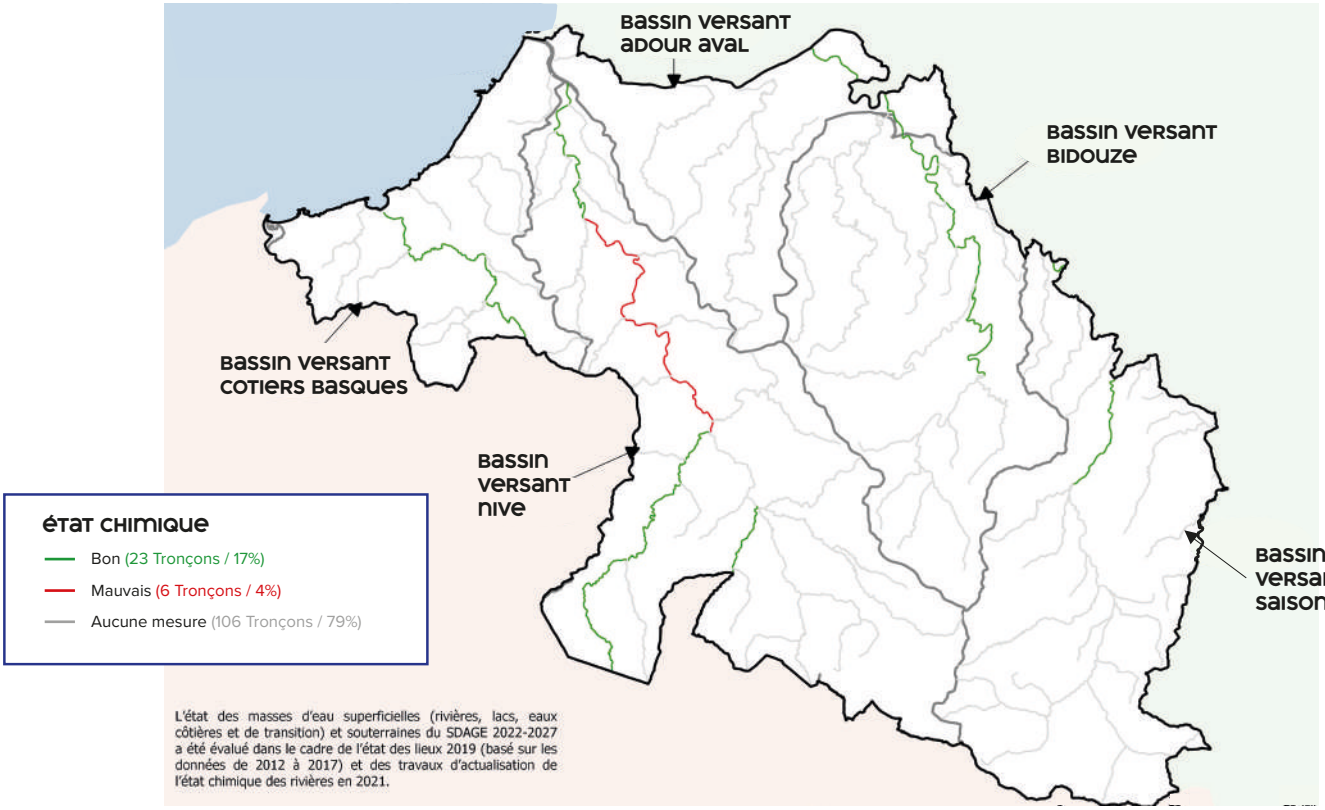

Il est à retenir pour l'état chimique du Pays Basque :

- 17% des tronçons sont en bon état ;
- 6% des tronçons sont en mauvais état localisés le long de la Nive. Un travail d'investigation et d'analyse statistique permettra d'identifier les molécules présentes en forte concentration afin d'en déduire les usages générateurs de pollution ;
- Moins de 80% ne bénéficient pas de suivi spécifique de l'état chimique.

>> Évolution de l'état écologique

Grâce au réseau de suivi spécifique des 90 stations pilotées par la Communauté Pays Basque à ce jour, il est possible de suivre l'évolution du bilan écologique des cours d'eau de façon annuelle.

L'état écologique est calculé ici à partir des paramètres suivants :

- Hydrobiologiques quand ils sont mesurés (Indice Biologique Diatomées IBD, Indice Invertébrés Multimétrique I2M2 et Indice Biologique Macrophytique en Rivière IBMR et Indice poissons rivière IPR).
- Les polluants spécifiques quand ils sont mesurés (Métazachlore, Zinc, Arsenic, Cuivre, Chrome, Chlortoluron, Aminotriazole, Nicosulfuron, Oxadiazon, AMPA, Glyphosate, Bentazone, 2,4 MCPA).
- Physicochimiques (nutriments, bilan de l'oxygène, acidification et température).

Tableau 1 : Évolution de la qualité écologique des masses d'eaux superficielles entre 2013 et 2021

Type d'expertise						
	2015		2018		2021	
	Nb Tronçons	Pourcentage	Nb Tronçons	Pourcentage	Nb Tronçons	Pourcentage
Très bon	0	0%	0	0%	6	7%
Bon	18	50%	30	54%	48	53%
Moyen	16	44%	21	38%	25	28%
Médiocre	0	0%	2	4%	7	8%
Mauvais	2	6%	3	5%	4	4%
Total	**36**		**56**		**90**	

La proportion de tronçons en état moyen a diminué au fur à mesure des cycles de suivi pluri-annuels en passant de 44% en 2013-2015 à 38% en 2016-2018 à 28 % en 2019-2021.

Le dernier cycle de mesure 2019 – 2021 met en évidence que 60% des stations sont en état écologique bon et très bon (le **SDAGE** fixant un objectif de 70%). A contrario, 12% des tronçons sont jugés de qualité médiocre à mauvais.

L'interprétation des résultats permettant de déterminer l'évolution de qualité des cours d'eaux global du territoire reste encore à ce jour à consolider.

SDAGE > Glossaire

>> Évolution de l’état bactériologique

A partir du suivi des 68 stations de mesures, les premiers résultats montreraient qu’un peu moins de la moitié des tronçons suivis sont de bonne qualité bactériologique.

Entre 5 et 10% seraient classés en mauvaise qualité.

Il est à souligner que les données et leurs statistiques ne permettent pas encore d’appréhender la variabilité des résultats inhérente à la pluviométrie.

>> Évolution des teneurs en résidus phytosanitaires

Le suivi des 59 substances phytosanitaires sur les 14 stations choisies, montrerait que 2 sites seraient soumis à pression.

Comme pour le volet précédent, l’analyse pluri-annuelle permettra d’affiner les classements de qualité.

Évolution de la qualité écologique des masses d'eau superficielles 2015, 2018, 2021

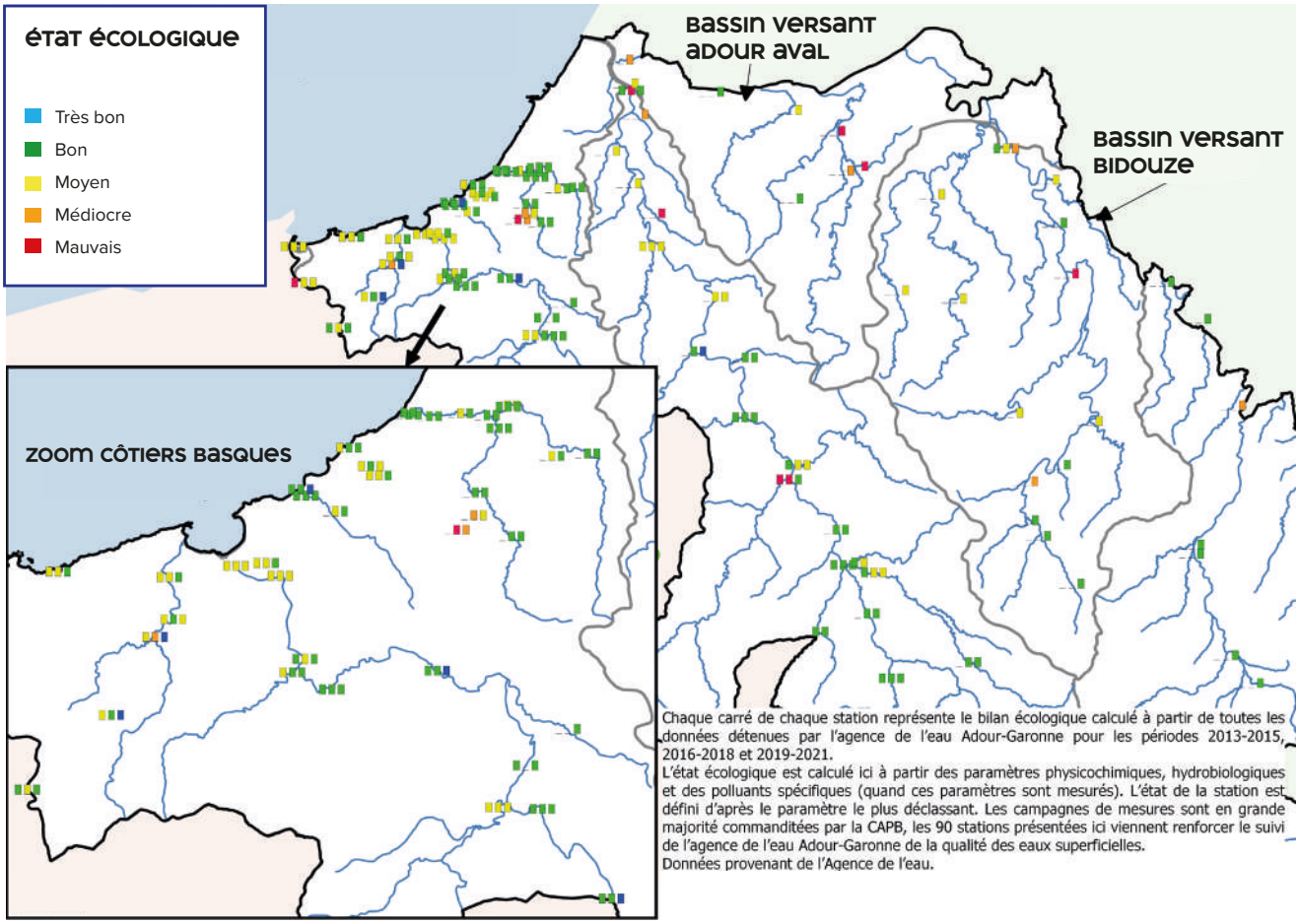

Chaque carré de chaque station représente le bilan écologique calculé à partir de toutes les données détenues par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour les périodes 2013-2015, 2016-2018 et 2019-2021.
L'état écologique est calculé ici à partir des paramètres physicochimiques, hydrobiologiques et des polluants spécifiques (quand ces paramètres sont mesurés). L'état de la station est défini d'après le paramètre le plus déclassant. Les campagnes de mesures sont en grande majorité commanditées par la CAPB, les 90 stations présentées ici viennent renforcer le suivi de l'agence de l'eau Adour-Garonne de la qualité des eaux superficielles.
Données provenant de l'Agence de l'eau.

3.1.3 LES EAUX LITTORALES

Situées à l'interface de la terre et de la mer, au croisement des rivières et des courants océaniques, les eaux littorales correspondent à des milieux d'un grand intérêt écologique et d'une importante biodiversité. L'eau douce et les nutriments charriés jusqu'à la mer permettent de faire prospérer de nombreuses espèces marines.

Les eaux littorales sont comprises comme des eaux de surface qui intègrent deux catégories de masses d'eau :

- Les eaux côtières, situées jusqu'à 1 mille marin (1 852 mètres) de la ligne de base servant à mesurer la largeur des eaux territoriales (12 milles) ;
- Les eaux de transition, situées à proximité des embouchures de rivière, fondamentalement influencées par les apports d'eau douce mais également soumises à la salinité des eaux côtières.

POINTS DE MESURES DE LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

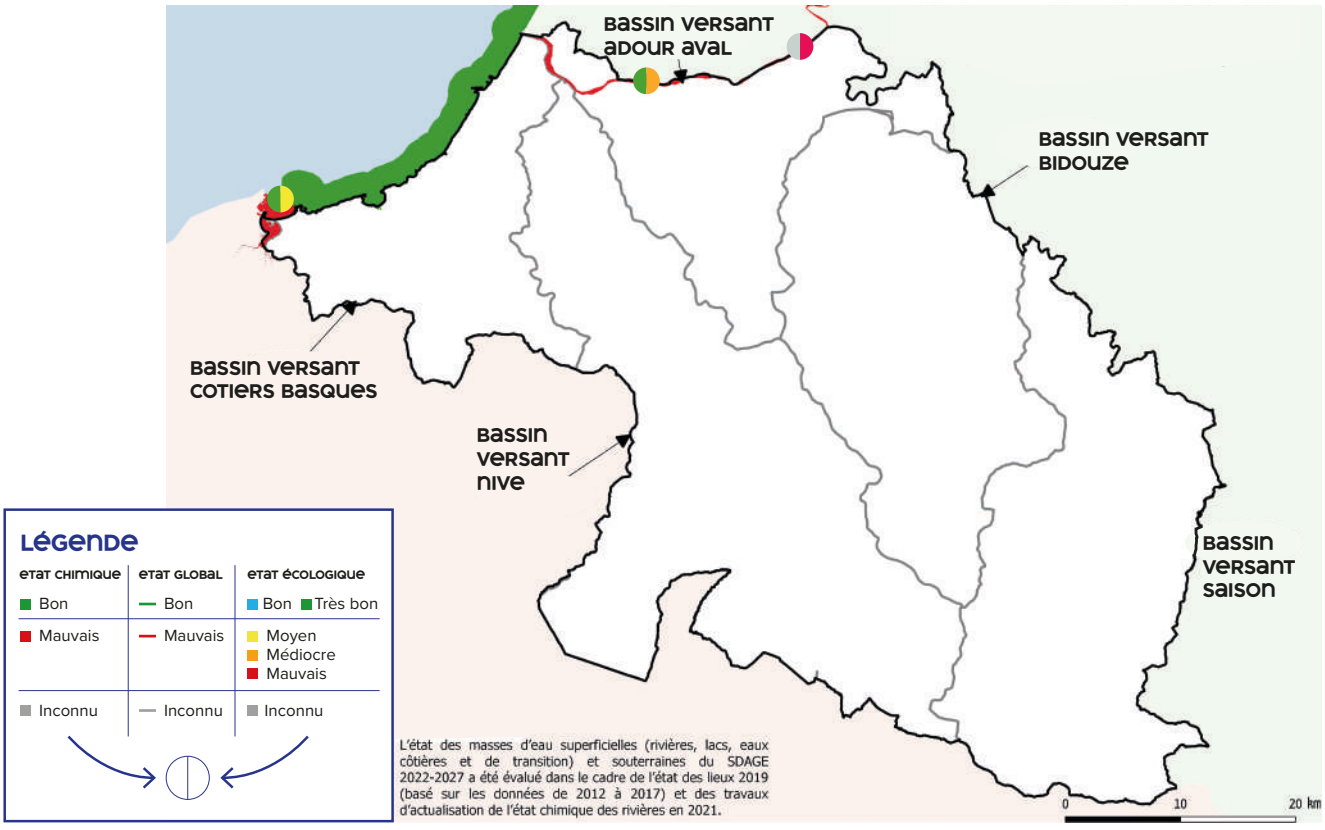

Au 31/12/2021, la masse d'eau côtière Côte Basque (FRFC11) est classée en mauvaise qualité.

3.2 Etudier, planifier & investir

La gestion patrimoniale est une approche à long terme qui tient compte de l'état du patrimoine tout au long de son cycle de vie dans le but d'assurer le niveau de performance requis avec un facteur risque donné, le tout dans un contexte économique contraint.

La gestion patrimoniale se traduit par l'optimisation de la conception, de la fourniture et de la réalisation des infrastructures, ainsi que la planification de leur renouvellement.

LOCALISATION DES SITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

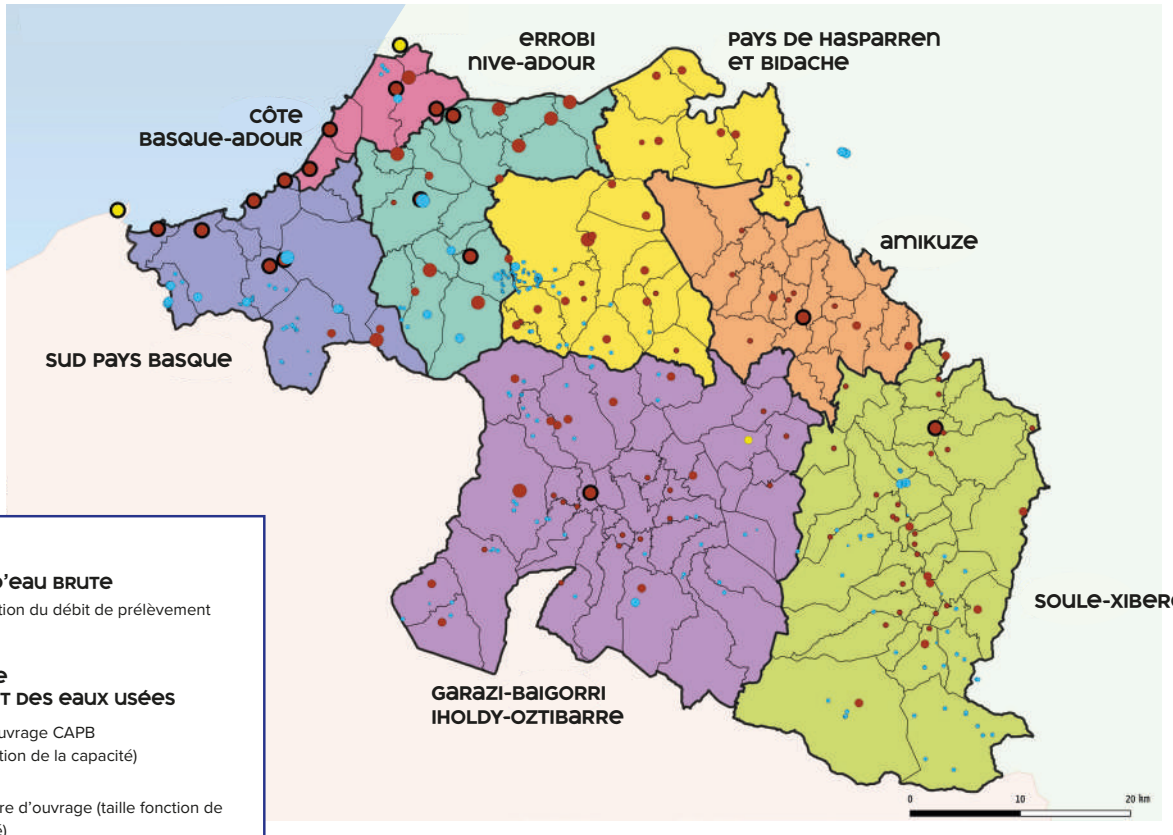

CAPTAGES D'EAU BRUTE

- Taille fonction du débit de prélèvement autorisé

STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- Maître d'ouvrage CAPB (taille fonction de la capacité)
- Autre maitre d'ouvrage (taille fonction de la capacité)

5 000
KM DE COURS D'EAU

39
BASSINS D'ÉCRÊTEMENT

dont un barrage
50 000 m³

11
systèmes d'endiguement

138
UNITÉS DE PRÉLÈVEMENTS

79%
indice de protection de la ressource

5 554
KM DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE

101/120 = Indice de connaissance patrimoniale

309
RÉSERVOIRS

1 926
KM DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

73/120 = Indice de connaissance patrimoniale

750
POSTES DE REFOULEMENT

1 283
KM DE RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES STRICTES

139
BASSINS DE RÉTENTION

29
POSTES DE REFOULEMENT

118
SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

dont 117 stations d'épuration

16 STEP ≥ 10 000 EH

2 000 EH ≤ 11 STEP < 10 000 EH

200 EH ≤ 41 STEP < 2 000 EH

49 STEP < 200 EH

3.2.1 L'ADÉQUATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

La Communauté Pays Basque définit la stratégie locale d'aménagement de son territoire. C'est dans cette perspective que la direction de la gestion intégrée de l'eau apporte son expertise sur les projets concernant les plans d'urbanisme.

En 2021, 7 périmètres ont fait l'objet d'un travail conjoint avec les services d'urbanisme.

Tableau 2 : état des expertises 2021 du cycle de l'eau sur les plans d'urbanisme

Suivi eLmn	Procédure	Communes	Secteur
Données diagnostic	Carte Communale	Biriatou	Sud Pays Basque
Données diagnostic + analyse zones à projet	PLU	Saint-Pée-sur-Nivelle	
	PLUi	Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau	Côte Basque Adour
Données diagnostic	PLU	Espelette	Errobi - Nive Adour
Données diagnostic + analyse zones à projet	PLU	Itxassou	
	PLU	Mouguerre	
	PLU	Urcuit	

3.2.2 L' ALIMENTATION EN EAU POTABLE

>> L'origine des eaux : 138 unités de prélèvements

L'eau brute utilisée pour produire l'eau potable au Pays Basque provient pour un peu plus de la moitié (50 %) d'eau souterraine issue de 127 sources naturelles. La capacité de production est complétée de 11 prélèvements à partir de ressources de surface.

Des arrêtés préfectoraux définissent pour la majorité des prélèvements les mesures de prévention des risques de pollution. Il est constaté qu'en 2021, les procédures de déclaration d'utilité publique (**DUP**) de 9 captages restent à engager, 3 d'entre elles devant faire l'objet d'une étude hydrogéologique. Ces prélèvements représentent seulement 1,6% de la production annuelle.

Au 31/12/2021, l'indice de protection de la ressource **(IPR)** est évalué à 79/100, au prorata des volumes prélevés.

Ce critère permet de suivre pour chaque prélèvement l'effectivité de la mise en place des mesures de protection contre les pollutions accidentelles. Il est à retenir que les 80 premiers sont attribués par l'**ARS** par la vérification de l'exécution des prescriptions patrimoniales prévues par les arrêtés (acquisitions foncières, servitudes, clôtures).

Les 20 points restants sont évalués par la Communauté Pays Basque pour prendre en compte la mise en place de procédures internes de suivi des prescriptions des arrêtés. Un travail de validation des critères d'évaluation avec l'**ARS** est à ce jour engagé.

DUP - PLU - PLUi - IPR - ARS > Glossaire

>> Le traitement de l'eau potable

Les 5 usines ayant des process élaborés de traitement (Helbarron, Mauléon, Xoldokogaina, Cherchebruit, Nive) ont assuré, en 2021, 47,5% de la production globale du Pays Basque. Le reste des besoins a été couvert par des prélèvements dans le milieu naturel mis en distribution, dans la plupart des cas, après une simple désinfection.

Afin d'optimiser les productions et d'améliorer la sécurisation des approvisionnements, une étude générale sur la ressource a été engagée en 2020. Ses conclusions définitives attendues pour 2022 permettront d'une part, d'améliorer la connaissance du patrimoine (capacités de production) et d'autre part d'optimiser les ressources selon les besoins du territoire.

3.2.3 LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

>> Le réseau de distribution

Environ 5 600 km de réseaux répartis sur 87 systèmes de distribution plus ou moins complexes assurent la sécurité de l'alimentation de la population.

Au 31/12/2021, l'indice de connaissance patrimoniale (**ICP**) des réseaux d'eau potable est de 101/120. Les plans issus des schéma directeurs finalisés en 2021 ont permis une nette amélioration de cette valeur absolue.

Cet indicateur permet de surveiller le niveau de connaissance générale de positionnement des réseaux et des équipements annexes, de la nature et de l'âge de conduite, ainsi que de la mise en place de programmes de réhabilitation.

Des ressources sont mobilisées pour intégrer l'ensemble des plans des réseaux, ainsi que leurs équipements structurants dans un système d'information géographique (**SIG**) piloté à l'échelle de l'ensemble des compétences de la Communauté Pays Basque.

- 309 réservoirs assurent le stockage tampon de 110 000 m³ d'eau potable.
- 2/3 des conduites d'eau ont moins de 60 ans.

À ce jour, la Communauté Pays Basque s'est imposée d'amortir ses réseaux sur une période de 60 ans. L'âge des conduites reste un indicateur de qualité des réseaux en place, même s'il doit être analysé au regard d'autre critères techniques comme la qualité des matériaux, la date et les conditions de pose, la nature du sol, etc.

Il est à noter que 70% des canalisations d'eau potable sont de petit diamètre inférieur à 110 mm. Plus de la moitié du réseau est en PVC (57 %), le reste étant majoritairement en fonte (36 %).

ICP - SIG > Glossaire

Tableau 3 : Ventilation des linéaires en km de conduites d'eau potable par âge et par diamètre au 31/12/2021

Eau potable	Ø < 110	125 < Ø < 175	200 < Ø < 300	Ø > 350	Ø inconnu	Total	
< 10 ans	240	81	37	8	1	367	6,6%
entre 10 et 20 ans	276	93	68	30	5	472	8,4%
entre 20 et 30 ans	239	65	27	33	2	366	6,5%
entre 30 et 40 ans	582	99	51	14	1	747	13,3%
entre 40 et 50 ans	621	106	56	15	4	802	14,3%
entre 50 et 60 ans	740	82	46	28	26	922	16,5%
entre 60 et 70 ans	424	47	27	3	0	501	8,9%
entre 70 et 80 ans	47	10	7	5	0	69	1,2%
> 80 ans	164	43	32	25	5	269	4,8%
Année de pose inconnue	877	128	40	3	36	1084	19,4%
TOTAL	4210	754	391	164	80	5599	
	71%	13,3%	6,9%	2,9%	6,1%		

66,0%des conduites AEP ont moins de 60 ans

71,0% des conduites AEP ont un diamètre < 110 mm

>> Les branchements d'eau potable

Une attention particulière est portée aux derniers branchements en plomb encore en service. La connaissance du nombre de branchements en plomb reste à consolider sur les territoires de l'intérieur. Un programme de travaux devrait permettre de finaliser le renouvellement des 1 831 branchements en plomb en service connus au 31/12/2021.

3.2.4 LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Après usage, les eaux sont collectées en zones agglomérées pour être acheminées vers les stations d'épuration grâce à environ 1 926 km de conduites d'assainissement collectif. Un réseau unitaire de 276 km collecte également les effluents d'eau usées et d'eaux pluviales en zone urbaine agglomérée dense et notamment dans les centres-villes anciens.

Au 31/12/2021, l'indice de connaissance patrimoniale (ICP) des réseaux d'assainissement est de 73/120. Ce chiffre reflète la connaissance cartographique plus partielle des réseaux d'assainissement par rapport à celle des réseaux d'eau potable.

- Environ 750 postes de refoulement d'eaux usées jalonnent le réseau d'assainissement.

ICP > Glossaire

Tableau 4 : Ventilation des linéaires en km de conduites d'assainissement par âge et par diamètre au 31/12/2021

assainissement	Ø < 150	150 < Ø < 250	250 < Ø < 600	Ø > 600	Ø inconnu	Total	
< 10 ans	34	118	10	1	1	164	8,6%
entre 10 et 20 ans	37	176	23	4	4	244	12,8%
entre 20 et 30 ans	28	130	19	2	5	184	9,6%
entre 30 et 40 ans	34	152	25	1	6	218	11,4%
entre 40 et 50 ans	27	253	29	2	7	318	16,6%
entre 50 et 60 ans	11	49	14	1	0	75	3,9%
entre 60 et 70 ans	0	1	6	3	0	10	0,5%
entre 70 et 80 ans	1	3	2	0	0	6	0,3%
> 80 ans	1	7	15	2	0	25	1,3%
Année de pose inconnue	51	330	148	24	115	668	34,9%
TOTAL	224	1219	291	40	138	1912	
	11,7%	63,8%	15,2%	2,1%	7,2%		

Pourquoi conserver encore des réseaux unitaires ?

Les réseaux unitaires assurent la collecte et le traitement des premières eaux de ruissèlement fortement polluées dans les centres urbains, sans avoir recours à des installations spécifiques de traitement des eaux pluviales. De plus, l'exiguïté de certains centres anciens empêche la mise en place de réseaux séparatifs.

3.2.5 L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

- 117 stations d'épuration (**STEP**) sont réparties sur le territoire.

RÉPARTITION DU NB DE STEP SELON LEUR CAPACITÉ DE TRAITEMENT

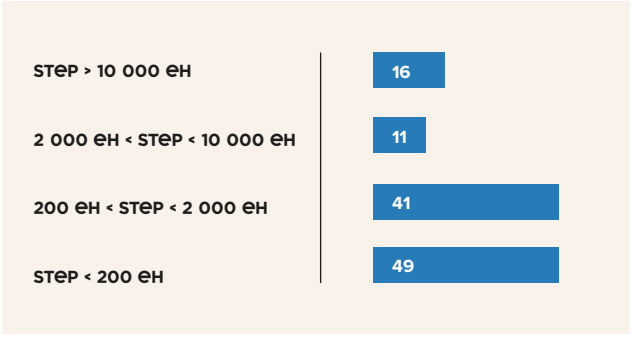

- ¾ des stations d'épuration du territoire sont de petites tailles ;
- 90 unités traitent des flux inférieurs à 2 000 Équivalent-Habitant (EH) ;
- Les 16 plus grosses installations (+ de 10 000 EH) assurent à elles seules le traitement de plus de 90 % des flux collectés sur le territoire.

La performance attendue des stations d'épuration (**STEP**) est définie pour chacune d'entre elles, selon leur taille. Les normes de rejets minimales sont imposées soit par la Communauté européenne, soit par l'application des contraintes définies dans des arrêtés préfectoraux spécifiques.

STEP - EH > Glossaire

3.2.6 LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

A ce jour, le patrimoine du service de gestion des eaux pluviales urbaines est estimé comme suit :

- 1 283 km de réseaux de collecte stricte ;
- 139 bassins de rétention publics ;
- 29 postes de relevage d'évacuation de collecteur soumis aux marées.

3.2.7 LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

En 2021, la Communauté Pays Basque gère en direct 32 bassins écrêteurs (< 50 000 m^3) et 1 barrage classé en aménagement hydraulique (> 50 000 m^3). Par ailleurs elle assure également la gestion de 6 bassins écrêteurs et 8 systèmes d'endiguement par l'intermédiaire du SMBAM sur l'Adour aval et 3 systèmes d'endiguement par l'intermédiaire du SIGOM sur le bassin versant du Saison.

Une étude est en cours afin d'identifier les ouvrages privés de prévention des inondations qui justifieraient une reprise par la collectivité au titre de l'intérêt général.

Ce patrimoine d'ouvrages, géré de façon exclusive par la Communauté Pays Basque, est donc amené à évoluer.

En 2021, sur le bassin versant de la Nive, un programme d'études préalables (PEP) a été déposé auprès des services de l'Etat pour instruction.

Sur l'ensemble des bassins versants de l'Aran, l'Ardanavy et de la Bidouze, la rédaction du PEP, sous l'autorité de l'institution Adour débutera en 2022.

Découvrir la compétence GEMAPi au Pays Basque en moins de 3 minutes
https://www.youtube.com/watch?v=Ucpa0ehXEek

3.2.8 LES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENTS

Pour améliorer l'ensemble du patrimoine du cycle de l'eau et répondre aux nouvelles exigences réglementaires, la Communauté Pays Basque programme des investissements concernant les infrastructures techniques. Elle anticipe également les besoins de développement du territoire et lance les études. Elle suit les travaux dans le respect des enveloppes budgétaires votées aux budgets annexes dédiés aux services et au budget général.

De plus, elle réalise et centralise les études hydrauliques qu'elle met à jour selon l'évolution de ses connaissances capitalisées sur le terrain.

>> Les études engagées en 2021

TABLEAU 5 : ÉTUDES ENGAGÉES ET/OU TERMINÉES AU 31/12/2021

COMPÉTENCE	ÉTUDE ACHEVÉE	NATURE DES ÉTUDES ENGAGÉES EN 2021			SECTEUR
Eau potable		Étude globale sur les ressources en eau potable		Toutes les communes	Tous secteurs
Inondations		Étude préalable	Préparation Programme d'action de prevention PAPI "Nive" et PAPI "Bidouze"	Bassins versants Nive, Bidouze	
Inondations		Étude préalable	Système d'endiguement à reprendre et impact projet de cale de Lan Zelai à Ascain	Bassin versant Nivelle	
Eaux pluviales	X	Étude de faisabilité	Étude de faisabilité préalable à la mise en place d'aménagements hydrauliques pluviaux - Quartier Azkenia	Biriatou	Sud Pays Basque
Eau potable et Assainissement		Maîtrise d'œuvre	Mise en séparatif de l'avenue de la Rhune et création bassin de rétention enterré de 1200 m³	Ciboure	
Eau Potable et Assainissement		Maitrise d'œuvre	Réhabilitation réseaux EU + AEP Rue Pocalette		
Eaux pluviales	X	Étude hydraulique	Amélioration de la collecte - Quartier Belcenia	Hendaye	
Assainissement		Maitrise d'œuvre	Mise en séparatif Bassin Collecte Flots Bleus (suite SDA)	Saint-Jean-de-Luz	
Assainissement		Maitrise d'œuvre	Mise en séparatif réseau assainissement, dévoiement renouvellement canalisation AEP - Ilôt Foch		
Assainissement		Maîtrise d'œuvre	Construction nouvelle Station d'épuration 20 000 EH	Saint Pée sur Nivelle	
Eau potable	X	Diagnostic	Diagnostic GC et des équipements de l'usine d'eau potable de Cherchebruit		
Eau potable		Maîtrise d'œuvre	Renouvellement et renforcement de la conduite d'eau potable Helbarron-Xoucoutoun	Saint-Pée/Ascain/Urrugne	
Eau potable		Hydrogéologie	Suvi des débits des sources Xabalo et Zazpifago	Sare	
Risques littoraux		Étude	Stratégie de gestion des risques littoraux	Communes côtières	
				Communes côtières	Côte Basque Adour
Eaux pluviales		Étude	Étude Actualisation SDEP 2014 ACBA	Plusieurs communes du secteur	
Eau Potable et Assainissement		Maîtrise d'œuvre	Renouvellement et dévoiement des réseaux Avenue du 8 mai 1945 et chemin de Lestang	Bayonne	
Assainissement		Maitrise d'œuvre	Modernisation et augmentation de la capacité de la station d'épuration	Bidart	
Assainissement		Étude	Étude réglementaire pour la constitution du dossier d'autorisation de la modernisation de la station d'épuration		
Inondations		Étude hydraulique	Bassins versants Aritxague, Urdains et Hillans	Anglet,Bassussarry, Biarritz, Bayonne, St-Pierre-d'Irube et Villefranque	
Assainissement		Étude	Étude Schéma Directeur Assainissement sur ancien territoire Syndicat URA	17 communes du secteur	Errobi / Nive-Adour
Assainissement	X	Étude	Étude Schéma Directeur Assainissement	Cambo-les-Bains	
Assainissement		Maîtrise d'œuvre	Réhabilitation de la STEP de la zone d'activités MendikoBorda	Briscous	
Assainissement	X		Étude Schéma Directeur Assainissement	Espelette	
Assainissement	X	Étude	Étude du transfert des effluents de Saint-Pierre d'Irube vers la station d'épuration de Mouguerre	St-Pierre-d'Irube/Mouguerre	
Assainissement	X	Étude	Étude du raccordement au réseau EU dans le périmètre de captage et quartier Jaxtou	Ustaritz	
Assainissement		Étude de faisabilité	Réhabilitation de la STEP de Villefranque	Villefranque	
Eaux pluviales		Maîtrise d'œuvre	Aménagement d'un bassin de rétention quartier de la gare - V 800 m³	Cambo-les-Bains	
Eaux pluviales	X	Étude	Étude Schéma directeur des eaux pluviales + zonage	Espelette	
Eau potable		Étude	Schéma Directeur AEP	Toutes les communes du secteur	Pays de Hasparren et de Bidache
Assainissement	X	Étude de faisabilité	Etude de faisabilité pour la réhabilitation du système d'assainissement sur le quartier du Port	Bidache	
Assainissement		Maîtrise d'œuvre	Réhabilitation de la STEP du secteur de Pessarou et STEP de Hélette	La Bastide-Clairence, Hélette et Arbérats	
Eaux pluviales	X	Étude	Schéma directeur Eaux Pluviales - Pays de Mixe	5 communes du secteur	Amikuze
Assainissement		Maîtrise d'œuvre	Réhabilitation de la STEP Arbérats	Arbérats	
Eau potable		Étude	Shéma Directeur AEP - Régie	8 Communes du secteur	Garazi-Baigorry / Iholdy-Oztibarre
Eau potable		Étude	Shéma Directeur AEP - Aldudes Banca Urepel	3 Communes	
Eau potable		Étude hydrogéologique	Optimisartion de la ressource en eau d'un quartier	Aincille	
Assainissement		Étude de faisabilité	Réhabilitation et ajustement de la capaicté de la STEP de Saint-Etienne de Baigorry	Saint-Etienne de Baigorry	
Assainissement		Maîtrise d'œuvre	Réhabilitation de la STEP de Saint-Michel	Saint-Michel	
Eau potable		Étude	Shéma Directeur AEP - Secteur en régie	9 communes du secteur	Soule-Xiberoa
Eau potable		Maîtrise d'œuvre	Réhabilitation de 5 réservoirs d'eau potable	Plusieurs communes	
Eaux pluviales		Maîtrise d'œuvre	Réhabilitation réseaux - Réaménagement Haute Ville - Mauléon	Mauléon	

Environ 2,2% du budget d'investissement, soit environ 726 000 € HT, ont permis d'engager des études préalables aux travaux.

>> Les travaux exécutés en 2021

Sans expliciter l'ensemble des travaux engagés au cours de l'année 2021, il est cependant possible de retenir les opérations marquantes de l'année :

Tableau 6 : Principales opérations d'investissement engagées au 31/12/2021

Nature des travaux exécutés en 2021	Lin AEP	Lin EU	Lin EPU	Commune	Secteur
Travaux d'aménagement hydrauliques pluviaux - Quartier Bourg			168 mL	Ainhoa	Sud Pays Basque
Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire et renforcement eau potable boulevard Charles de Gaulle zone 4	406 mL	555 mL	357 mL	Hendaye	
Renouvellement du réseau d'eau potable - Route de Souraïde - RD 918	1300 mL			St-Pée-sur-Nivelle	
Réhabilitation du réseaux EU et renouvellement du réseau AEP - Rue Suhatchipi	480 mL	365 mL		Urrugne	
Renouvellement de réseau d'eau potable - chemin Bittola	900 mL				
Réhabilitation des réseaux AEP/EU/EPU - Rue du Rouge	420 mL	250 mL	815 mL	Anglet	Côte Basque Adour
Renforcement des réseaux EPU - Samadet Avenue Adour et Lespes			447 mL		
Travaux de restructuration du réseau d'assainissement Secteur Quai de Lesseps		960 mL		Bayonne	
Renforcement de la conduite de rejet de la STEP de St-Bernard dans le ruisseau d'Esbouc		440 mL			
Rénovation du château d'eau de Marracq et de la station de pompage					
Réhabilitation réseaux rues Carnot & Jaulerry	390 mL	240 mL		Biarritz	
Reconfiguration des réseaux EU - Rue Bramarie		1306 mL		Boucau	
Renouvellement du traitement membranaire Station d'épuration d'Urt				Urt	Errobi / Nive-Adour
Réhabilitation de la station d'épuration de Bardos		4400 mL		Bardos	Pays de Hasparren et de Bidache
Rénovation du château d'eau de Paxkoenia à Hasparren				Hasparren	
Renouvellement du réseaux AEP - Bourg	2180 mL			Garindein	Soule-Xiberoa
TOTAL des longueurs de réseaux des principaux travaux	6 076 mL	8 516 mL	1340 mL		
	15 932 mL				

Prospective des travaux sur STEP au 31/12/2021

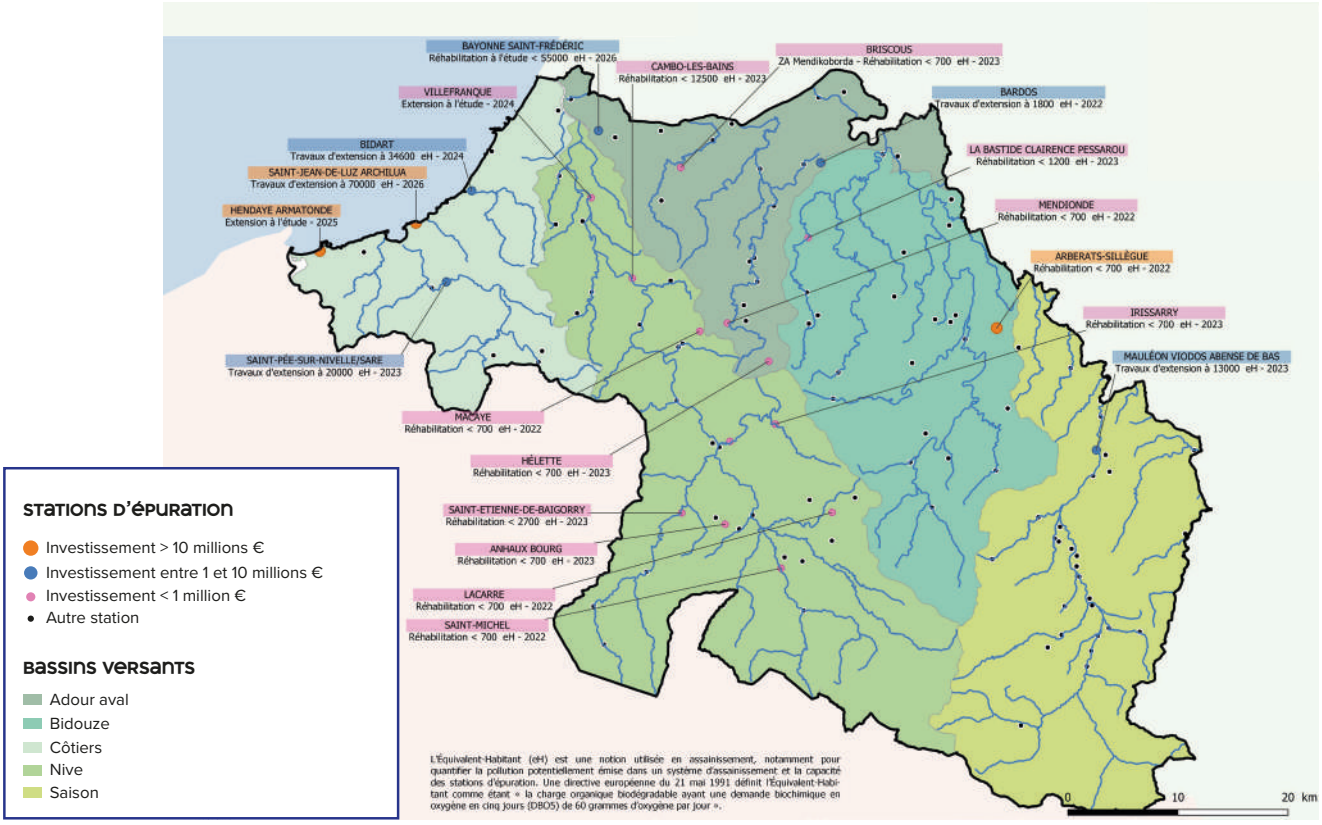

3.2.9 LE PLAN D'INVESTISSEMENTS À MOYEN TERME

La Communauté Pays Basque programme les travaux conséquents nécessités par des performances d'installations inadaptées ou par des besoins futurs à anticiper (amélioration des équipements à la demande des exploitants ou prévision d'évolution des besoins).

Il n'y a pas pour l'heure de programmation de travaux structurants sur les usines de production d'eau potable actuellement en service, à l'exception du renouvellement des membranes de l'usine d'Alçay.

Des études pour la mise en œuvre de groupes électrogènes ont été engagées à l'Usine d'Helbarron à St Pée sur Nivelle et celle d'Auterrive.

L'usine de Cherchebruit a fait l'objet, en 2021, d'une étude diagnostique pour réhabiliter le bâtiment et améliorer son fonctionnement. Les études opérationnelles seront lancées en 2022.

Il est programmé pour 2022 d'engager des interventions (études puis travaux) sur 18 stations d'épuration (**STEP**).

Les performances attendues des stations d'épuration doivent être adaptées à la capacité du milieu récepteur. Cette capacité dépend pour beaucoup du débit des cours d'eau. C'est pourquoi, l'impact du changement climatique sur la diminution des débits d'étiage a déjà pour conséquence une augmentation des contraintes de rejet dont les effets réels sont difficiles à estimer dans l'immédiat.

L'analyse prospective du fonctionnement des installations, tout comme l'amélioration de la connaissance de l'état du patrimoine permet de déterminer les ouvrages qui devront faire l'objet à moyen terme de travaux d'amélioration.

Le réseau des canalisations représente plus de 80% de la valeur patrimoniale des installations des services d'eau potable, comme d'assainissement. Sa gestion patrimoniale est donc un enjeu fort pour la Communauté Pays Basque.

La durée de maintien en service des conduites peut être longue. En effet, certaines canalisations ayant dépassé leur durée d'amortissement continuent d'assurer correctement leur fonction. Inversement, en raison de leur matériau, de leurs conditions de pose, de leur régime hydraulique, de leur environnement ou de la qualité des eaux, certains tronçons connaissent des avaries et doivent être remplacés précocement.

Des incertitudes subsistent encore sur les enjeux d'investissements relatifs à la prévention des inondations, comme de la gestion des eaux pluviales urbaines.

C'est pourquoi, après avoir consolidé la connaissance de ses réseaux, la collectivité devra définir des règles de maîtrise de son patrimoine, de la hiérarchisation des travaux et préciser le rythme de renouvellement.

STEP > Glossaire

Tableau 7 : Programme d'études et de travaux envisagés pour l'exercice 2022

Nature des études et travaux prévus en 2022	AEP eau potable	EU eaux usées	EPU eaux pluviales urbaines	commune	secteur
	Longueur de réseau en mètre linéaire (ml)				
Création d'une interconnexion AEP Nive-Helbarron	13 700 mL				Intersecteur
Actualisation schéma directeur AEP - Zones tendues Sud Pays Basque				Ensemble des communes du secteur	Sud Pays Basque
Modélisation et étude du maintien d'un réservoir AEP				Arbonne	
Recherche eaux claires parasites				Ascain	
Travaux de renforcement de la conduite AEP Helbarron-Xoucoutoun				Ascain/St-Pée-sur-Nivelle/Urrugne	
Renouvellement des réseaux EU/EPU - avenue Jean Jaures (RD 810)				Ciboure	
Étude de lutte contre les inondations - quartier Saupiquet					
Amélioration hydraulique de gestion des eaux pluviales - quartier Belcenia				Hendaye	
Étude hydraulique des débordements bassin versant Kalitxo				Socoa	
Réhabilitation des réservoirs Ur Mendi				St-Jean-de-Luz	
Renouvellement du réseau AEP - Boulevard Victor-Hugo	450 mL				
Réparations Bassin Ecrêteur Antereneka					
Réhabilitation et reconfiguration des réseaux AEP/EU/EPU - Quartier Errepira					
Déplacement de la station d'épuration Archilua et augmentation de sa capacité					
Dévoiement et renouvellement des réseaux AEP/EU/EPU - Ilôt Foch					
Usine interconnexion HELBARRON : installation groupe électrogène				St-Pée-sur-Nivelle	
Réhabilitation des bâtiments de l'usine d'eau potable Cherchebruit					
Réhabilitation et augmentation de capacité du réservoir Xoucoutoun				Urrugne	
Renouvellement et renforcement des réseaux AEP Urrugne					
Réhabilitation du réseau EU Rue Samadet		200 mL		Anglet	Côte Basque Adour
Réparations Bassin Ecrêteur Florence					
Création d'un bassin de stockage de 1000 m3 - STEP Pont de l'Aveugle					
Renforcement du réseau EPU - Secteur Jouanetote			270 mL		
Étude d'un bassin de rétention Cantau					
Réhabilitation Station de pompage et château d'eau de Marracq haut				Bayonne	
Création d'un réseau EU et renouvellement du réseaux AEP- Secteur Deyris	860 mL	770 mL			
Dévoiement et renouvellement des AEP Avenue du 8 mai 1945 et Chemin de Lestang - Création d'un nouveau réseau EU	1000 mL	300 mL			
Réhabilitation des réseaux AEP/EU/EPU rues Adour et Prés					
Étude diagnostique STEP Saint Frédéric					
Création d'un réseau frocé EU Chemin Laharie		1220 mL			
Schéma Directeur d'Assainissement - Sytème Pont de l'Aveugle					
Création d'un réseau EPU Rue Georges-Herelle			775 mL		
Réhabilitation des réseaux EU quartier Beausoleil et création d'un bassin de 500 m3 avec poste de refoulement		2000 mL		Biarritz	
Réhabilitation de l'ancien émissaire en mer Milady					
Renforcement des réseaux EU RD 255 à Arbonne et rue Chapelle à Bidart		1000 mL		Bidart/Arbonne	
Réparations Bassin Ecrêteur Gachonenea				Bidart	
Renforcement pompage PR Haoucas et RéseauxAmont STEP St Bernard				Boucau	
Étude réservoir Briscous Haut				Briscous	Errobi / Nive-Adour
Réhabilitation du réservoir Marienia				Cambo-les-Bains	
Réhabilitation de la station d'épuration					
Aménagement Bassin régulation - Quartier gare					
Étude d'amélioration du réservoir Dolatekoborda				Jatxou	
Schéma Directeur et zonage EPU				Lahonce	
Réhabilitation du réseau EU Chemins Errepieta et Leihorrondo				Ustaritz	
Schéma Directeur et zonage EPU					
Renouvellement réseau AEP Laxia	1100 mL			Villefranque	
Schéma directeur AEP				Ensemble des communes du secteur	Pays de Hasparren et de Bidache
Réhabilitation Station d'épuration extension et réseaux EU/EPU				Bergouey	
Création d'un réseau EU - Quartier du Port				Bidache	
Schéma Directeur et zonages EU /EPU				Hasparren	
Réhabilitation de la station d'épuration				Helette	
Réhabilitation de la station d'épuration				Labastide-Clairence	
Réhabilitation de la station d'épuration				Macaye	
Réhabilitation de la station d'épuration				Mendionde	
Réhabilitation de la station d'épuration				Arberats	Amikuze
Création bassin stockage EU				Behasque	
Création bassin stockage EU				Saint Palais	
Mise en séparatif des réseaux EU/EPU Lotissement Burguidoy			400 mL		
Création d'un réseau EPU Impasse PRIEURE			140 mL		
Réhabilitation de plusieurs réservoirs AEP				plusieurs communes des secteurs	Amikuze / Soule-Xiberoa
Schéma Directeur et zonages EU/EPU				Mauléon	Soule-Xiberoa
Réhabilitation, mise en séparatif et renouvellement EU/EPU/AEP quartier Haute Ville	360 mL	460 mL	400 mL		
Réhabilitation de la station d'épuration				Viodos	
Reconfiguration des réseau AEP - Quartier EZNAZU				Aldudes	Garazi-Baigorry / Iholdy-Oztibarre
Réhabilitation de la station d'épuration				Anhaux	
Réhabilitation de la station d'épuration				Baigorry	
Schéma directeur EU et zonage				Iholdy	
Réhabilitation de la station d'épuration				Irissarry	
Schéma Directeur EU et zonage				Ispoure	
Réhabilitation de la station d'épuration				Lacarre	
Réhabilitation de la station d'épuration				Ossés	
Réhabilitation de la station d'épuration				Saint-Michel	
TOTAL des longueurs de réseaux des principaux travaux	1460 mL	460 mL	940 mL		
	2 860 mL				

#4 s'engager au quotidien

En parallèle de ses ambitions à long terme, la Communauté Pays Basque souhaite proposer un service permanent de qualité.

Engagée dans une démarche de qualité de la relation avec ses habitants, elle produit ses efforts pour garantir l'égalité de traitement des usagers tout en leur assurant la plus grande proximité.

La recherche de la qualité de service prend également en compte la qualité des conditions de travail. Elle garantit dans les gestes quotidiens de ses agents tout comme de ses prestataires la prise en compte des enjeux du plan climat en réduisant les consommations de matières tout en assurant la performance des activités.

13 dont
POINTS D'ACCUEIL

6 000
avis d'urbanisme

5
assurés par les délégataires de service : Agur, Lagun, SAUR, SDEPE et Suez

1
dédié à la prévention des inondations, la protection des milieux naturels et la qualité des eaux de Baignade

EAU POTABLE

158
communes

190 000
abonnés

324 000
habitants desservis

6,5
réclamations pour **1000 abonnés**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

121
communes

156 000
abonnés

270 000
habitants desservis

3,3
réclamations pour **1000 abonnés**

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

23 671
installations

54 000
habitants desservis

PRÉVENTION DES INONDATIONS

30 000
habitants soumis au risque inondation

QUALITÉ DES PLAGES

35
ZONES DE BAIGNADE

200 000
usagers de la plage par jour au plus fort de la saison

4.1 Accueillir les usagers

La Communauté Pays Basque poursuit en 2021, son action d'harmonisation des modalités de gestion quotidienne des demandes de la population, quel que soit l'exploitant du service concerné.

Les points d'accueil

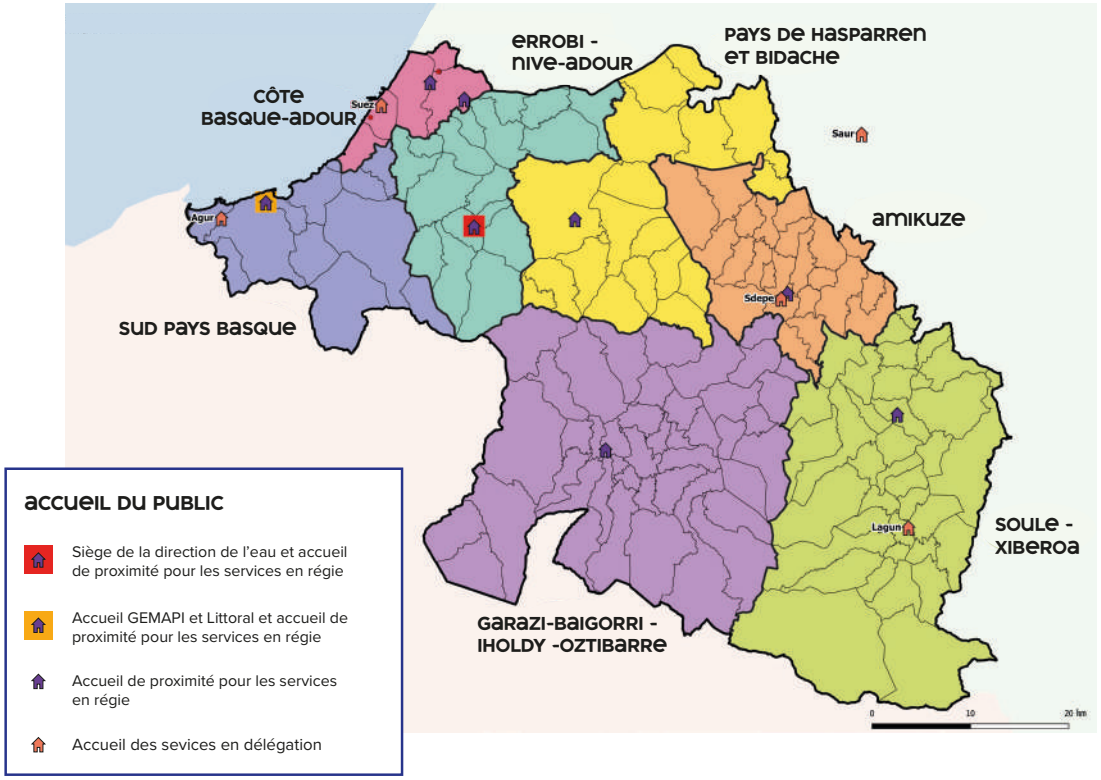

4.1.1 LA POPULATION DESSERVIE ET LE NOMBRE D'USAGERS

En 2021, la population totale des 158 communes du Pays Basque était de 323 687 habitants (données INSEE). Ce nombre est à distinguer du nombre d'habitants qui sont desservis par les services d'eau potable et d'assainissement, comme du nombre d'abonnés desservis.

En effet, la notion de population desservie permet d'apprécier, sur la base de la population permanente et saisonnière des communes, le nombre d'habitants ayant accès, selon le cas, à un réseau de distribution d'eau potable et/ou de collecte d'eaux usées. Pour l'assainissement non collectif, il prend en compte le nombre d'habitants situés en zonage d'assainissement non collectif.

Le nombre d'abonnés correspond quant à lui au comptage réel des contrats pour lesquels un service est rendu. Par conséquent, un abonné peut correspondre à un foyer seul, à plusieurs logements notamment dans le cas d'immeubles non individualisés, ou encore à des activités commerciales, artisanales ou industrielles.

Couvrant l'ensemble du territoire du Pays Basque, le service d'eau potable comptabilise au 31/12/2021, 189 719 abonnés, celui de l'assainissement collectif 155 958 abonnés. Le service d'assainissement non collectif comptabilise 23 671 installations.

4.1.2 DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Pour toute question relative aux services d'eau potable et d'assainissement, l'usager est invité à prendre contact avec l'exploitant (coordonnées rappelées sur chaque facture). Selon la commune, le mode de gestion du service est différent.

Les contacts d'urgence sont rappelés sur les factures d'eau.

13 points d'accueil sont répartis sur le territoire : 8 points sont gérés en régie et 5 en délégation de services publics (**DSP**). En collaboration avec la Mission Accessibilité de la Communauté Pays Basque, un recensement a débuté pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité des différents bâtiments et locaux de la collectivité.

Outre l'aspect règlementaire concernant l'accessibilité physique, la Commission accompagne également les initiatives concernant l'accessibilité numérique et organise des formations de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les partenaires délégataires offrent depuis plusieurs années des commodités dématérialisées via des plateformes dédiées. Enfin, la Communauté Pays Basque envisage la création d'une agence en ligne.

Le site internet de la Communauté Pays Basque dispose actuellement d'une rubrique EAU. Cet outil d'information générale présente les compétences et démarches liées au grand cycle de l'eau. Des actualités des services y sont relayées.

Le site internet fournit donc toutes les informations utiles pour faciliter les démarches des usagers. Il met à disposition numériquement les principales publications (profil de plages, règlements de service, aides financières diverses, guides d'informations, rapports d'activités...).

Pour toutes questions, le site web de l'Agglomération propose des formulaires de contact.

DSP > Glossaire

4.1.3 DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

Depuis le 1er juillet 2020, deux règlements relatifs l'un au service d'eau potable et l'autre au service de l'assainissement s'appliquent sur l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion. Le règlement d'assainissement définit les dispositions s'appliquant à la gestion des eaux pluviales.

Les travaux de la Communauté Pays Basque sur la compétence de la Gestion des Eaux pluviales Urbaines devraient aboutir à la rédaction d'un règlement spécifique **GEPU** d'ici un ou deux ans.

Concernant la **GEMAPI**, un règlement d'intervention s'applique depuis 2018 aux travaux sur berges.

Règlements disponibles sur : communaute-paysbasque.fr

4.1.4 LES FACTURES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Les règlements de service définissent les modalités de facturation des prestations. Ils précisent également l'ensemble des voies de recours en cas de difficultés de paiement.

Pour l'ensemble des territoires exploités en régie, une application informatique unique permet une facturation harmonisée malgré la diversité tarifaire actuelle.

Pour le paiement des factures, les différents types de paiement automatique (prélèvement à l'échéance, prélèvement mensuel, TIP) ont été mis en place sur la majorité du territoire que la gestion soit en régie ou en délégation.

Les familles en difficultés financières peuvent solliciter leurs exploitants pour trouver une assistance adaptée pour le paiement de leurs factures. C'est ainsi que :

- **80 abonnés** à l'eau potable et **45** pour l'assainissement collectif ont pu bénéficier du dispositif fonds de solidarité logement (FSL) ;
- **24 remises gracieuses** ont été accordées pour des foyers qui ne répondaient pas aux critères du dispositif FSL.

GEPU - GEMAPI > Glossaire

4.1.5 L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Les demandes d'urbanisme génèrent une activité quotidienne. Près de 6000 demandes ont été instruites afin de conseiller les pétitionnaires dans leurs démarches de raccordement aux réseaux publics, d'installation d'un assainissement non collectif, de gestion des eaux pluviales à la parcelle et enfin de protection contre les aléas d'inondation.

4.2 Exploiter les équipements d'eau potable

FIGURE 2 : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PRÉLÈVEMENT À LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

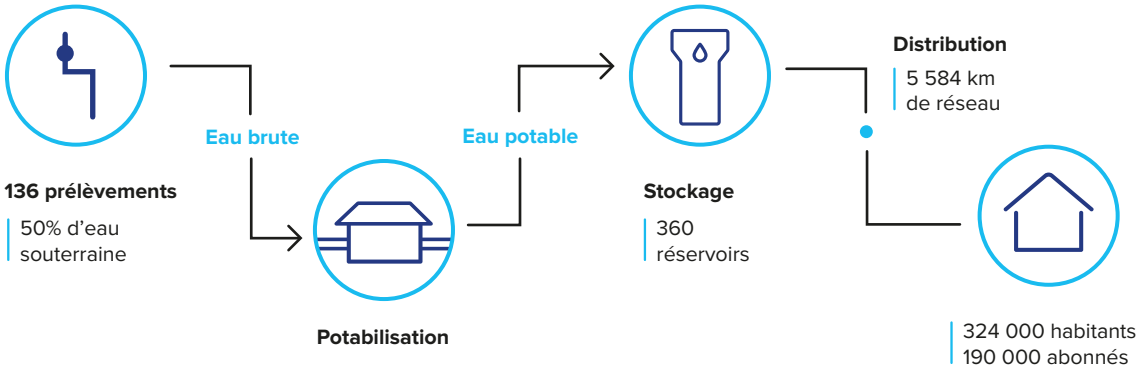

L'exploitation des ouvrages d'eau potable doit garantir la qualité de l'eau distribuée et limiter les pertes sur les réseaux. Cette gestion commence au point de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel, englobe le parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur en passant par d'éventuelles unités de traitement.

La Communauté Pays Basque assure sur certains territoires l'ensemble des missions par ses propres moyens (gestion en régie directe) ou fait appel à des prestataires dans le cadre de contrats de prestations de service ou de délégation de service public (DSP).

MODES D'EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE AU 31/12/2021

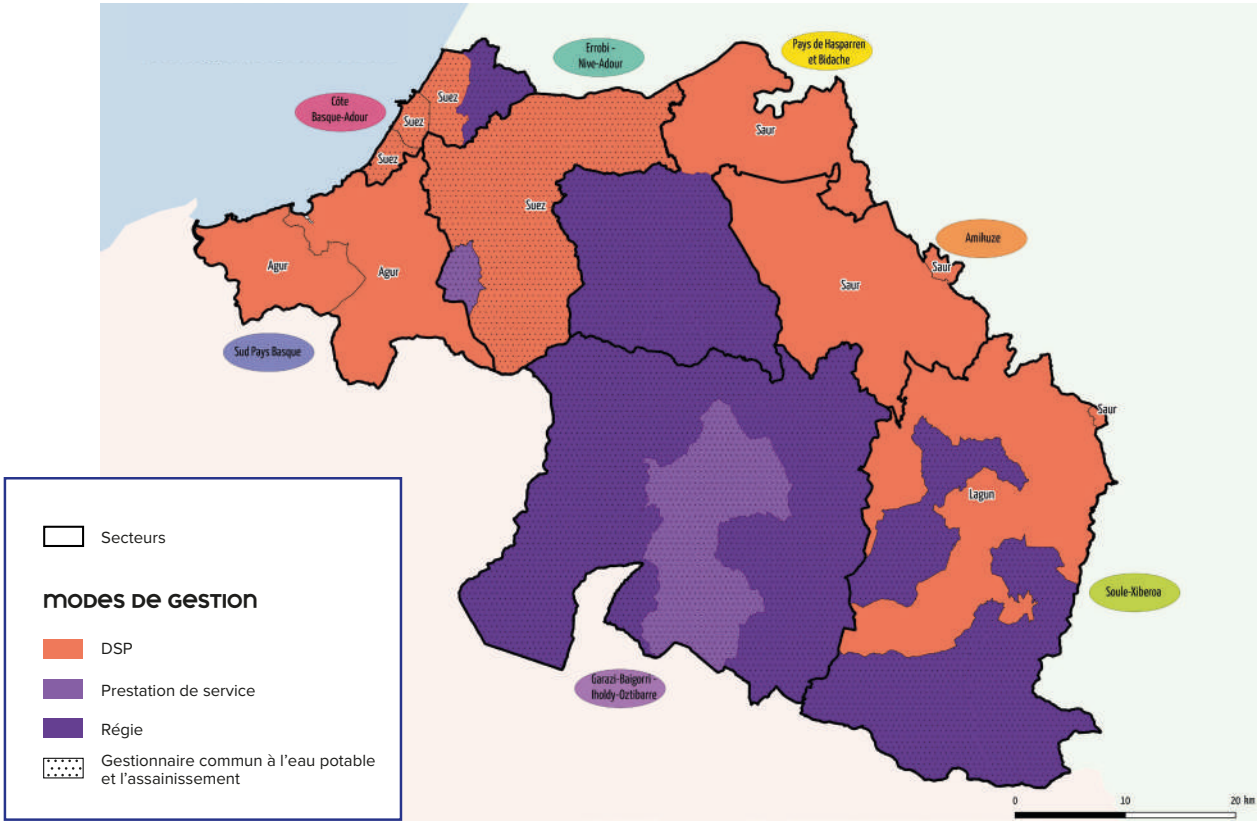

4.2.1 LES EXPLOITANTS DU SERVICE D'EAU POTABLE

Au 31 décembre 2021, la Communauté Pays Basque assure l'exploitation directe des équipements d'eau potable de 72 communes. Pour les 3 communes en régie que sont Larrau, Licq-Atherey, et Sainte-Engrâce, la compétence est déléguée à chacune des communes via une convention de gestion jusqu'en 2022. Pour les 86 autres communes, elle contrôle 12 contrats de délégation de service public. Ils ont été confiés à 4 entreprises différentes (AGUR, LAGUN, SAUR et SUEZ).

Les évolutions au cours de l'année 2021

- **1er janvier 2021 :** Ahetze et Arbonne intègrent le contrat de DSP Nivelle (AGUR) ;
- **1er janvier 2021 :** avoule-Centre : nouveau contrat de DSP à paiement public (LAGUN) jusqu'en 2027.

DSP > Glossaire

4.2.2 LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

>> Les volumes prélevés

En légère baisse, 30,1 millions de m³ ont été prélevés et déclarés à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG).

Les prélèvements d'eau souterraine ne nécessitent en général qu'une désinfection avant une mise en distribution. Les eaux superficielles sont traitées par 5 usines.

FIGURE 3 : EAUX SOUTERRAINES = 49,5% DES PRÉLÈVEMENTS

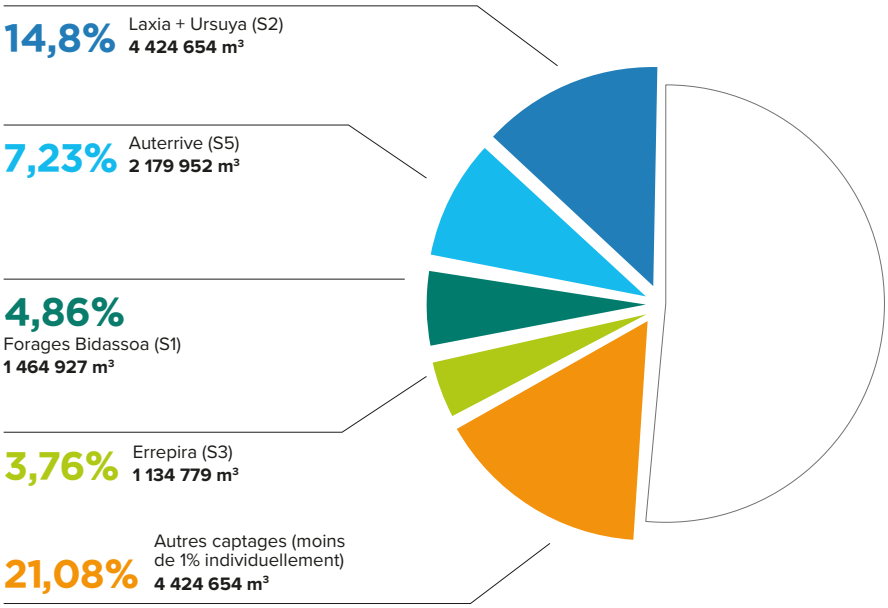

FIGURE 4 : EAUX SUPERFICIELLES = 50,5% DES PRÉLÈVEMENTS

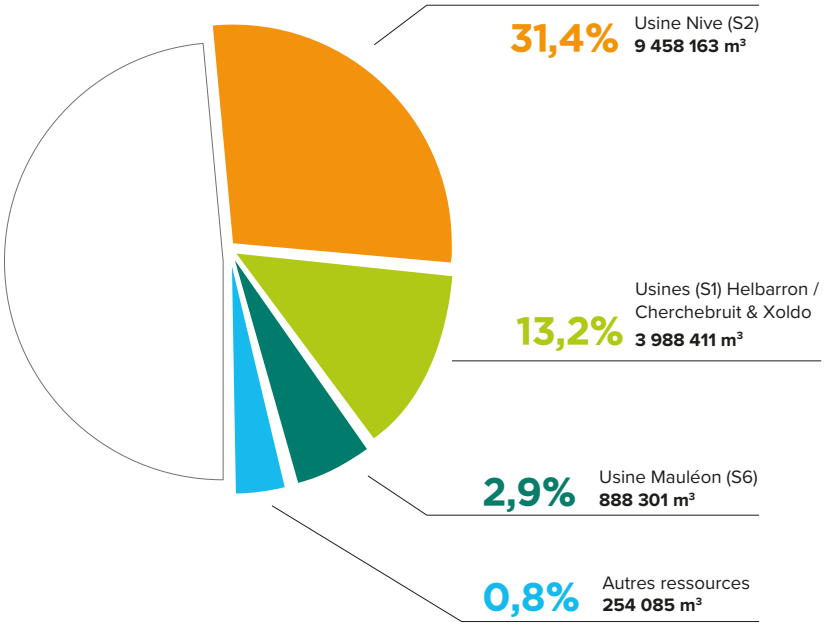

AEAG > Glossaire

>> Les volumes mis en distribution

La Communauté Pays Basque assure la production de la très grande majorité de ses propres besoins. Néanmoins, afin d'assurer une sécurité d'approvisionnement, des échanges d'eau sont définis par convention avec le SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes pour l'alimentation du Boucau et l'interconnexion de secours), le syndicat de Saleys et Gaves (alimentation d'Osserain) et le SAREP de Navarrenx (alimentation de L'Hôpital Saint-Blaise du Boucau et l'interconnexion de secours).

TABLEAU 8 : ÉVOLUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

VOLUMES MIS EN RÉSEAU		2019	2020	2021
Origine de l'eau potable				
Volumes prélevés	A0	29 226 864 m³	30 210 822 m³	30 149 277 m³
Volumes produits et mis en distribution	A	28 128 626 m³	28 831 754 m³	29 110 709 m³
Volumes importés (SYDEC + Navarreinx)	B	616 760 m³	855 123 m³	1 097 936 m³
Distribution d'eau				
Volumes exportés (SYDEC + Saleys)	C	545 163 m³	833 587 m³	617 137 m³
Mise en réseau : D = A+B-C	D	28 200 223 m³	28 853 290 m³	29 591 508 m³

>> La vente d'eau en gros

La Communauté Pays Basque participe aux interconnexions des réseaux avec le Sud des Landes, le Béarn et l'Espagne. A ce titre, des conventions définissent les conditions d'achat et de vente d'eau.

Pour les communes limitrophes d'Anses-Féas, Esquiule et Géronce, des prestations sont rendues pour la vente d'eau.

4.2.3 LES VOLUMES EN DISTRIBUTION

>> La consommation d'eau potable

La consommation moyenne inclut tous les usages de l'eau qu'ils soient domestiques ou industriels.

Elle est établie à environ 120 m^3 par an et par abonné, soit une consommation moyenne de 192 litres par jour et par habitant desservi.

La mesure des consommations repose sur un parc de compteurs sur lequel des obligations de renouvellement permettent de garantir la qualité de facturation. A ce jour, environ 190 000 compteurs de facturation sont en service.

Le taux de conformité du parc est évalué à 80%. Il correspond aux compteurs de moins de 15 ans ajoutés à ceux de plus de 15 ans ayant été échantillonnés conformes. Le taux de renouvellement reste stable à environ 4% par rapport à 2020.

22,23 millions de m^3 d'eau potable consommés ont été facturés en 2021.

>> Les volumes d'eau perdue

La Communauté Pays Basque s'engage dans une gestion raisonnée de la ressource. Aussi, elle cherche à limiter les pertes d'eau dans les réseaux. Cette maîtrise s'acquiert par une surveillance accrue du fonctionnement des équipements. Elle correspond aussi à une optimisation du fonctionnement de différents niveaux de pression et un renouvellement ciblé des installations.

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DES VOLUMES UTILISÉS

VOLUMES DISTRIBUÉS		2019	2020	2021
Volumes comptés Vc = Vsc + Vfc	**Vc**	**21 840 094 m³**	**22 201 262 m³**	**22 669 492 m³**
Volumes de service comptabilisé	Vsc	60 483 m³	33 314 m³	81 360 m³
Volumes de service comptabilisé abonnés facturés	Vfc1	21 550 040 m³	21 934 863 m³	22 230 936 m³
Volumes de service comptabilisé abonnés dégrévés	Vfc2	229 571 m³	233 085 m³	357 196 m³
Volumes non comptés Vnc = E + F	**Vnc**	**204 728 m³**	**317 098 m³**	**359 788 m³**
Volumes non comptés	E	31 734 m³	54 997 m³	17 776 m³
Volume de service estimé	F	172 994 m³	262 101 m³	342 012 m³
Volumes autorisé Va = Vc + Vnc	**Va**	**22 044 822 m³**	**22 518 360 m³**	**23 029 280 m³**

>> Le rendement du réseau

Intégrées depuis 2012 au code de l'environnement, les pertes d'eau ne doivent pas dépasser 15 % (soit un rendement des réseaux de 85 %). Si l'indice linéaire de consommation (ILC) est inférieur à 100 m³/j/km, ces pertes d'eau ne peuvent dépasser 35%, ce calcul est exécuté sur chacune des unités de distribution.

Il est possible de suivre l'évolution des rendements de l'ensemble du territoire, comme des différents secteurs d'exploitation.

ILC > Glossaire

Tableau 10 : Rendements des réseaux 2021

	Sud Pays Basque	Côte Basque Adour	Errobi - Nive-Adour	Pays de Hasparren et de Bidache
	2021	**2021**	**2021**	**2021**
ILC	**16,4 m³ / j / km**	**33,1 m³ / j / km**	**11,3 m³ / j / km**	**5,8 m³ / j / km**
Volume de perte	*995 298 m³*	*2 013 756 m³*	*957 393 m³*	*724 835 m³*
Rendement seuil	*68%*	*71%*	*67%*	*66%*
Indice linéaire de Perte	*3,2 m³ / j / km*	*7,2 m³ / j / km*	*3,3 m³ / j / km*	*2,1 m³ / j / km*
Rendement calculé	**84%**	**87%**	**80%**	**74%**

	Amikuze	Soule - Xiberoa	Garazzi-Baigorry - Iholdy - Oztibarre	Communuaté Pays Basque
	2021	**2021**	**2021**	**2021**
ILC	**4,2 m³ / j / km**	**3,5 m³ / j / km**	**4,7 m³ / j / km**	**11,4 m³ / j / km**
Volume de perte	*452 420 m³*	*636 688 m³*	*804 005 m³*	*6 562 227 m³*
Rendement seuil	*66%*	*66%*	*66%*	
Indice linéaire de Perte	*2,6 m³ / j / km*	*2,0 m³ / j / km*	*2,7 m³ / j / km*	*3,2 m³ / j / km*
Rendement calculé	**79%**	**66%**	**64%**	**78%**

Maîtrise des volumes

Dans le cadre de la maîtrise des fuites, sectorisée par des systèmes de comptage télésurveillés, 18% du linéaire du réseau d'eau est en permanence suivi. Pour le reste du linéaire, 16% ont été auscultés en 2021.

Des efforts restent à déployer sur les secteurs Soule-Xiberoa et Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre pour améliorer les moyens de surveillance.

Maîtrise des pressions

La stratégie de gestion des pressions n'est pas pour l'heure engagée sur le territoire : un travail est actuellement mené sur la précision des informations du patrimoine exploité.

4.2.4 LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau. Une double surveillance est organisée :

- Un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), conformément à la règlementation en vigueur (code de la santé publique) 10 à 350 paramètres sont analysés ;
- Un programme d'autosurveillance mené par chacun des opérateurs selon les caractéristiques de chaque système de distribution.

Il est à noter que dans bon nombre de petits systèmes de distribution, c'est uniquement le contrôle sanitaire qui permet de surveiller le bon fonctionnement de la distribution.

En 2021, près de 50 000 paramètres ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Tableau 11 : Bilan du contrôle sanitaire, tous services confondus

Limites		2019	2020	2021
Bilan bactériologique				
	Nombre de prélèvements	1211	1287	1295
	Nombre de prélèvements NC	32	30	28
	Tx de conformité	97,40%	98,80%	97,80%
Bilan Physico-chimique				
	Nombre de prélèvements	1207	1366	1384
	Nombre de prélèvements NC	10	16	19
	Tx de conformité	99,20%	98,80%	98,60%

ARS > Glossaire

ARS > Glossaire

On peut noter une assez bonne qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire.

Une amélioration légère des résultats est constatée en 2021 sur les paramètres bactériologiques par rapport à 2020.

Presque toutes les non-conformités détectées le sont sur les petites installations : des actions immédiates curatives ont permis de lever les anomalies. On en déduit surtout, d'une part la nécessité d'équiper les systèmes les plus sensibles de chloration garantissant une rémanence de la désinfection tout au long de la distribution, d'autre part celle de sécuriser le fonctionnement des systèmes de chloration par la mise en place d'équipements de surveillance à distance.

Pour tout savoir sur la qualité des eaux

- eaupotable.sante.gouv.fr
- nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine fournit en effet les résultats des analyses effectuées sur l'ensemble du Pays Basque. L'agence édite un rapport annuel de ses contrôles disponible au téléchargement. Une note de synthèse est également envoyée avec la facture d'eau.

4.3 Exploiter les équipements d'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne le système dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration (**STEP**) pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

FIGURE 5 : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

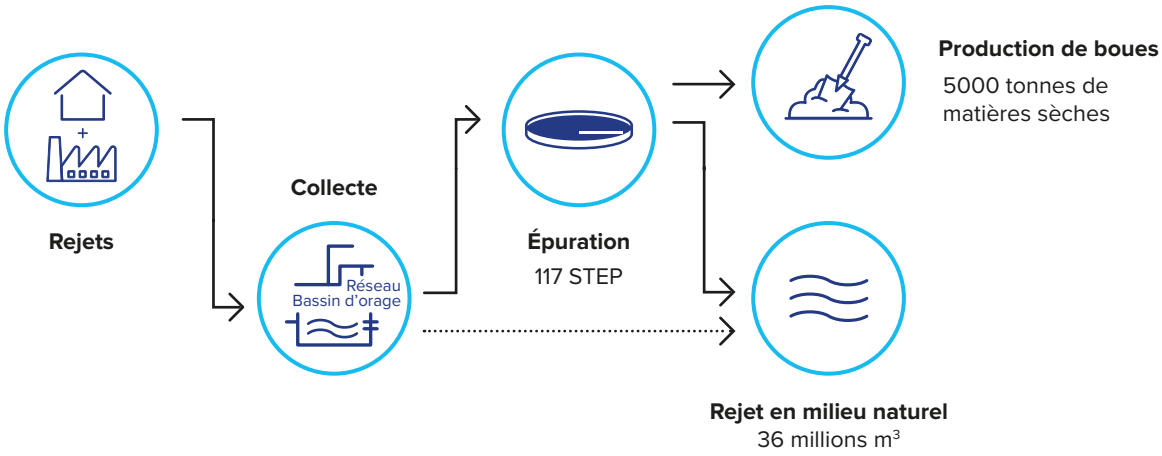

Il comprend aussi les systèmes de collecte composant les infrastructures du service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (**GEPU**)

La Communauté Pays Basque assure sur certains territoires l'ensemble des missions par ses propres moyens (gestion en régie directe) ou fait appel à des prestataires dans le cadre de contrats de prestations de service ou de délégation de service public (**DSP**).

GEPU - DSP > Glossaire

MODES D'EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 31/12/2021

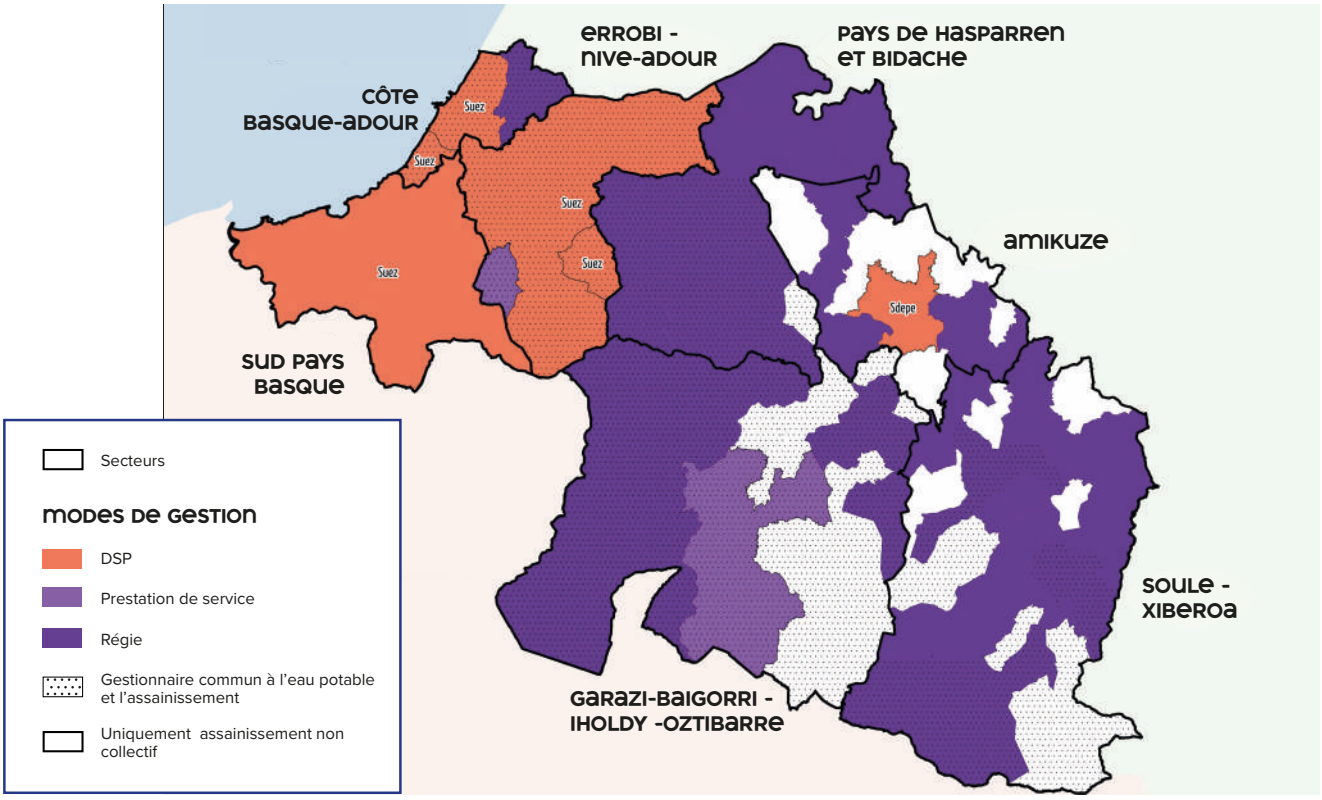

4.3.1 LES EXPLOITANTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AU 31/12/2021

L'exploitation du service d'assainissement collectif couvre les besoins d'environ 270 000 habitants répartis sur 123 communes. La Communauté Pays Basque assure l'exploitation directe des équipements d'assainissement collectif de 85 communes, représentant 1/3 de la population desservie. Pour les 38 autres communes, elle contrôle 9 contrats de délégation de service public qu'elle a confiés à 3 entreprises différentes (SAUR, SDEPE et SUEZ).

Depuis le 1er janvier 2021, le service d'assainissement collectif de la commune de Bidache est assurée en exploitation directe.

Des systèmes de traitement individuels assurent en totalité l'assainissement des eaux domestiques pour les 35 communes restantes.

L'exploitation du service de **GEPU** est majoritairement assuré en régie. Seuls les réseaux d'eaux pluviales des communes de Bayonne, Biarritz et Bidart sont exploités en délégation par SUEZ.

GEPU > Glossaire

4.3.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT : UN COUPLE INDISSOCIABLE

>> L'assainissement au fil de l'eau

Les rejets dans le milieu ne peuvent être maîtrisés qu'à la condition d'une parfaite coordination du fonctionnement en cascade des réseaux de collecte et des stations d'épuration.

La nature des réseaux existants, fruit de l'histoire des territoires et des évolutions technologiques, engage les exploitants à adapter leurs interventions pour s'assurer du minimum d'impact des rejets.

C'est pourquoi, au-delà des volumes transitant toujours impactés par la pluviométrie, la Communauté Pays Basque cherche à améliorer la connaissance des flux de pollution aux différents points de traitement et de rejets. Ainsi, en l'état de nos connaissances, il apparaît à ce jour encore d'actualité de conserver des réseaux unitaires en centre-ville, permettant un traitement des premiers lessivages de voiries dont on sait la nocivité sur les milieux due à la présence de germes bactériens, de résidus d'hydrocarbures, de métaux.

FIGURE 6 : LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

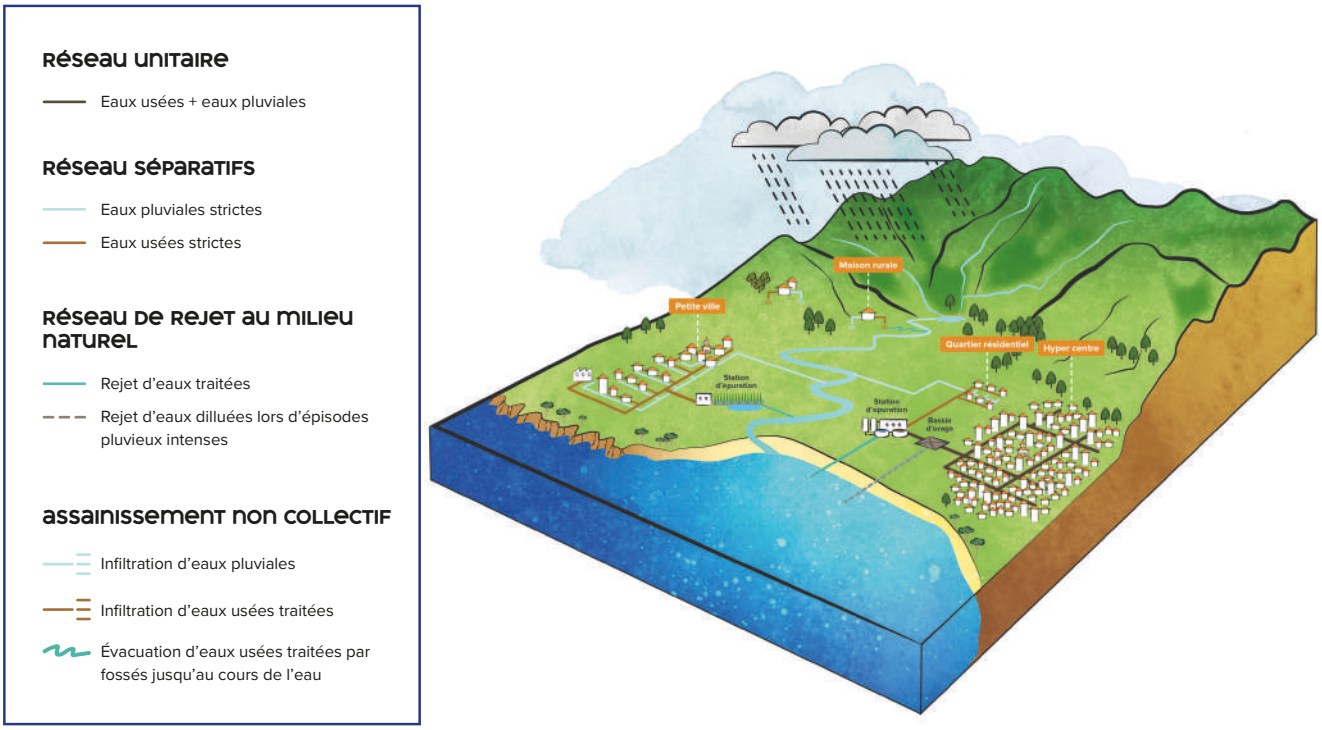

Des obligations de résultats sont définies par des concentrations et un maximum de flux pouvant être rejetés selon les sensibilités des milieux récepteurs. Cette obligation qui s'imposait de manière très prégnante sur les stations d'épuration s'applique désormais aux réseaux de collecte en y intégrant le tandem « réseau de collecte-station d'épuration associée » d'où l'analyse désormais réalisée par systèmes d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets, défini à partir d'une évaluation croisée de la connaissance physique des déversements possibles, des charges en amont de chaque point, de l'équipement de surveillance des déversoirs, ainsi que du suivi de la pluviométrie, est à ce jour estimé à 42/120. Cette valeur reste à consolider et son évolution à suivre dans le temps.

FIGURE 7 : CODIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La réglementation est venue modéliser les points de contrôle de chacun des systèmes d'assainissement de la manière suivante :

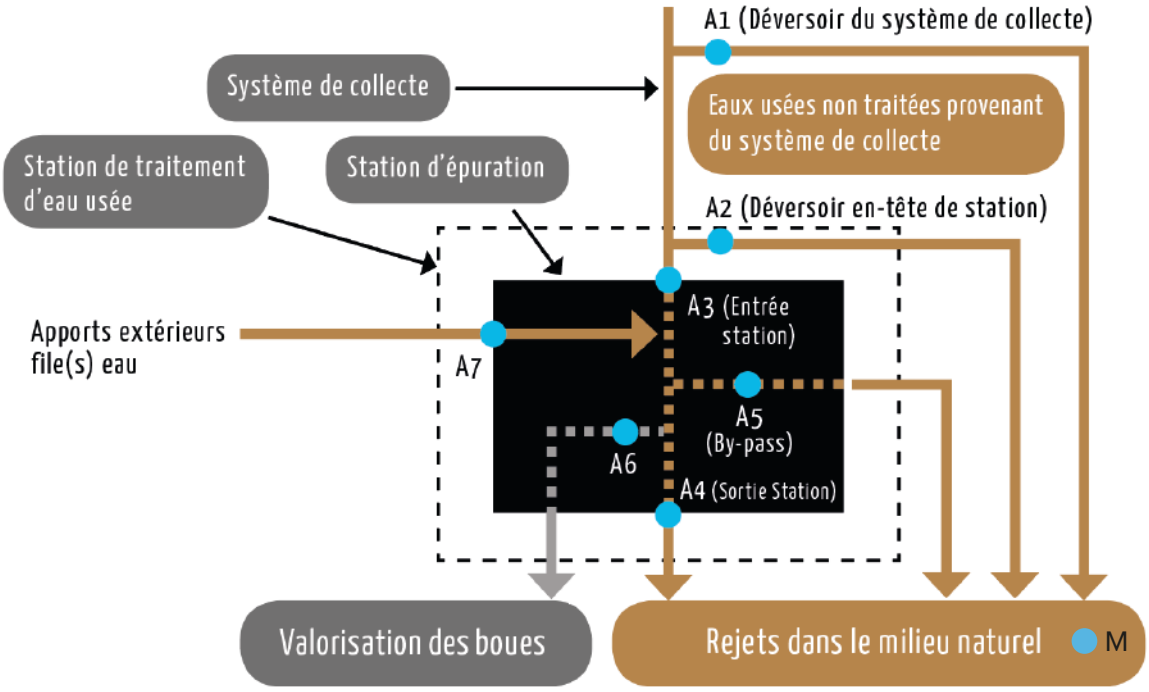

>> Les moyens de surveillance

> L'auto-surveillance

L'autosurveillance est l'ensemble des moyens mis en place par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la surveillance des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, afin d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité.

Elle est axée sur la surveillance :

- Des temps de déversement et/ou des débits journaliers des eaux non traitées, la surveillance des débits journaliers des eaux traitées ainsi que des volumes de boues produites et évacuées, à travers la mise en place d'équipements en débitmétrie et d'aménagement d'ouvrages ;
- Des caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques des eaux usées non traitées et traitées, des boues et du milieu récepteur, à travers la mise en place de préleveurs fixes ou mobiles. Ces préleveurs permettent de constituer des échantillons représentatifs, ensuite analysés par un laboratoire accrédité COFRAC ou par le laboratoire interne.

Cette surveillance est exercée sur 543 points stratégiques du système :

- Sur les déversoirs importants du système de collecte ou dont l'impact sur le milieu est à surveiller (points d'autosurveillance de type A1) ;
- Aux déversoirs en tête du système de traitement (points d'autosurveillance de type A2), et au by-pass dans la station d'épuration (points d'autosurveillance de type A5), lorsqu'ils existent ;
- En entrée (points d'autosurveillance de type A3) et en sortie (points d'autosurveillance de type A4 et A6) des stations d'épuration ;
- Au milieu récepteur de certains systèmes s'il est sensible (point d'autosurveillance de type M).

Tableau 12 : Nombre de points de surveillance des systèmes d'assainissement

Taille du système	Nb de systèmes	a1	a2	a3	a4	a5	a6	m	Total
		Déversoir Réseau	Déversoir Entrée STEP	«Entrée STEP»	«Sortie STEP»	«By-Pass STEP»	«Filière Boues»	Milieu récepteur	
≥ 10 000 EH	16	134	12	16	16	9	16	55	258
2000 EH ≤ < 10 000 EH	12	6	8	11	11	6	10	19	71
500 EH ≤ < 2000 EH	18		5	18	18	2	4	4	51
200 EH ≤ < 500 EH	24			24	24		3	8	59
< 200 EH	48			47	47		10		104
Total	118	140	25	116	116	17	43	86	543

Les résultats de l'autosurveillance sont centralisés par la Communauté Pays Basque et transmis chaque mois selon un format standardisé (format **SANDRE**) à la Police de l'eau.

SANDRE - EH > Glossaire
A1 - A3 - A4 - A5 > Figure 7, Page 71

> La fiabilité des points de mesure

Depuis 2020, les équipements (débitmètres et préleveurs) installés sur les points d'autosurveillance des systèmes de plus de 2 000 équivalents habitants sont contrôlés annuellement par un organisme externe pour nous permettre de suivre leur fiabilité.

Ces contrôles ont permis d'améliorer les équipements sur 2/3 de nos stations d'épuration pour atteindre 65% d'équipements fiables.

Sur les réseaux, le taux de fiabilité (jugé à 30 %) témoigne de la complexité des ouvrages et conduit à mettre en place un programme d'études et de travaux adapté à chaque site.

>> L'exploitation des équipements

> Le contrôle des raccordements

La Communauté Pays Basque, pour des raisons d'efficacité du système de collecte et d'épuration des eaux, vérifie que les eaux usées et les eaux pluviales des propriétés réaccordées sont bien dirigées vers les bons réseaux, car :

- Des eaux usées rejetées dans un collecteur pluvial aboutissant à la rivière sont directement polluantes,
- Des eaux pluviales rejetées dans un collecteur d'eaux usées (donc vers une station d'épuration, qui ne sont pas hydrauliquement dimensionnées pour cela), surchargent inutilement le système et le font déborder par temps de pluie.

Même lorsqu'il n'y a qu'une seule canalisation pour collecter toutes les eaux usées (réseau unitaire), il est aujourd'hui demandé d'éviter de rejeter des eaux pluviales supplémentaires afin de limiter les occurrences de débordement des réseaux (déversoirs) et augmenter la performance des stations (débordement, fonctionnement des traitements membranaires...).

Sur notre territoire, que ce soit la densité de l'urbanisation, le faible débit des cours d'eau ou bien encore la violence plus ou moins forte des inondations par les pluies d'orage obligent à une rigueur accrue dans la maitrise de la qualité des raccordements à l'assainissement.

Les modalités de contrôles sont définies dans le règlement du service d'assainissement collectif (article 17-5).

En 2021, à l'initiative des services :

- 1 739 contrôles de branchements ont été réalisés sur le territoire ; 449 ont été jugés conformes ;
- Un diagnostic des réseaux d'assainissement des campings et résidences de tourisme présents sur le bassin versant de l'Untxin afin d'améliorer la connaissance et la maîtrise des réseaux privés pouvant impacter la qualité du cours d'eau et des zones de baignade en aval (CAPB/SUEZ) ;
- Des investigations spécifiques ont été menées sur le Baldareta et seront poursuivies en 2022.

Par ailleurs, la maîtrise du raccordement des effluents industriels est un objectif. L'harmonisation des conventions de rejet est envisagée à partir de 2023.

> L'entretien des réseaux

L'entretien préventif des réseaux en service participe à la maîtrise de la collecte. Un certain nombre d'indicateurs permettent d'appréhender la qualité des équipements qui sont mis à disposition des exploitants et les besoins d'adaptation de son entretien.

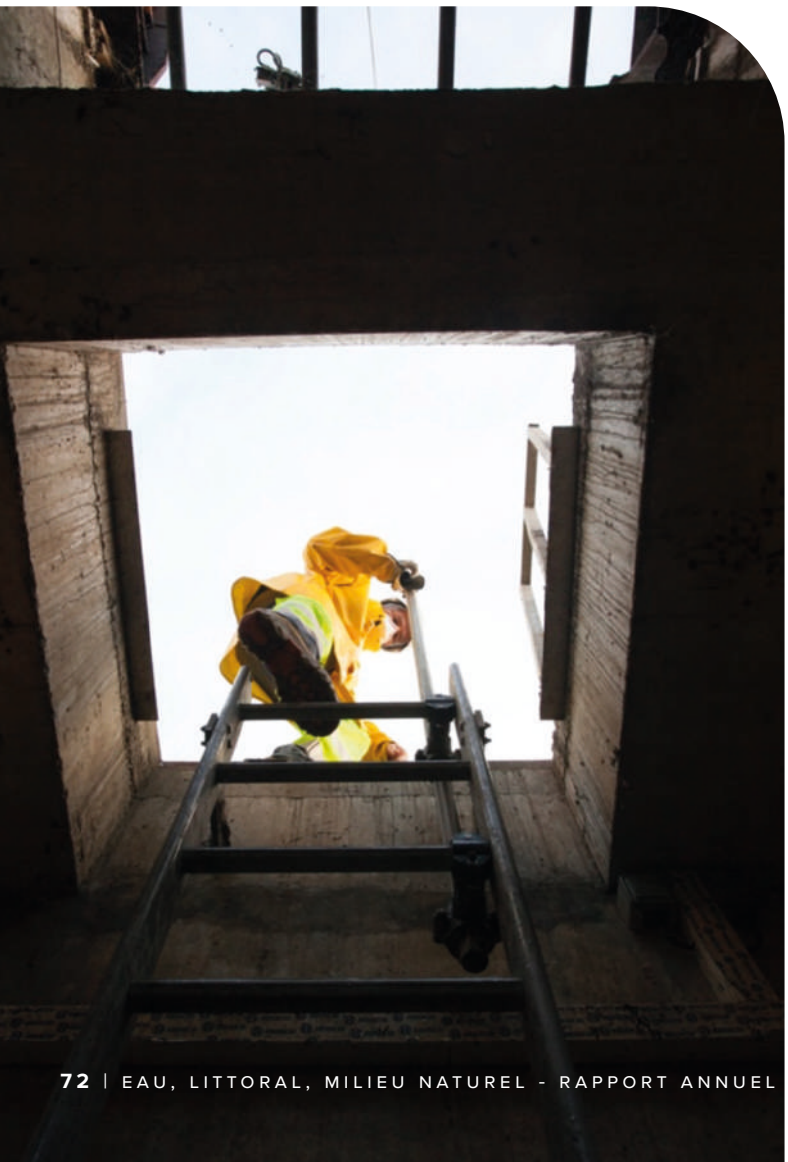

En 2021 :

- 182 km de réseaux ont été curés (9,6 % du linéaire) ;
- 31,6 km de conduites (43 km en 2020), ont fait l'objet d'une auscultation caméra afin de déterminer leur qualité et prévoir les travaux indispensables d'entretien, voire de renouvellement ;
- 142 casses ont été recensées permettant de calculer un indice de réparation de 7,3 casses pour 100 km ;
- 43 points noirs sont recensés à ce jour (endroit du réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien : curage, lavage, mise en sécurité), soit un taux de 4,5 points noirs/100 km. Ces points font l'objet d'une attention particulière.

> L'exploitation des stations d'épuration

L'évolution des ambitions de traitement des eaux usées font des stations d'épuration de vraies usines industrielles faisant appel à des compétences multiples et pointues dans le domaine spécifique du traitement de l'eau, comme de la maintenance industrielle.

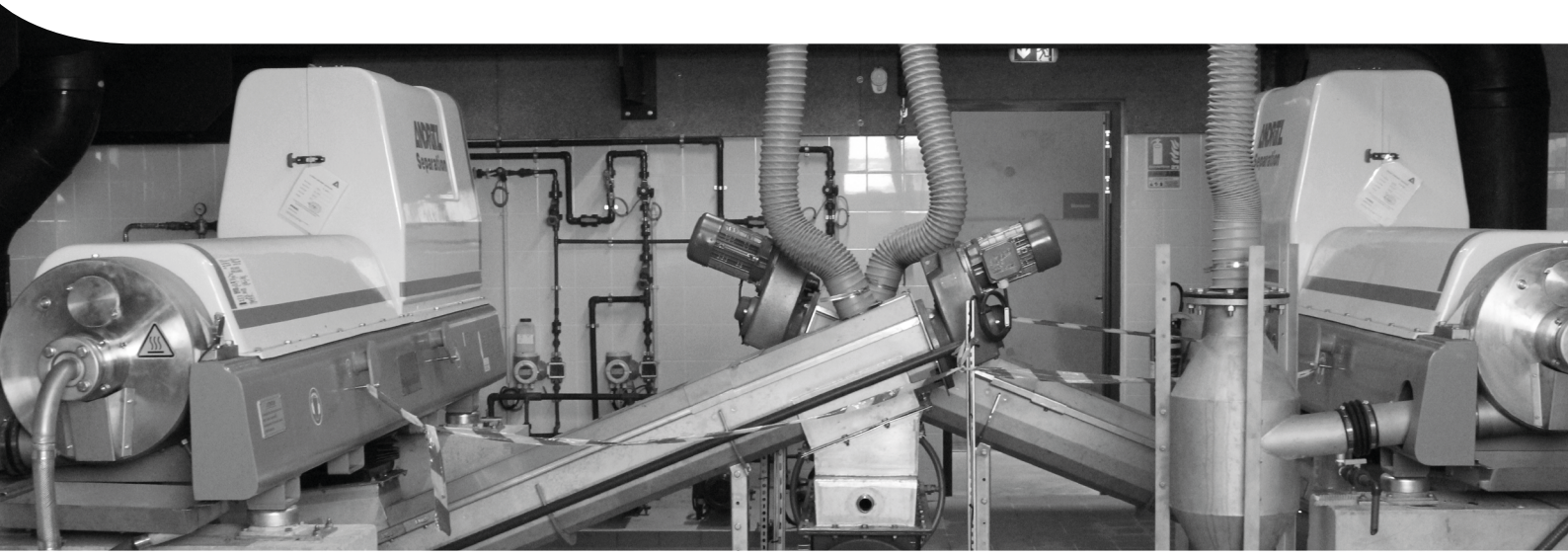

4.3.3 LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

>> La dépollution des eaux usées

Même si chaque système est analysé selon sa propre configuration, il est possible de retranscrire dans le schéma suivant l'état des niveaux de dépollution atteint par les 118 systèmes d'assainissement sous la responsabilité de la Communauté Pays Basque.

FIGURE 8 : NIVEAUX DE DÉPOLLUTION DES FLUX D'EAUX USÉES DE L'AGGLOMÉRATION EN 2021

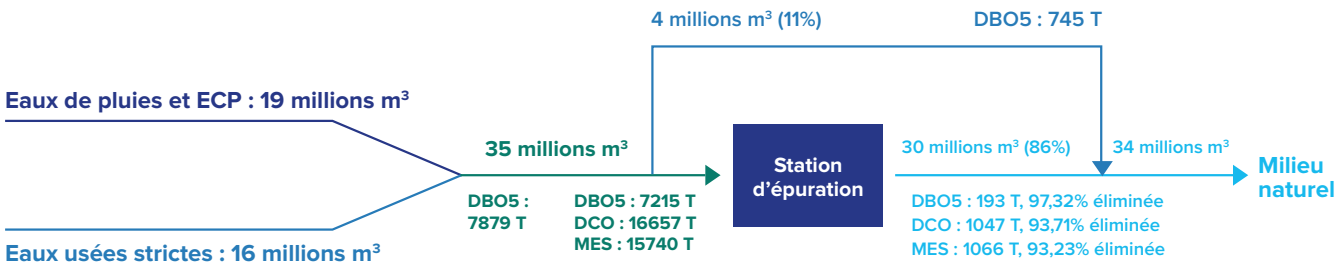

DCO - DBO_5 - MES > Glossaire

> Les volumes traités

En 2021, 35 millions de m³ ont été collectés par les réseaux.

54% de ce flux correspond à du ruissellement pluvial et des intrusions d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement.

86% de ce volume a subi un traitement complet par les stations d'épuration ; les 14% restant, dépassant la capacité de traitement des ouvrages ont été déversés au niveau des déversoirs des réseaux de collecte, des by-pass de tête de station, ou des by-pass après prétraitements.

> La pollution abattue

D'un point de vue globale, les eaux restituées au milieu naturel après collecte par le service d'assainissement ont été dépolluées à 88% vis-à-vis de la charge organique.

En considérant les effluents entrant dans les stations d'épuration après déversements sur les systèmes de collecte A1 et by-pass amont A2, l'efficacité du traitement est la suivante :

Tableau 13 : Taux de traitement des principales pollutions par les STEP

Traitement global 2021		Entrant	Sortant	Rendement
DBO5	KgDBO/jour	19 767	530	97,3%
DCO	KgDCO/jour	45 636	2 869	93,7%
MES	KgMES/jour	43 123	2 921	93,2%

DCO - DBO_5 - MES > Glossaire
A1 - A2 > Figure 7, page 71

Avertissement :

Les chiffres suivants sont issus des historiques globalisés pour lesquels les données sont parfois indisponibles pour certains sites, ce qui vient fausser les calculs.

Il s'agit donc d'indicateurs de tendance qui devront être affinés au fur et à mesure de l'amélioration de la métrologie et de la validation des données déployées sur le territoire.

> La production de boues

Résidu final du traitement, les boues produites dans les stations d'épuration collectives résultent de la mise en œuvre de techniques d'assainissement visant à réduire les quantités de matières solides et de contaminants dans les eaux urbaines résiduaires. Leur gestion passe par la valorisation de leur potentiel agronomique ou énergétique en veillant à l'absence d'effets néfastes sur l'environnement.

La totalité des boues produites en 2021 par les systèmes d'assainissement de l'agglomération a été valorisée par retour au sol, par compostage normalisé ou par épandage.

En considérant le tonnage de matières sèche :

- 98,5% des boues ont été valorisées en compostage après déshydratation ;
- 1,5% ont été valorisées en épandage après hygiénisation.

Tableau 14 : Production des boues en 2021

2021	Tonnage		
	Boues brutes	Matières sèches	
Epandage	1 514 T	83,0 TMS	**1,45%**
Compostage	29 728 T	5 624,2 TMS	**98,54%**
Stockage en lagunes et filtres plantés de roseaux	9 T	0,5 TMS	**0,01%**
Total	**31 251 T**	**5 708 TMS**	**100,00%**

DBO[5] > Glossaire

90% du tonnage est produit par les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 **EH** (23% du parc total), les systèmes d'assainissement de l'agglomération Bayonne Anglet Biarritz produisant à eux seuls près d'un quart de la production totale de l'agglomération.

La production de boues est en légère augmentation en 2021 par rapport à 2020 (+ 4,12% en tonnes de matières sèches), pour un volume d'eaux usées traités relativement stable.

Cette évolution peut s'expliquer par le report des extractions de boues entre 2020 et 2021 liées aux adaptations à l'arrêté du 30 avril 2020 lié à la crise COVID, interdisant l'épandage des boues non hygiénisées. De plus, la collecte des informations relatives au suivi de la gestion boues s'est améliorée.

>> La conformité des systèmes

Les services de la Police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer (**DDTM**) évaluent la conformité des systèmes d'assainissement à partir des éléments principalement fournis dans le cadre de l'autosurveillance de fonctionnement. L'analyse des indicateurs réglementaires reflète de façon très précise la performance globale qui peut être attendue des exploitants.

L'évaluation de la conformité prend en compte le cadre réglementaire national défini par l'arrêté du 21 juillet 2015 (transcription de la directive européenne eaux résiduaires urbaines dite « directive **ERU** »).

Pour 68 systèmes d'assainissement de capacité supérieure à 200 **EH** soumis à déclaration ou autorisation, des arrêtés préfectoraux locaux déterminent des prescriptions plus restrictives du fait d'enjeux spécifiques des milieux récepteurs.

DDTM - ERU - EH > Glossaire

> La conformité des flux (SISPEA)

Le taux de conformité globalisé (indicateur SISPEA P203.3) est déterminé à partir des conformités de chaque système, proratisées au flux de pollution. Il permet d'évaluer le respect des minimums de qualité de rejets autorisés par la directive ERU.

Pour les 26 systèmes de plus de 2 000 EH évalués, au prorata de la charge entrante, 74% des flux sont collectés conformément aux exigences européennes (2 systèmes non conformes, 10 en cours de mise en conformité).

> La conformité des systèmes d'assainissement

La Communauté Pays Basque compte 118 systèmes d'assainissement incluant 117 stations d'épuration. En effet, les flux collectés aux Joncaux à Hendaye sont acheminés vers la station d'épuration espagnole d'Alalerreka à Fontarrabie.

Pour l'année 2021, les avis sur la conformité de la DDTM ont portés sur :

- 118 systèmes d'assainissement pour la conformité nationale ;
- 57 systèmes d'assainissement pour la conformité locale.

FIGURE 9 : TAUX DE CONFORMITÉ ERU

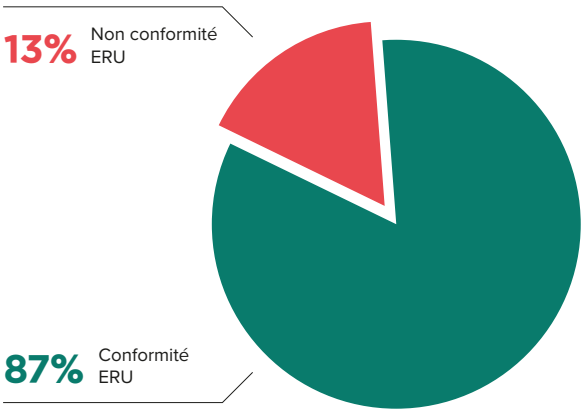

FIGURE 10 : TAUX DE CONFORMITÉ LOCALE

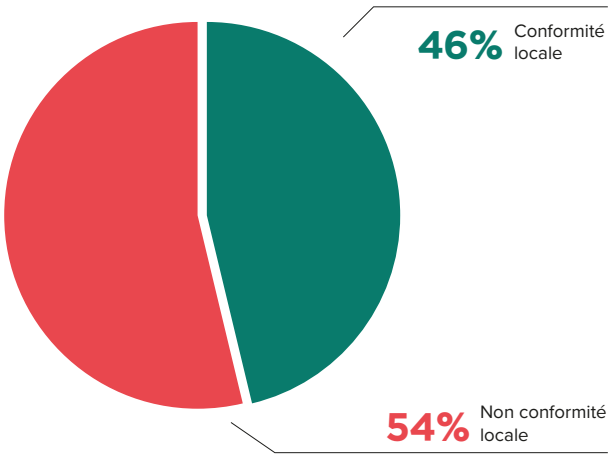

SISPEA - ERU - EH - DDTM > Glossaire

Les non-conformités sont majoritairement dues :

- Aux surcharges hydrauliques par temps de pluie conduisant à un nombre de déversements supérieur à 10 jours par an au niveau des réseaux, ou plus de 5% des volumes collectés vers la station ;
- Au non-respect des objectifs de traitement fixés par les arrêtés pour l'azote et le phosphore, en particulier pour les petites stations < 2000 EH.

FIGURE 11 : TYPE DE NON CONFORMITÉ ERU

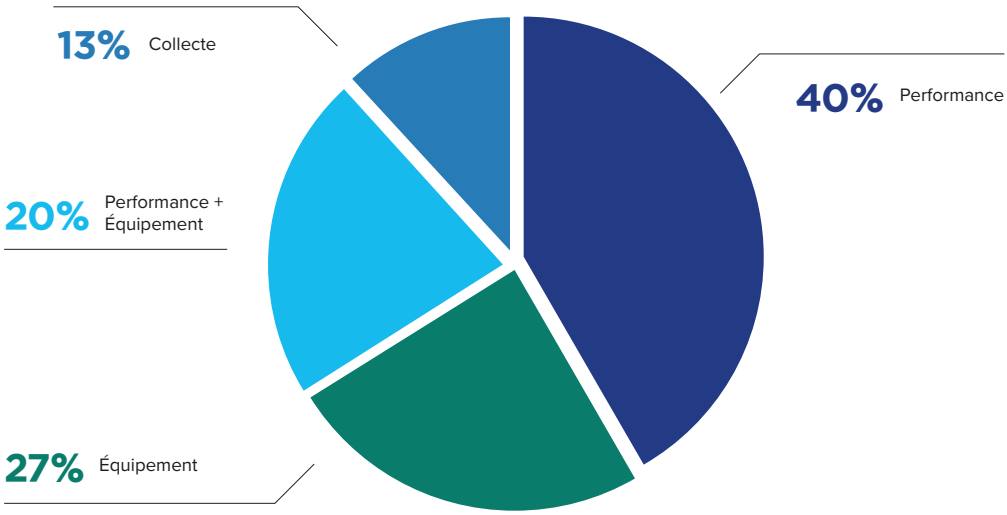

FIGURE 12 : TYPES DE NON CONFORMITÉ LOCALE

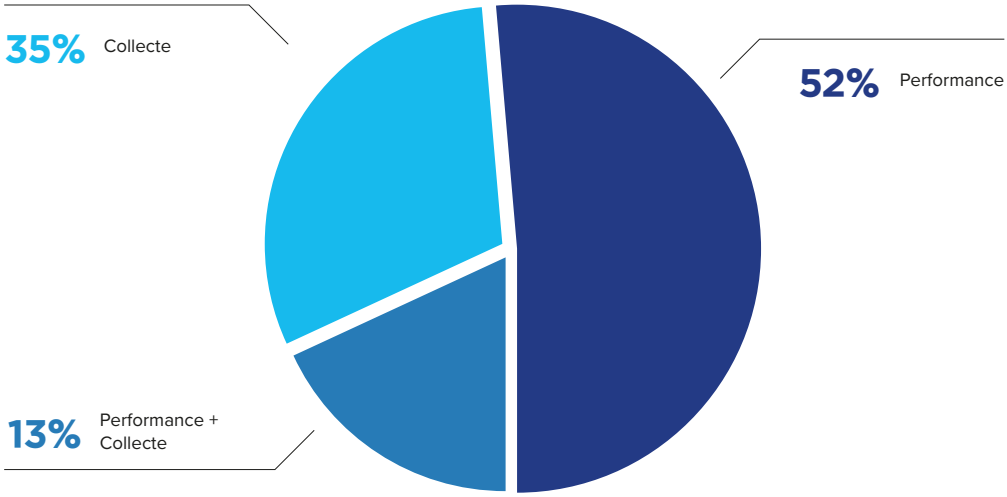

Les travaux sur les systèmes d'assainissement de la station d'épuration de Saint-Bernard sur Bayonne, et ceux réalisés sur la station d'épuration de Bassussarry avec réhabilitation de la filière membranaire ont permis de retrouver la conformité ERU pour ces deux systèmes.

EH - ERU > Glossaire

Tableau 15 : Évolution des conformités des systèmes > 2 000 EH

28 systèmes > 2000 EH	2020	2021
Conformité ERU	**64%**	**71%**
Conformité performance ERU	75%	79%
Conformité collecte ERU ou en cours	82%	86%
Conformité locale	**29%**	**36%**
Conformité locale performance	64%	82%
Conformité locale collecte	21%	36%

Temps sec : 100% conforme en 2021

En temps sec, les 26 systèmes d'assainissement > 2 000 EH évalués sont conformes puisque aucun déversement au point A1 (figure 7, page 71) n'est à déplorer.

En effet, il est à ce jour attendu qu'en période sèche (au minimum 48 heures après la dernière pluie), aucun déversement sur le réseau ne soit constaté, sauf en cas de maintenance.

4.3.4 L'IMPACT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT SUR LE MILIEU

>> Analyse des impacts des systèmes d'assainissement

> Impact sur les eaux de baignade

L'impact des systèmes d'assainissement sur les eaux de baignade est principalement lié aux déversements des réseaux de collecte par temps de pluie.

Les arrêtés locaux imposent ainsi un nombre annuel de jours de déversements inférieur à 12 par an pour chaque déversoir d'orage.

Cette contrainte est aujourd'hui fréquemment non respectée (42,86% des systèmes concernés par les arrêtés) du fait des sur-volumes de temps de pluie dirigés vers les réseaux de collecte.

La Communauté Pays Basque engage un important volet de travaux de renouvellement et de mise en séparatif ciblée des réseaux de collecte afin de réduire ces volumes. A ce jour, 10 systèmes sont considérés en cours de mise en conformité par la Police de l'eau.

La réduction du volume actuel des déversements de 11% à moins de 5% des volumes totaux collectés est un objectif à consolider.

> Impact sur l'environnement marin

En 2021 la contribution des systèmes d'assainissement (rejets des stations et déversements réseaux) au flux déversé dans l'océan est évaluée à :

- 0,19% des flux totaux de nitrates ;
- 4% des flux totaux de phosphore vers l'océan.

Ces chiffres indiquent un impact global marginal des systèmes d'assainissement vers l'océan. Néanmoins, le groupement d'intérêt scientifique **GIS** littoral basque engage des études pour cerner l'impact à l'échelle d'un événement ponctuel de déversement en période d'étiage en proximité immédiate du point de rejet. Ces études prennent en compte l'impact sur le développement du Liga.

>> La recherche de substances dangereuses dans l'eau

Afin de prévenir d'éventuelles pollutions des milieux, la Communauté Pays Basque a engagé en 2020 des campagnes de mesures des rejets de substances dangereuses dans l'eau (**RSDE**) définies par la directive européenne cadre sur l'eau, en entrée comme en sortie des 11 stations d'épuration de charge raccordée de plus de 10 000 **EH**.

GIS - RSDE - EH > Glossaire

Il est à retenir :

- Sur **95 substances** recherchées en entrée de station, 25 ont été identifiées en présence significatives pour l'ensemble des 11 stations concernées ;
- Sur **89 substances** recherchées en sortie de station, 7 ont été identifiées en présence significative pour l'ensemble des 11 stations concernées.

Ces mesures ont fait l'objet d'un diagnostic amont en 2021 afin de déterminer et de localiser les sources d'émission et de proposer un plan de réduction.

Ce diagnostic permet de constituer une base de données capitalisant l'ensemble des mesures de micropolluants disponibles sur le territoire et de les contextualiser (météorologie, événement spécifique lors du prélèvement...) ; 2022 sera consacrée à identifier les sources d'émission et à proposer un plan de réduction des micropolluants détectés.

>> Les marges de capacités (débit/pollution)

> Capacité en temps sec : (Qmax-tsec x C-DBO5 moytemps sec)

L'ensemble des systèmes d'assainissement est aujourd'hui correctement dimensionné pour traiter la pointe de charge organique de temps sec en saison estivale (flux moyen temps sec en DBO5 associé au débit maximum de temps sec)

La marge de capacité est de l'ordre de 25% à 50% selon les systèmes.

Seul le système de Guéthary approche la limite de capacité de la station en pointe estivale de temps sec. Le projet de construction d'un nouvel équipement à Saint-Jean de Luz viendra répondre aux besoins futurs de cette partie de territoire.

> Capacité temps de pluie

En temps de pluie, en intégrant les niveaux de charge brute de pollution organique (CBPO) et les déversements en tête de station (A2 figure 7 page 71), 11% des systèmes sont à ce jour en surcharges.

Les charges de pointe liées aux événement de pluie peuvent atteindre 2 fois la capacité des stations.

D'un point de vue hydraulique, la quasi-totalité des systèmes est en surcharge, les débits de temps pluie pouvant atteindre jusqu'à 5 à 6 fois la capacité des ouvrages de traitement.

L'amélioration de ce point passe par la maîtrise des déversements et une amélioration de la connaissance des flux associés à chaque déversoir sur les réseaux de collecte.

DBO_5 - MES > Glossaire

>> Le diagnostic permanent

Le diagnostic permanent est un dispositif d'amélioration continue qui vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, avec une périodicité au moins annuelle.

L'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2020, rend obligatoire la mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 **EH** à compter du 31 décembre 2021, et pour les systèmes de plus de 2000 **EH** à compter du 31 décembre 2024.

Le projet de diagnostic permanent de l'agglomération vise à mettre en place :

- Le suivi des systèmes d'assainissement par un bilan de fonctionnement en ligne, actualisé de manière automatisée à partir des données temps réel ;
- La production à la demande de bilan événementiels de pluie ou d'incident ;
- La production de bilans d'auto-surveillance réglementaires périodiques au format **SANDRE** à partir des données générées automatiquement et validées par chaque exploitant ;

La production d'indicateurs de suivi permettant l'évaluation des actions du service, la mesure des écarts aux objectifs et la proposition d'actions d'amélioration : ces indicateurs intègrent les indicateurs **SISPEA** concernés et les informations nécessaires à la production du présent rapport.

Ce projet s'est concrétisé par la délibération n°16 du 09/02/2021[1] du Conseil Permanent afin de consolider le programme pluri-annuel d'investissement.

Des premiers bilans ont été formalisés en 2021. Le travail d'harmonisation se poursuit avec l'ensemble des parties intéressées.

SANDRE - SISPEA - EH > Glossaire

[1]Délibération disponible sur le site communaute-paysbasque.fr

4.4 Assurer les prestations du service d'assainissement non collectif

4.4.1 PÉRIMÈTRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La mission de service public d'assainissement non collectif (SPANC) exercée par la Communauté Pays Basque, comprend **obligatoirement** deux missions :

- Le contrôle de conception et d'exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter ;
- Le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations en service.

De façon facultative, à la demande et aux frais du propriétaire, la Communauté Pays Basque assure :

- L'entretien des installations et le traitement des matières de vidange ;
- La coordination des travaux de réhabilitation des installations sur la base exclusive des critères de sélection définis par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG).

Les agents du service public ne contrôlent que les installations d'assainissement non collectif des eaux usées domestiques ou des eaux usées non domestiques assimilées domestiques (définition réglementaire). La Communauté Pays Basque s'attache à fournir les informations générales et des conseils particuliers aux usagers des systèmes d'assainissement non collectif.

La réglementation actuelle en matière d'assainissement non collectif priorise l'action des pouvoirs publics sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental. L'objectif est d'atteindre le meilleur ratio coût-efficacité collective. Les transactions immobilières sont considérées comme un vecteur de remise à niveau du parc d'installations.

En 2021, la Communauté Pays Basque dénombre 23 671 installations d'assainissement non collectif réparties sur les 158 communes du territoire de la Communauté Pays Basque. Le nombre d'habitants utilisant un système d'assainissement non collectif est estimé à 53 000, soit environ 16,5% de la population.

L'indice de mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (IMOANC) permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il témoigne de la participation du service à la maîtrise des pollutions domestiques dans les zones non desservies par l'assainissement collectif. En 2021, il est de 130 points sur 140.

Lorsqu'un immeuble ou un habitat n'est pas desservi par le réseau public d'assainissement collectif, le traitement des eaux usées qu'il produit est assuré par une installation privée d'assainissement individuel dont le propriétaire assure l'entretien régulier et le bon fonctionnement.

23 700
INSTALLATIONS

54 000
habitants desservis

75%
d'installations sans danger sanitaire ou environnemental

1 570
CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

787
contrôles de conception

397
contrôles de réalisation

35
contrôles de fonctionnement

474
contrôles dans le cadre d'une vente

1 220
AVIS D'URBANISME

4.4.2 BILAN DES ACTIVITÉS

>> Missions obligatoires

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter consiste en :

- Un examen préalable de la conception au cours duquel le service public d'assainissement non collectif peut fixer des prescriptions techniques pour les études des sols ou le choix de la filière en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation (contrôle de conception) ;
- Une vérification de l'exécution des travaux qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions règlementaires (contrôle d'exécution).

Bien que l'attestation **SPANC** soit une pièce constitutive du dépôt de permis de construire, le contrôle de conception reste indépendant des procédures d'urbanisme. En effet, il appartient au maître d'ouvrage de solliciter le service public d'assainissement non collectif en amont du dépôt de sa demande de permis de construire ou d'aménager car le délai d'instruction n'inclut pas l'examen préalable de conception ni la fourniture de l'attestation de conformité.

L'avis du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été sollicité sur 1 220 demandes d'urbanisme.

En 2021, 787 contrôles de conception ont été réalisés et 397 contrôles d'exécution ont pu être effectués.

Le contrôle des installations existantes autres que neuves ou à réhabiliter consiste en :

- Un contrôle périodique de fonctionnement : la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations, au moins 1 fois tous les 8 ans ;
- Un contrôle administratif : la vérification annuelle des modalités et des résultats d'exploitation et d'auto-surveillance transmis par le propriétaire chaque année dans le cas des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 équivalent-Habitant (**EH**).

En 2021, 35 contrôles périodiques de fonctionnement ont été réalisés.

474 contrôles ont été effectués dans le cadre d'une vente. Le code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation de produire un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif datant de moins de 3 ans.

>> Missions facultatives

Les missions facultatives recouvrent principalement les prestations proposées pour l'entretien ou l'assistance à l'entretien des installations. Certains contrats associés à ces prestations d'entretien sont arrivés à échéance. Une consultation à l'échelle du Pays Basque est envisagée pour 2022.

Aucun nouveau programme de réhabilitation n'a été engagé en 2021.

EH > Glossaire

4.4.3 CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est défini réglementairement. Il prend en compte la somme des installations d'assainissement non collectif dont la réalisation des travaux a été contrôlée conforme ou dont le contrôle de fonctionnement a conclu à l'absence de danger sanitaire ou de risque avéré pour l'environnement. Il est rapporté au nombre total d'installations au 31/12/2021. Cette définition traduit l'esprit de pragmatisme technico-économique du dernier arrêté ministériel portant sur la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les installations d'assainissement non collectif pour lesquelles un danger sanitaire ou un risque environnemental a été constaté sont :

- **En zone à enjeu sanitaire ou environnemental, toutes les installations non conformes ;**
- **En dehors de cette zone :**

  - Les installations non conformes présentant également un défaut de sécurité sanitaire (exemple : contact direct avec des eaux usées brutes ou prétraitées) ou un défaut de structure ou de fermeture des ouvrages (exemple : corrosion massive des tampons de la fosse) ;

  - Les installations non conformes situées à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré utilisé pour l'alimentation en eau potable.

En 2021, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est évalué à 75%. cet indicateur est à considérer avec précaution : il sera à consolider sur les exercices à venir.

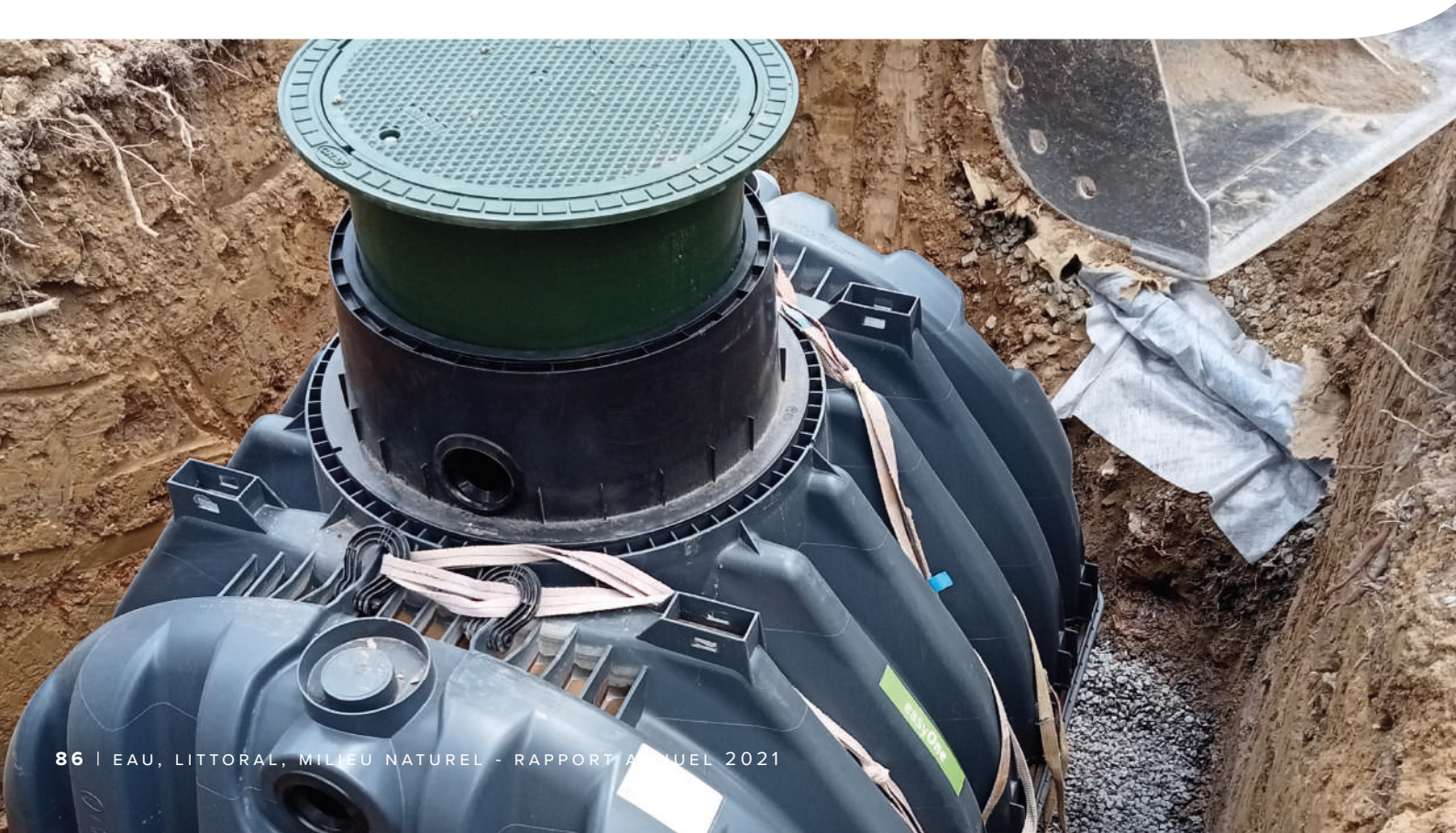

4.5 Intervenir sur les cours d'eau et leurs bassins versants

4.5.1 PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement, la Communauté Pays Basque intervient sur les cours d'eau et les bassins versants de son territoire afin d'en améliorer l'entretien, de protéger les écosystèmes et de prévenir les inondations.

Le périmètre et les compétences ont été définis par la délibération n°8 du 16 décembre 2017.

À ce jour, au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'organisation sur le Pays Basque est la suivante :

- **Exercice direct de la compétence sur les bassins versants internes :**

  - Bassin versant du Côtier Basque ;

  - Bassin versant de la Nive ;

  - Bassin versant de la Bidouze amont (hors Bidouze maritime).

- **Transfert de la compétence sur les bassins versants partagés avec d'autres intercommunalités :**

  - Transfert au SIGOM pour le Bassin versant du Saison et des Gaves ;

  - Transfert au SMBAM pour le Bassin versant de l'Adour aval et affluents (dont Bidouze maritime) ;

  - Transfert partiel (uniquement GEMA) au syndicat mixte de l'Aygas sur l'Aygas.

GEMAPI > Glossaire

ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

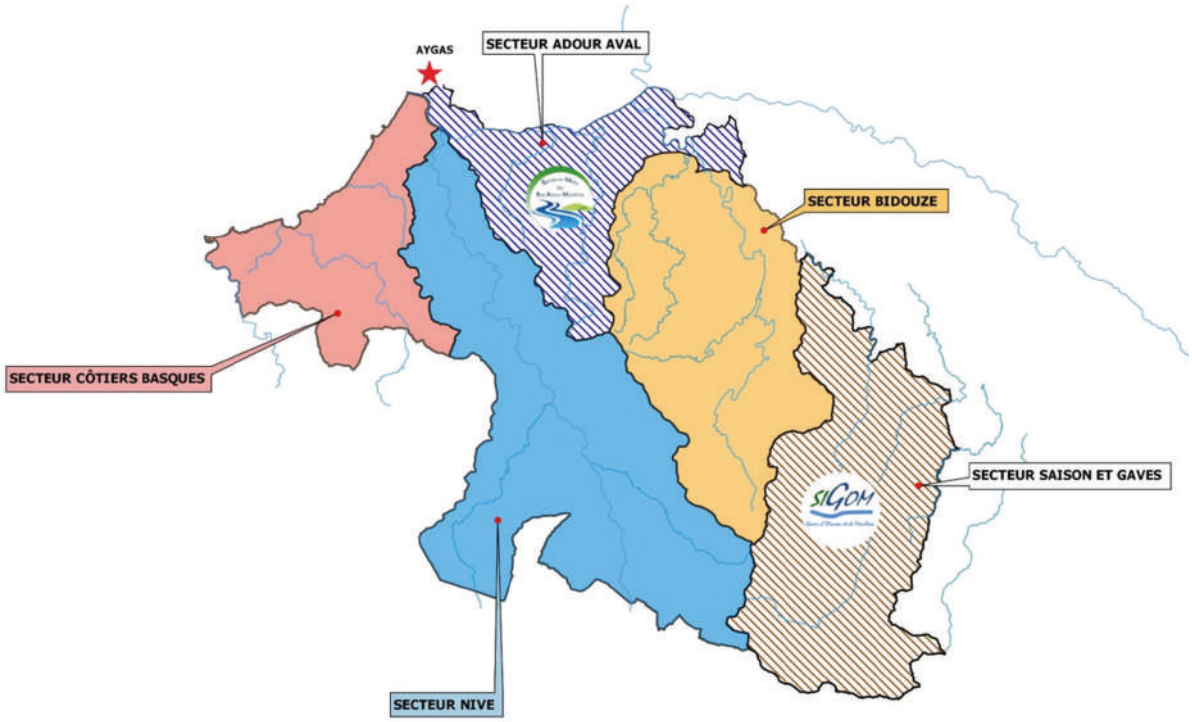

1 connaître les risques

2 surveiller et alerter

3 limiter la vulnérabilité

4 limiter les aléas

4.5.2 SUIVI DES NIVEAUX D'EAU

>> Suivi des niveaux d'eau en continu

À ce jour, l'agglomération assure l'exploitation de 15 sondes de mesures sur les cours d'eau et les ouvrages hydrauliques, dont 5 ont été installées en 2021. Par ailleurs, une station météorologique est exploitée à Saint-Jean-de-Luz, ainsi que 3 pluviomètres à Arbonne, Arcangues et Bidart.

TABLEAU 16 : LISTE DES POINTS DE MESURES GEMAPI DE LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE

		STATION	COMMUNES
STATIONS DE MESURES DE HAUTEUR			
SUR COURS D'EAU	4	Untxin	Urrugne
		Bidassoa	Hendaye
		Cibouria	Arbonne
		Bassilour	Bidart
SUR OUVRAGES DE RÉGULATION	11	Lurberria	Saint-Pée-sur-Nivelle
		Larraldia	Villefranque
		Contresta	Bidart
		Gachonenea	Bidart
		Matignon	Boucau
		Hureous	Boucau
		Latchague 3	Anglet
		Denart	Bassussarry
		Balcoin	Saint-Jean-de-Luz
		Aguerrenborda	Urrugne
		Aguerreberry	Biriatou
STATIONS DE MESURES PLUVIOMÉTRIE / MÉTÉO			
PLUVIOMÉTRIE	3	Arbonne	
		Arcangues	
		Bidart	
MÉTÉOROLOGIE	1	Saint-Jean-de-Luz	

>> Suivi des crues en temps réel et relevé de laisses de crue

En 2021, 21 interventions en pleines crues et post-crues ont permis de suivre et de capitaliser le suivi des niveaux d'eau, ainsi que leur évolution jusqu'au retour à la normale.

Il est à noter que ces épisodes pluvieux ont été catégorisés par l'Agglomération et son prestataire Predict Service.

	2020	2021
NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS	20	21
VIGILANCE	7	9
MOBILISATION	10	9
SÉCURISATION	3	2
SÉCURISATION MAXIMALE	0	1

On retiendra les épisodes de tempêtes Hortense le 20/01/2021, Justine le 30/01, Aurore le 20/10, et l'événement spectaculaire du 07 au 11 décembre 2021.

Ces événements ont engendré 29 jours de tournée crue/post crue par les techniciens rivières notamment pour enlever les embâcles et les laisses de crues :

- **Côtiers Basques : 18 jours**
- **Nive : 6 jours**
- **Bidouze : 5 jours**

Le terme « laisse de crue » désigne toutes les traces matérialisant le plus haut niveau atteint par l'eau

La crue de décembre 2021 a donné lieu à bon nombre de rendez-vous sur site pour constater les dommages et accompagner les sinistrés tant dans la demande d'aides financières que dans la réflexion sur les solutions techniques et règlementaires.

Quelques chiffres concernant la crue exceptionnelle du 7 au 11 décembre 2021

- Des cumuls pouvant atteindre localement 220 mm en 72 h sur des sols saturés
- Plus de 300 maisons inondées
- Plus de 200 exploitations agricoles ayant sollicité le Fonds de calamités agricoles
- Plus de 14 km de berges érodées
- Une quinzaine de ponts endommagés
- Plus de 30 installations de la CAPB touchées (infrastructures et réseaux d'eau et d'assainissement, ouvrages de prévention des inondations)
- Entre 20 et 30M€ de réparation (hors maisons inondées et dégâts agricoles autres que l'érosion) dont 4,5 à 10M€ à la charge de la CAPB au regard de ses compétences et de l'accompagnement financier potentiel aux communes.

4.5.3 TRAVAUX SUR BERGES

Les interventions sur les berges, étant généralement réalisées sur des terrains privés, nécessitent l'obtention préalable d'une déclaration d'intérêt général (DIG), dans un contexte de protection des biens et/ou des personnes. D'une durée de 5 ans, elle est accompagnée d'un plan pluriannuel de gestion (PPG), qui définit les travaux à réaliser.

Tableau 17 : Liste des déclarations d'intérêt général en cours

Bassin versant	Réseau hydrographique concerné	Arrêté préfectoral	Date de l'arrêté
Bidouze	Lihoury, Joyeuse	2013224-0011	12/08/2013
Côtiers Basques	Ensemble du bassin versant	64-2020-09-03-007	3/09/2020
Nive	Nive aval	64-2017-05-22-010	22/05/2017
	Nive amont	64-2017-05-22-011	22/05/2017

En 2021, 18 chantiers de restauration ou d'entretien des cours d'eau ont été encadrés par la Communauté Pays Basque. Ces travaux, pour un montant d'un peu moins de 180 000 € ont été confiés à des entreprises de réinsertion : LAGUN, MIFEN et ADELI.

25 km de de cours d'eau ont ainsi été restaurés (à ramener aux 5 000 km du territoire).

Près de 500 riverains ont été contactés dans le cadre de la réalisation des chantiers sur la ripisylve auxquels s'ajoutent 87 qui ont bénéficié d'un diagnostic sur site avec édition d'un rapport individuel.

En dehors de la gestion rendue obligatoire sur les ouvrages, toutes les autres missions sont exercées dès lors qu'elles revêtent un intérêt communautaire et restent des compétences partagées. En ce sens, le niveau d'intervention sur les travaux en rivière est cadré par un règlement d'intervention spécifique.

DIG > Glossaire

4.5.4 ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS À L'ENTRETIEN DES BERGES

81 demandes relatives à la prévention des risques des inondations ont été analysées.

De l'entretien des cours d'eau, du confortement des berges, jusqu'à l'assistance au montage de dossiers administratifs, chaque sollicitation a fait l'objet d'une réponse individualisée.

73 demandes proviennent des riverains : 44% d'usagers particuliers et 56% de communes. Un guide constitué de fiches thématiques spécifiques est mis à la disposition de riverains qui voudraient s'assurer du bon entretien de leurs berges.

8 actions de sensibilisation auprès de nos partenaires internes et externes ont été menées.

Découvrir les vidéos sur la prévention des inondations

- communaute-paysbasque.fr

Prévention des inondations :

- youtu.be/Ucpa0ehXEek

Entretien des végétations :

- youtu.be/rElukTXPL6E

4.5.5 EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Du fauchage des abords, en passant par les visites de fonctionnement des équipements techniques, jusqu'au suivi des travaux, les 33 ouvrages hydrauliques désormais intégrés au patrimoine de l'Agglomération ont généré en 2021 plus d'une centaine de jours d'entretien et de maintenance.

PRÉVENTION DES INONDATIONS PAR UN BARRAGE ÉCRÊTEUR

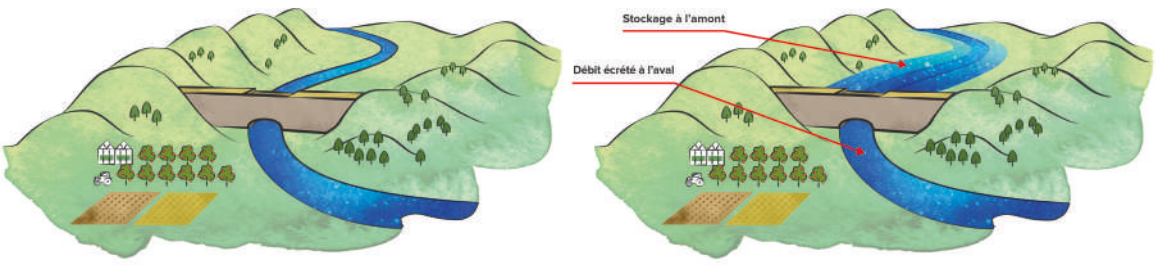

EN CONDITIONS NORMALES

EN TEMPS DE CRUE

PRÉVENTION DES INONDATIONS PAR UNE DIGUE

EN CONDITIONS NORMALES

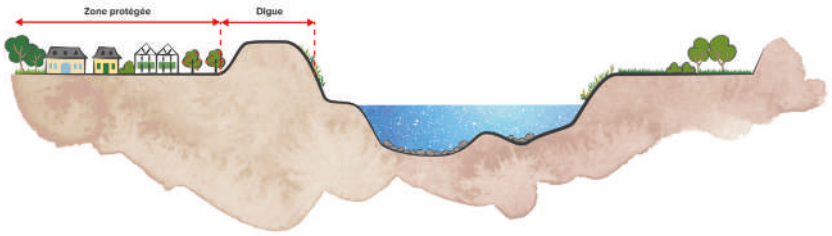

EN TEMPS DE CRUE

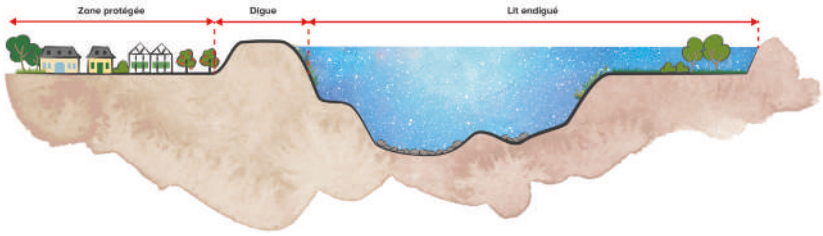

4.5.6 CONSTATS DE POLLUTION PONCTUELLE

En 2021, l'agglomération a participé à 25 constats de pollution (13 en 2020) : les communes et instances alertées ont ensuite pu prendre des mesures adaptées en lien avec la Police de l'eau.

4.5.7 PORTE À CLAPETS DE L'UHABIA

Sur le secteur de l'Uhabia, la direction de l'eau exploite une porte à clapets permettant de retenir les eaux de la rivière et de les rejeter dans l'océan via un émissaire de 450 m de long, en période estivale. L'objectif est ainsi de préserver la qualité des eaux de baignade de la plage de l'Uhabia en aval du cours d'eau.

Le service Eaux de baignade, Qualité coordonne les différentes actions liées à l'exploitation de l'ouvrage (entretiens de la porte et du bassin de rétention en amont, suivis topo-bathymétriques, relevés piscicoles, mesures compensatoires, ...).

En 2021, le service a poursuivi les échanges avec les services de l'Etat pour la constitution du dossier réglementaire visant à renouveler l'autorisation pour la saison 2022.

Dans le cadre des mesures compensatoires liées à cet ouvrage, un projet de restauration de zones humides en bordure de l'Uhabia est envisagé avec pour objectif une plus-value environnementale et récréative de ces espaces.

4.6 Contrôler la qualité des eaux de baignade

CARTOGRAPHIE DES ZONES DE BAIGNADE

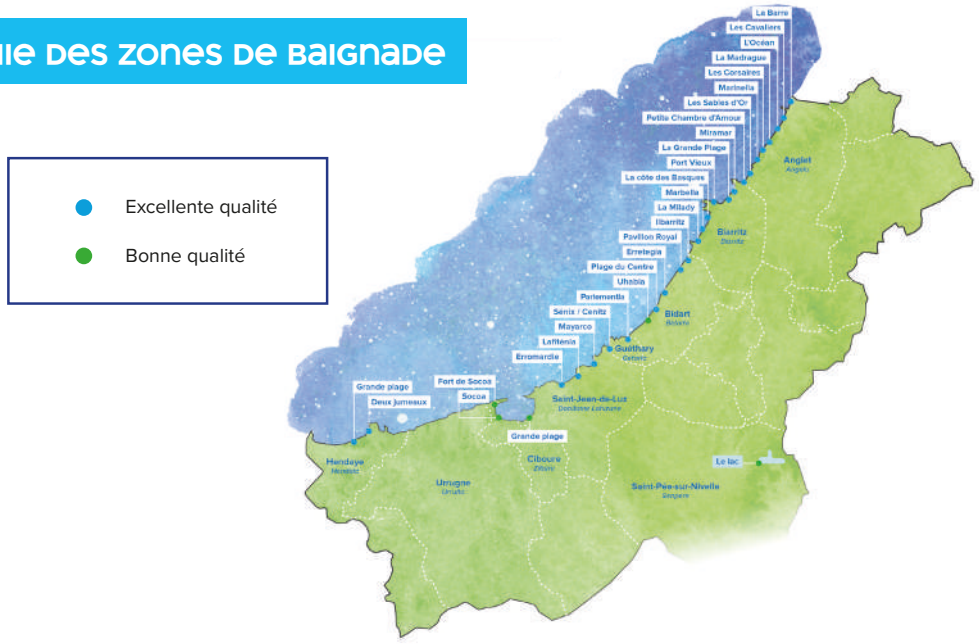

La qualité de l'eau est celle correspondant au classement de l'**ARS** au titre de la directive européenne sur les eaux de baignade (classement officiel).

Il faut distinguer :

- Les zones pour lesquelles la qualité de l'eau est surveillée par l'**ARS** ;
- Les zones pour lesquelles la baignade est surveillée par des sauveteurs côtiers.

Aussi, en plus des zones de baignade signalées sur la carte ci-dessus, l'**ARS** surveille également sur la commune de Guéthary les Alycons (zone reconnue en excellente qualité).

Par ailleurs, parmi les zones de baignade, elle distingue :

- Sur la commune d'Hendaye, la plage du **Casino** et la **Pointe de Sokoburu** (toutes 2 reconnues en excellente qualité) ;
- Sur la commune de Saint-Jean-de-Luz, la **Grande Plage Nord-Cale aux chevaux** et **Grande Plage Sud** (reconnues en bonne qualité).

A l'issue de la saison 2021, la plage du lac de Saint-Pée-sur-Nivelle passe d'une eau de qualité bonne à excellente en fin de saison.

Découvrir les modalités de classement de l'ARS : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

ARS > Glossaire

4.6.1 LE CONTRÔLE SANITAIRE RÉGLEMENTAIRE

A compter du 1er juin, jusqu'au 30 septembre, l'Agence Régionale de la Santé (**ARS**) surveille réglementairement la qualité des eaux de Baignade et évalue le niveau de qualité de chacune des plages.

Un prélèvement d'eau est réalisé sur chaque zone de baignade de manière hebdomadaire sur les plages les plus fréquentées. Les échantillons sont transmis au laboratoire pour des analyses bactériologiques. Les résultats sont connus 48h plus tard et communiqués aux communes pour affichage.

4.6.2 LA GESTION ACTIVE DES ZONES DE BAIGNADE

Durant la période estivale, la Communauté Pays Basque déploie une gestion active quotidienne en plus du contrôle réglementaire hebdomadaire de l'**ARS**. Les outils de gestion permettent une prévision en temps quasi-réel de la qualité des eaux de baignade laquelle est transmise aux Maires concernés.

Ce suivi quotidien de la qualité des zones de baignade est réalisé sous la responsabilité de la Communauté Pays Basque, en lien avec les communes.

Des analyses rapides sont effectuées sur le littoral basque afin d'obtenir un résultat en 3h avant l'ouverture des zones de baignade.

La Communauté Pays Basque fait appel à des techniques de modélisation de tous les facteurs environnementaux et de l'état des systèmes d'assainissement en temps réel afin d'anticiper le niveau de la qualité des eaux de baignade : plages d'Anglet et de Biarritz, d'Ilbarritz, de l'Uhabia et de Parlementia à Bidart, de la baie de la Cénitz à Saint-Jean-de-Luz/Guéthary, d'Erromardie à Saint-Jean-de-Luz, de la baie de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, plages d'Hendaye.

Dans l'ambition de la Communauté de protéger ses usagers, cette méthodologie permet de mieux anticiper les nécessités d'interdiction de la baignade, comme à l'inverse la ré-ouverture en temps réel en cas de retour à la normale.

Cette gestion active est aujourd'hui considérée comme très efficace. En effet, sur les 412 analyses sanitaires réglementaires réalisées, moins de 1% des situations ont été sous-estimées vis-à-vis du risque de pollution bactériologique.

En 2021, les plages ont été ouvertes 96,3% du temps en moyenne à l'échelle de la côte.

ARS > Glossaire

4.6.3 LA PLUVIOMÉTRIE ESTIVALE

En termes de pluie, la saison estivale 2021 (juin à septembre) est dans la moyenne haute sur les différents indicateurs (cumul et intensité) :

- **36 jours** de pluie ;
- **37% de pluies** supérieures à la pluie de fréquence de **retour mensuelle** ;
- **2 évènements** qui localement ont atteint la pluie de fréquence de **retour annuelle** ;
- **4 évènements** qui localement ont atteint la pluie de fréquence de **retour décennale**.

On note également une variabilité spatiale importante de ces cumuls totaux de 340 mm à 510 mm alors que la moyenne est d'environ 432 mm, avec des secteurs plus touchés que d'autres comme à Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Guéthary.

La majorité des épisodes de pluie a été enregistrée sur les mois de juin et de septembre. La période très fréquentée sur la Côte Basque, entre début juillet et fin août, a été particulièrement épargnée, donnant le ressenti d'une saison sèche. Néanmoins, si entre 2017 et 2021, les cumuls de pluie saisonniers ont été globalement stables (entre 400 et 500 mm), on remarque, pour cette saison 2021, le plus faible taux d'ensoleillement depuis 4 ans.

Pour rappel, les données utilisées pour caractériser les périodes de retour des évènements pluvieux sont basées sur les statistiques Météo France établies au début des années 2000 à partir de l'historique des 50 dernières années.

- Une pluie mensuelle est statistiquement observée 12 fois par an, il s'agit par exemple d'un cumul de 6.4 mm enregistré en 30 minutes ou de 10.1 mm en 2h.
- Une pluie annuelle est statistiquement observée 1 fois par an, il s'agit par exemple d'un cumul de 16.1 mm enregistré en 30 minutes ou de 30.7 mm en 2h.
- Une pluie décennale est statistiquement observée tous les 10 ans, il s'agit par exemple d'un cumul de 24.6 mm enregistré en 30 minutes ou de 47.9 mm en 2h.

4.6.4 SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DE *L'OSTREOPSIS*

La saison 2021 a vu émerger un nouveau risque potentiel pour les usagers de la plage lié aux efflorescences de la microalgue toxique *Ostreopsis* spp. Le phénomène, observé en fin de saison 2020 sur la plage d'Hendaye, s'est confirmé et amplifié entre fin juillet et début août 2021 à l'échelle du littoral basque.

Des suivis ont été engagés par l'**IFREMER** et la Communauté Pays Basque de début août à fin septembre afin de suivre l'évolution de la situation et d'acquérir de la donnée :

- Suivi bi-mensuel par l'**IFREMER** avec prélèvements d'eau et de macro-algues sur des sites de référence (Viviers basques, Erromardie, Parlementia).
- Suivi hebdomadaire par l'agglomération avec prélèvements d'eau uniquement sur toutes les plages d'intérêt. Cette opération a été cofinancée par l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) à hauteur de 5000 €.

En parallèle, les autorités compétentes (Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et l'**ARS** Nouvelle-Aquitaine) ont mobilisé le Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales - CORRUSS (collectivités, **IFREMER**, Centre anti-poison du CHU de Bordeaux, Cellule régionale de Santé publique France, SAMU CHCB...) pour mettre en place un système de surveillance et prendre les mesures de prévention adaptées.

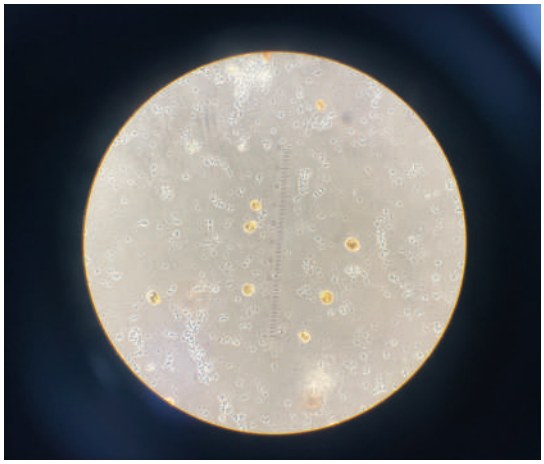

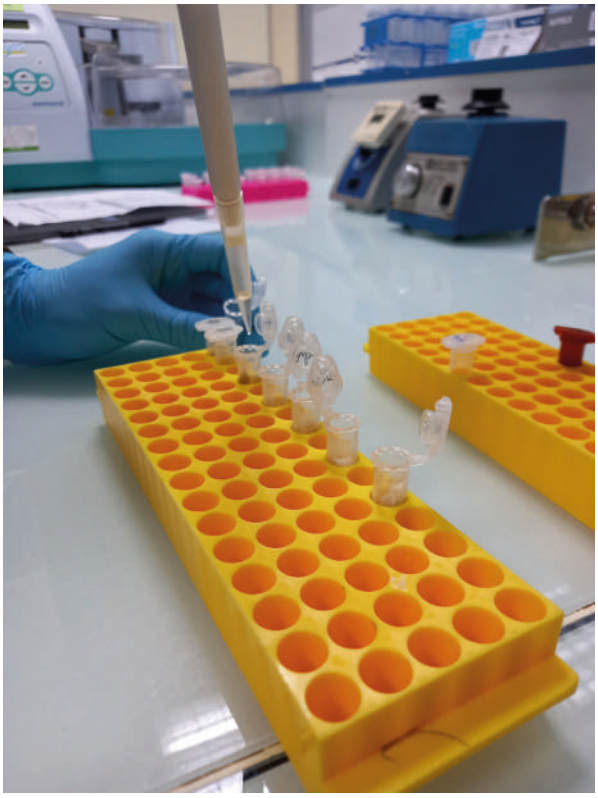

4.7 Maîtriser les consommations de ressources

Impliquée au même titre que les autres directions dans l'engagement de la Communauté Pays Basque pour un plan climat ambitieux, la Direction générale adjointe Eau, littoral et milieux naturels met en œuvre des outils de suivi des consommations énergétiques. Ces indicateurs devront à terme permettre de prendre des dispositions techniques efficaces pour conjuguer performance des installations et réduction des impacts énergétiques.

TABLEAU 18 : ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

	2020		2021	
CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE	**42 074 630 kWh**		**43,12 GWh**	
Usine + Réseau d'eau potable	34%	14 413 747 kWh	34%	14 773 174 kWh
Réseau d'assainissement	66%	8 543 429 kWh	66%	9 184 358 kWh
Stations d'épuration		19 117 454 kWh		19 161 424 kWh
COÛT ANNUEL D'ÉNERGIE	**2 923 576 € HT**		**3 186 242 € HT**	
Usine + Réseau d'eau potable	30%	878 863 € HT	36%	1 139 610 € HT
Réseau d'assainissement	70%	721 250 € HT	64%	699 621 € HT
Stations d'épuration		1 323 463 € HT		1 347 011 € HT
Volume prélevés		30 268 101 m³		30 210 822 m³
		320 899 hab		323 687 hab
Consommation énergie / Volumes de prélèvements		0,48 kWh/m³		0,49 kWh/m³
Ind 28a : Conso° nrj AEP/habitant		**44,9 kWh/hab**		**45,6 kWh/hab**
Ind 28b Cit'ergie (rendement du réseau d'eau potable)		**79%**		**79%**
Volume collecté par les réseaux		36 349 297 m³		34 961 574 m³
Consommation Réseaux / Volumes collectés		**0,24 kWh/m³**		**0,26 kWh/m³**
Volume entrant STEP		32 507 126 m³		31 600 945 m³
Consommation STEP / Volumes entrants		**0,59 kWh/m³**		**0,61 kWh/m³**
Charge de DBO5 éliminée		6 491 060 kg DBOe		7 021 827 kWh/kg DBOe
Ind. 29 : Conso° STEP / DBO5 éliminé		**2,95 kWh/kg DBOe**		**2,73 kWh/Kg DBOe**

#5 RENFORCER L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ

Dans cette ambition de protéger au mieux la population des aléas environnementaux, la Communauté Pays Basque met à la disposition de ses communes membres l'ingénierie dont elle dispose.

Quand elles le souhaitent, la Communauté les accompagne dans l'exercice de leurs propres compétences ou dans l'information et la sensibilisation de leurs habitants sur les sujets plus globaux de la transition écologique.

5.1 Appuyer les communes dans leurs compétences

5.1.1 LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (**DECI**) reste une compétence communale mais il appartient au service d'eau potable de la Communauté Pays Basque d'apporter son expertise. En effet, elle répond aux interrogations concernant les capacités du réseau au regard des besoins et niveaux de défense possible pour chaque nouvelle opération ou projet d'urbanisme.

Les contrôles obligatoires des points d'eau relèvent exclusivement du service **DECI**. Ils font l'objet d'une concertation avec les exploitants du réseau afin de maîtriser les risques de dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

En 2021, **la délibération n°49 en date du 02 octobre 2021**[1] est venue définir les conditions techniques et financières de participation des communes aux travaux afférents à la protection incendie.

5.1.2 LES RISQUES INDONDATIONS

>> Service de préalerte de crue

En temps réel, 7j/7 et 24h/24, les prévisionnistes et ingénieurs de la société Predict (filiale de météo-France), spécialisés en gestion de crise, apportent des informations expertisées sur les phénomènes météorologiques attendus et les impacts locaux potentiels. Ceci permet d'anticiper sur la nécessité de mettre en œuvre des actions de sauvegarde adaptées.

>> Accès à un superviseur Wiki-Predict

Pour chaque commune, une plateforme web de gestion des risques hydrométéorologiques permet de disposer d'informations précises sur les risques générés et les stratégies à adopter. Par ailleurs, cet espace offre accès à la fonctionnalité GECOS (GEstion Collaborative des Opérations de Sauvegarde). Cette fonctionnalité permet de tenir en temps réel une main courante numérique des actions engagées par la commune qui peut ainsi renseigner l'avancement de la mise en œuvre de son PCS (Plan Communal de Sauvegarde) directement relié à l'espace Wiki-Predict dédié. Cet outil permet également de faire remonter des observations de terrain en temps réel (texte ou photo) visualisables par l'agglomération, les communes et le prestataire Predict.

DECI > Glossaire

[1]Délibération consultable sur le site internet communaute-paysbasque.fr

>> Accompagnement à l'actualisation ou à l'élaboration de DICRIM et PCS

Dans le but d'optimiser l'organisation des mesures de sauvegarde, le même prestataire Predict fournit un service d'aide à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) inondation simplifié et du **DICRIM** (Document d'information communal sur les risques majeurs).

Réalisée avec l'appui d'un expert collaborant avec la Communauté Pays Basque, une démarche participative doit aboutir à un outil organisationnel approprié aux vulnérabilités, moyens et besoins du territoire.

En 2021, l'agglomération a participé à l'élaboration de 19 plans communaux de sauvegarde (PCS).

ÉTAT DE L'EXISTENCE DE PCS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE AU 31/12/2021

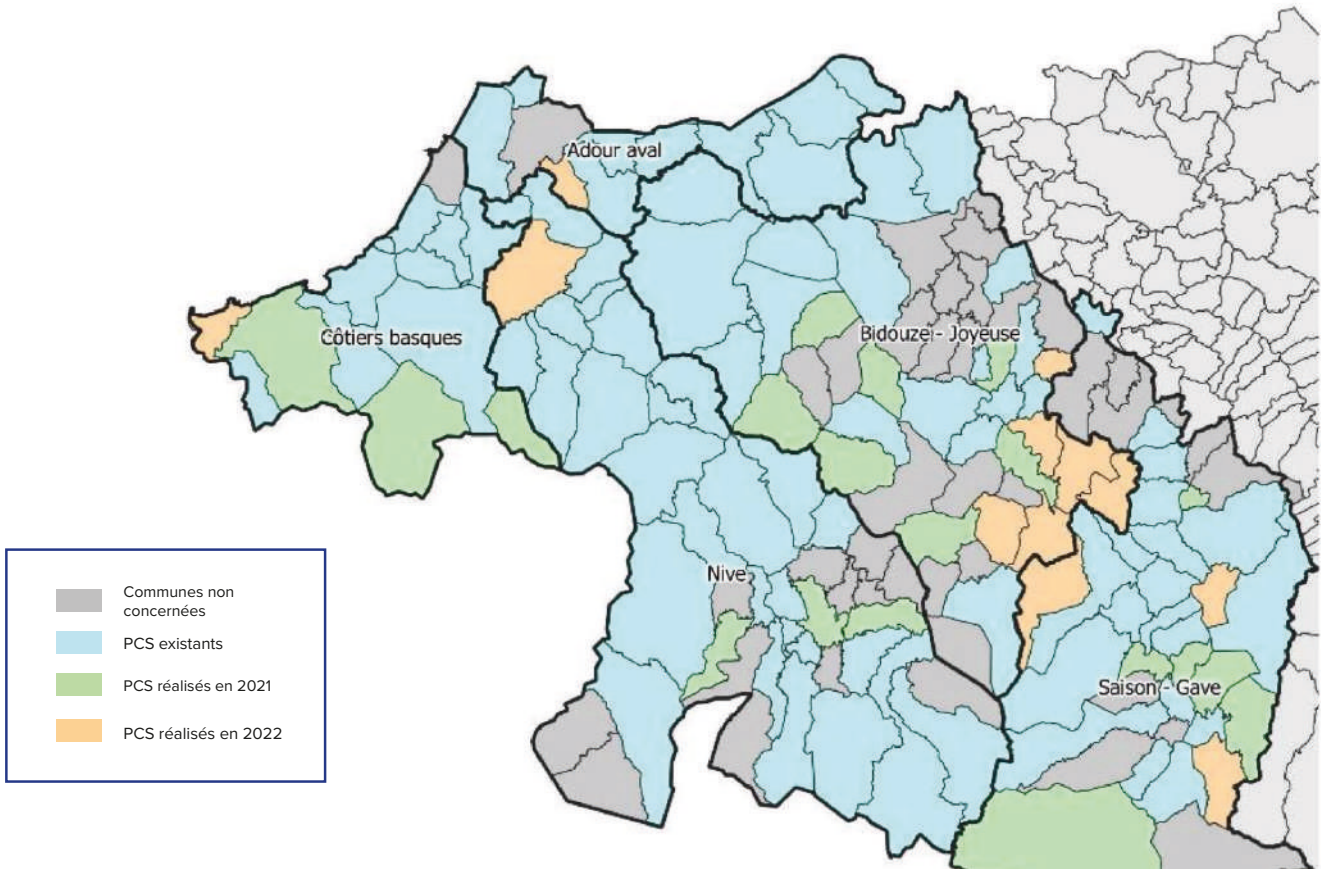

DICRIM > Glossaire

5.1.3 RISQUES LITTORAUX

Dans le cadre de la Stratégie locale de gestion des risques littoraux, la mission « Littoral, Trait de côte » apporte une expertise et un accompagnement aux communes souhaitant planifier des travaux de confortement du trait de côte, de sécurisation, de gestion sédimentaire ou de re-végétalisation.

>> Bidart : plage du Centre et corniche de la Falaise

Accompagnée financièrement et techniquement par la Communauté Pays, la commune de Bidart a engagé une étude de renaturation et de sécurisation du site.

Un suivi topographique de la route d'accès à la plage du Centre a été mis en place.

Sur la corniche de la Falaise à Bidart, un glissement de terrain important s'est produit en fin d'année 2020 au niveau de la loupe de glissement existante.

La Communauté Pays Basque, en accord avec la commune, a déployé un suivi topographique automatisé de ce glissement, qui assure le relevé toutes les heures de la position des 20 repères disposés en crête de falaise. Ces données sont envoyées en temps réel sur une plateforme informatique qui permet d'alerter la Communauté Pays Basque et la commune en cas de mouvement de terrain important, pour mise en sécurité des biens et personnes.

En complément, la Communauté Pays Basque a souhaité associer la commune au projet de recherche Riskcoast mené par le **BRGM**, pour organiser un exercice de crise « mouvement de terrain » ciblé sur ce secteur au printemps 2022.

Enfin, une convention d'échange de données liées au littoral de Bidart a été signée à l'automne 2021, pour faciliter le lien et la circulation des données entre les différents partenaires et intervenants publics et privés.

>> Guéthary : Site des Alcyons et Harotzen Costa

Fin 2020, la concomitance de fortes houles et d'épisodes de pluies très intenses avait provoqué des glissements de terrain importants sur les falaises d'Harotzen costa, sur des terrains privés et sur le chemin communal d'accès à la plage depuis le chemin de falaises.

Une expertise de terrain demandée par la Communauté Pays Basque a été menée en février 2021 avec le **BRGM**, en présence d'élus de la commune. De plus, la Communauté Pays Basque et la commune de Guéthary ont participé à plusieurs temps d'échanges avec les propriétaires concernés, dans le but d'assurer une cohérence d'ensemble avec les études menées par les privés qui envisagent des travaux de confortement.

BRGM > Glossaire

>> Saint-Jean-de-Luz : Erromardie à Senix

Des mouvements de terrain se sont également produits sur le littoral Nord de Saint Jean de Luz, notamment dans le secteur d'Archiloa et Lafitenia. Ces événements ont amené la commune et le Département à fermer l'accès à plusieurs tronçons du sentier du littoral. L'accès à certaines portions de route est également limité. Les levés lidar obliques très haute résolution par hélicoptère menés en partenariat avec la commune, la Communauté Pays Basque et l'OCA, se poursuivent et permettent de disposer d'une modélisation en 3D des falaises et de comparer leur évolution d'une année sur l'autre.

Sur ce secteur, la Stratégie locale de gestion des risques littoraux, portée par la Communauté Pays Basque, envisage un scénario de repli.

Dans un contexte règlementaire complexe, le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) « recul du trait de côte », signé entre l'État, la Communauté Pays basque (chef de file), la commune de Saint-Jean-de-Luz et le Syndicat des Mobilités Pays basque Adour (SMPBA), a été adopté le 12 octobre 2021, pour la période 2021-2024.

>> Ciboure et Hendaye : corniche basque

La Corniche basque s'étend sur 6 km depuis Socoa à Ciboure jusqu'à la pointe Sainte Anne d'Hendaye. Ce site classé de 445 ha est traversé par la route départementale RD912 et le sentier du littoral qui longent la falaise.

La Communauté Pays Basque préside le comité de pilotage sur le devenir et l'aménagement du site de la Corniche.

Les Falaises de Socoa ont été équipées de plusieurs instruments de mesure à l'automne 2021 dans le cadre du projet de recherche Ezponda, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Pays Basque en partenariat avec le **BRGM** pour la surveillance et l'interprétation des données sur les mouvements des plaques de flysch.

A la suite de l'expertise du risque sur la route de la Corniche réalisée par le **CEREMA** à la demande de l'Etat, le sentier du littoral a été définitivement fermé entre Ciboure et Hendaye par décision préfectorale en juin 2021 et la RD912 a été rétrécie au droit des secteurs les plus dangereux.

Une étude sera engagée en 2022 pour déterminer l'impact de la fermeture partielle et/ou définitive de la route départementale.

BRGM - CEREMA > Glossaire

5.2 Comprendre, prédire et informer la population

5.2.1 ANTICIPER LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Totalement gratuite pour les particuliers, l'application *My Predict*, propose en temps réel 24h/24 et 7j/7, une animation des précipitations en cours et des pictogrammes permettent de visualiser les risques météorologiques diagnostiqués sur le territoire.

5.2.2 COMPRENDRE LES RISQUES CÔTIERS

Permettant à tous de comprendre les enjeux liés aux risques côtiers, une exposition itinérante *Côte basque, un littoral en mouvement*, a été imaginée pour permettre la construction d'une culture du risque sur la côte basque.

Ludique et interactive, elle explique les phénomènes en jeu dans l'évolution du littoral, elle explique à travers quatre modules, les phénomènes en jeu dans l'évolution du littoral. Chacun est invité à devenir acteur de sa visite. Le parcours de visite donnera des clés pour ralentir l'érosion avec des gestes simples à adopter.

Cette exposition a été accueillie en 2021 par les communes d'Anglet, Biarritz, Guéthary, Ciboure et Urrugne (janvier 2022).

Le 19 septembre 2021, le Malandain ballet Biarritz a réalisé une journée *Le temps d'aimer l'océan* au cours de laquelle l'exposition *Trait de côte* était programmée.

5.2.3 CONNAÎTRE EN TEMPS RÉEL LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

Depuis 2019, l'application *KALILO* est disponible en quatre langues, permet d'informer les usagers sur les plages surveillées de la côte basque, la couleur des drapeaux avec une information spécifique en cas de risque de dégradation momentanée de la qualité de l'eau, mais aussi de valoriser les prévisions issues des outils de gestion en mettant à disposition des données locales de houle et de vent.

On enregistre 13 000 nouveaux utilisateurs en 2021 et 806 000 vues (nombre de pages lues sur l'application).

En complément, la Communauté Pays Basque a développé une page web sur laquelle certaines des informations de *KALILO*, notamment la couleur des drapeaux et la qualité de l'eau.

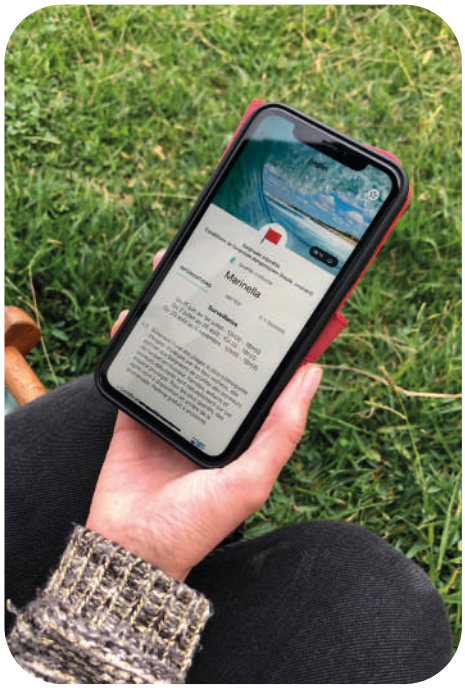

En 2021, un message préventif sur le thème des risques liés à l'exposition solaire a été créé en partenariat avec l'association de ligue contre le cancer et les centres hospitaliers de la Côte Basque et de Saint-Palais.

5.2.4 PAVILLONS BLEUS

Pour la saison 2021, 14 plages de quatre communes (Hendaye, Bidart, Biarritz et Anglet) ont été labellisées. Ce label est octroyé aux plages disposant d'un certain nombre d'équipements (poubelles de tri, sanitaires, etc.) et proposant des activités de sensibilisation à l'environnements lui permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique.

L'Agglomération assure la constitution des dossiers de candidature, la création et la mise en place des supports d'information relatifs à ce label.

5.2.5 PROTÉGER LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Pour mieux protéger des espèces sauvages, le partage des connaissances est essentiel. Dans le cadre de la démarche Natura 2000, la Communauté Pays Basque a créé un livret permettant de découvrir au travers de 20 espèces aquatiques d'intérêt communautaire.

Il est essentiellement visuel : les illustrations de l'illustratrice-naturaliste Marie Boyer seront les premiers indices qui permettront de reconnaître une espèce. Chaque planche indique le nom vernaculaire et scientifique de l'espèce, complété d'un bref descriptif. Le symbole en haut à droite indique sa répartition géographique (Nive et / ou Nivelle).

>> Les Chiroptères

L'Agglomération a confié en septembre 2020, à la ligue pour la protection des oiseaux (**LPO**) et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Littoral Basque (**CPIE**), un complément d'inventaire des chiroptères sur les sites du domaine d'Abbadia et de la Corniche, ainsi que sur les falaises de Saint-Jean-de-Luz afin de prévoir des mesures adaptées de protection de ces espèces dans le cadre du réseau Natura 2000 Mer et Littoral.

Durant l'été 2021, un appel à témoignage auprès des habitants a aussi été lancé sur les communes concernées d'Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye, Biriatou pour mieux identifier les colonies de chauves-souris.

>> La Mulette perlière de la Nivelle

La Mulette perlière (moule perlière) est un mollusque en danger critique d'extinction, dont la dernière population connue au Pays Basque se situe sur la basse Nivelle. Depuis 2017, un projet d'amélioration de connaissances sur cette population est mis en œuvre par la Communauté Pays Basque, la FDP64, l'AAPPMA Nivelle et le CEN NA.

Une stratégie de restauration de la population a été élaborée en 2021. Une opération de réimplantation a été réalisée sur l'Opalazioko erreka, à partir de larves appelées « glochidies » issues des Mulettes adultes de la basse Nivelle.

LPO - CPIE > Glossaire

>> La Cistude d'Europe

La Cistude d'Europe est une petite tortue menacée vivant dans les zones humides et les rivières calmes. L'association MIFENEC a été missionnée pour réaliser des inventaires sur la Nivelle et un appel à signalements a été lancé auprès du grand public. L'étude est en cours de finalisation, mais les résultats provisoires indiquent que la population de Cistude de la Nivelle a disparu (ou subsiste à l'état relictuel).

>> Le Vison d'Europe

La prolifération du Vison d'Amérique constitue l'une des principales menaces pour la survie du Vison d'Europe, espèce en danger critique d'extinction. Le Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe identifie le Pays Basque comme zone prioritaire pour la lutte contre le Vison d'Amérique.

Les gestionnaires navarrais et guipuscoans soutiennent la mise en œuvre de ces opérations, l'arrivée de Visons d'Amérique depuis le nord mettant en danger le Vison d'Europe sur leur territoire.

En application des **DOCOB** de la Nive et de la Nivelle, la Communauté Pays Basque a missionné la MIFENEC et le GREGE pour déployer un réseau de lutte active contre le Vison d'Amérique.

Au total 44 Visons d'Amérique ont été capturés en 2021.

- 28 Visons sur la Nive amont (12 campagnes de piégeage de janvier à décembre)
- 9 Visons sur la Nive aval et 7 sur la Nivelle (2 campagnes au dernier trimestre, les radeaux n'y sont déployés que depuis septembre)

DOCOB > Glossaire

>> Le Cuivré du marais

Le Cuivré des marais est un papillon inféodé aux zones humides bordant les cours d'eau de plaine, menacé par la dégradation de ses habitats. L'association ECOGIS a été missionnée pour réaliser des inventaires sur les deux sites Nive et Nivelle. Des populations ont été détectées sur les deux sites et des zones de reproduction identifiées. Les MAEC pourront permettre de préserver voire de restaurer les habitats sur ces secteurs.

>> L'Écrevisse à patte blanche

Une étude d'inventaire sur l'Écrevisse à pattes blanches a également été lancée. La FDP64 et les AAPPMAs Nive et Nivelle ont été missionnés pour réaliser des inventaires complémentaires en 2022.

#6
SE DOTER DE MOYENS FINANCIERS

L'analyse financière permanente permet de questionner l'équilibre subtil entre la bonne mesure des charges supportées par les usagers et la performance attendue des services publics rendus.

6.1 L'organisation financière et comptables

6.1.1 LES BUDGETS

>> Eau potable et assainissement

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (**SPIC**) par qualification légale. À ce titre, le régime budgétaire et comptable est spécifique et défini dans le cadre de la nomenclature M49[1]. C'est ainsi que les services publics d'eau et d'assainissement doivent respecter les deux principes suivants :

- Le budget de chaque **SPIC** doit être équilibré en recettes et en dépenses (art.L.2224-1 du **CGCT**) et faire l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts de ceux de la collectivité de rattachement ;
- Le financement de chaque **SPIC** doit être assuré essentiellement par l'usager, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

L'année 2022 verra la constitution d'un seul budget de l'eau et d'un seul budget de l'assainissement collectifs. Cette nouveauté imposera la mise en place d'une comptabilité analytique rigoureuse.

>> GEMAPI

La Communauté Pays Basque a choisi de créer volontairement un budget annexe pour le service public administratif de la compétence **GEMAPI.** Sans obligation d'équilibre particulier, le régime du budget annexe **GEMAPI** est celui du budget général à savoir le respect de la nomenclature M14[2].

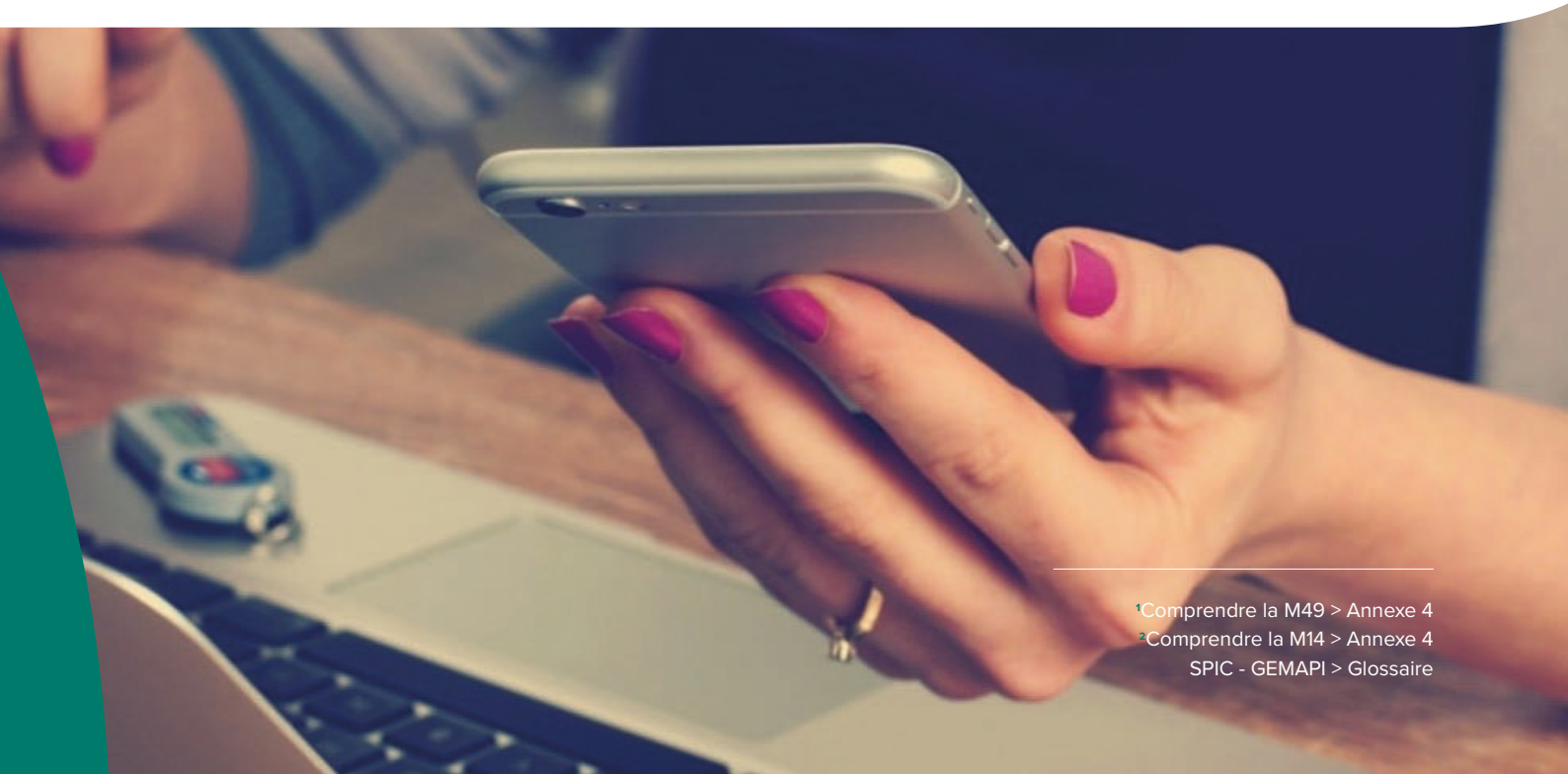

[1] Comprendre la M49 > Annexe 4
[2] Comprendre la M14 > Annexe 4
SPIC - GEMAPI > Glossaire

>> Service public d'eaux pluviales urbaines / milieux naturels / littoral

L'ensemble des autres compétences du cycle de l'eau que sont la gestion des eaux pluviales urbaines (**GEPU**), l'animation des politiques relatives aux milieux naturels hors **GEMAPI** et les activités liées au littoral sont portées par le budget général selon la nomenclature M14[1]. La Communauté Pays Basque a cependant mis en place une comptabilité analytique lui permettant de différencier les flux financiers de chaque compétence.

6.1.2 LA BALANCE DES COMPTES

>> Les capacités budgétaires

Les comptes peuvent dégager un résultat d'exploitation qui permet d'autofinancer les investissements et de rembourser les emprunts.

Les récapitulatifs de l'exécution budgétaire ci-dessous retracent les mouvements financiers pour l'ensemble des compétences. Les flux inter-budgets liés aux changements de mode de gestion et/ou fin de contrat limite l'intérêt du calcul de l'épargne brute par budget et toute analyse financière de cet exercice. Il est cependant possible de constater les résultats des différents budgets comme précisés dans les tableaux ci-dessous.

L'intégralité des mouvements budgétaires est disponible en annexes[2].

[1]Comprendre la M14 > **Annexe 4**
[2]Comptes administratifs retraçant dans le détail l'ensemble des mouvements financiers constatés en 2021 > **Annexe 4**
GEPU - GEMAPI > **Glossaire**

eau potable

Tableau 19 : Budget BA20 eau potable en régie

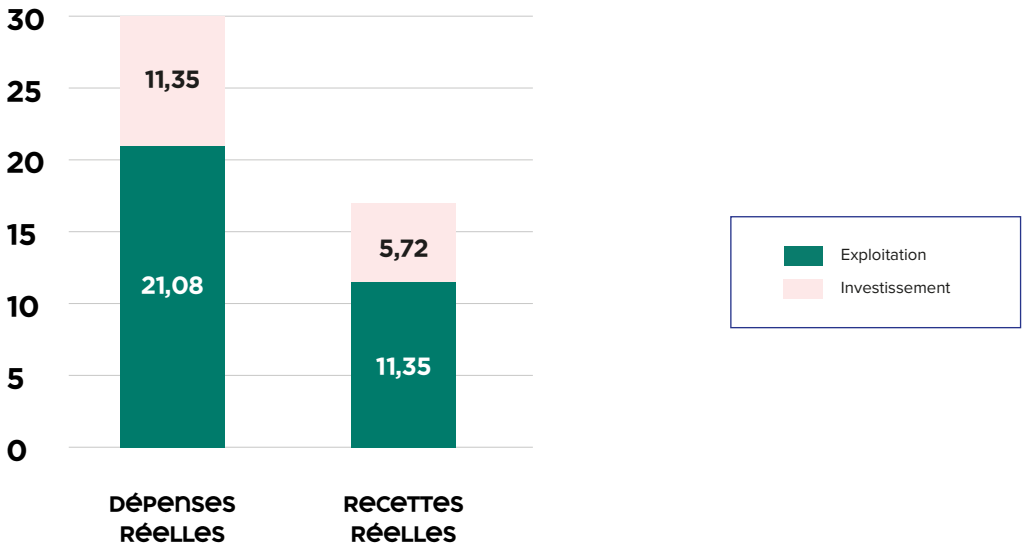

Tableau 20 : Budget BA21 eau potable en DSP sans droit à déduction de TVA

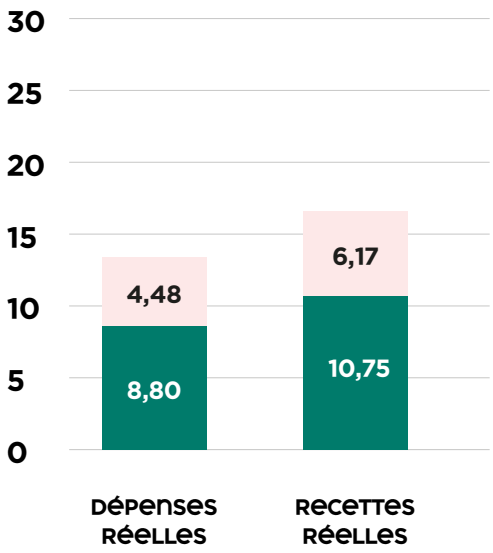

Tableau 21 : Budget BA22 eau potable en DSP avec droit à déduction de TVA

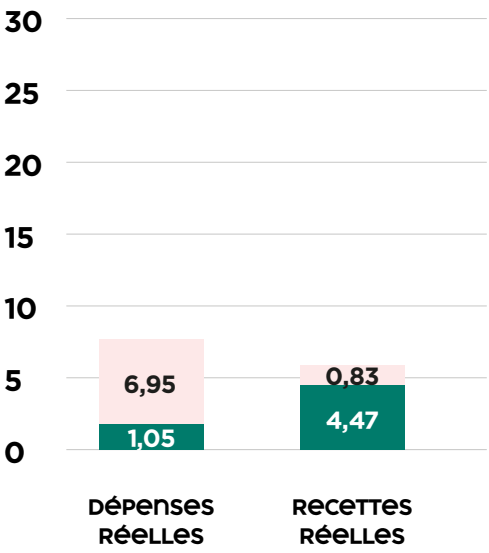

assainissement collectif

Tableau 22 : Budget Ba23 assainissement en régie

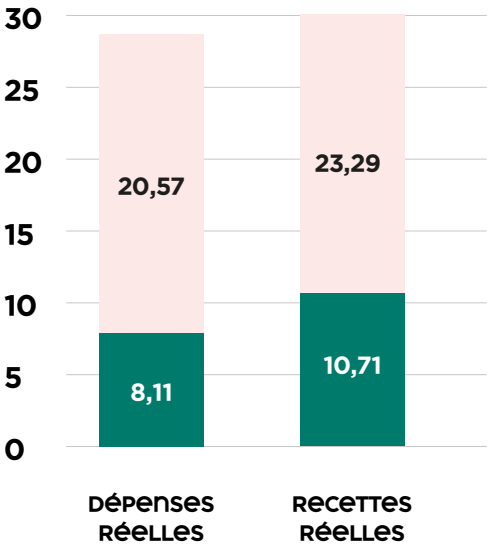

Tableau 23 : Budget Ba24 assainissement en DSP sans droit à déduction de TVA

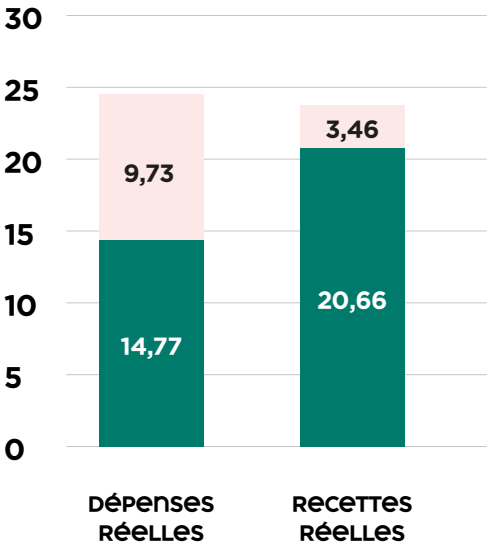

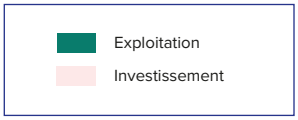

Tableau 24 : Budget eau potable en DSP avec droit à déduction de TVA

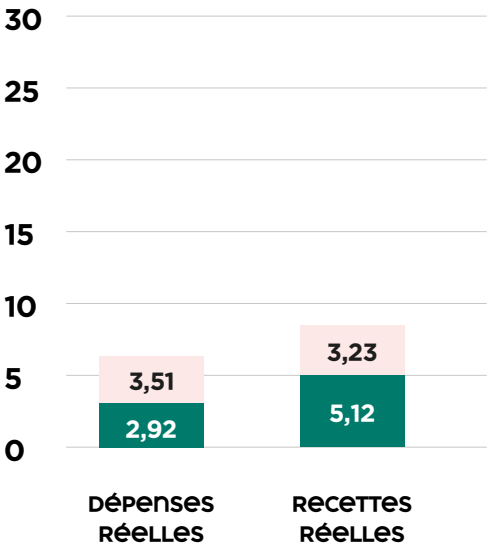

assainissement non collectif

Tableau 25 : Budget assainissement non collectif

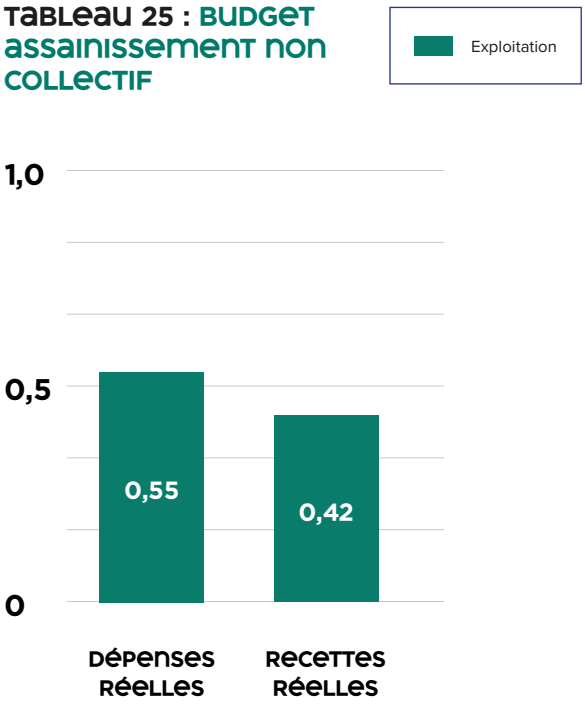

GEMAPI

TABLEAU 26 : BUDGET GEMAPI

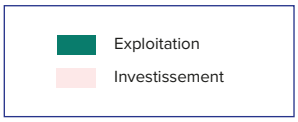

>> Les charges

Les services généraux de la Communauté Pays Basque interviennent pour le compte des activités de l'eau potable et de l'assainissement, notamment sur les domaines des ressources humaines, du système d'information, des achats mais aussi de l'organisation des décisions de l'organe délibérant.

Ces dépenses font donc l'objet de refacturation.

6.1.3 L'ENDETTEMENT

Conformément aux obligations de transparence, il est possible de suivre les indicateurs d'endettement des différents services.

TABLEAU 27 : ÉTAT DES CAPACITÉS DE DÉSENDETTEMENT DES BUDGETS ANNEXES

		CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	CAPITAL	INTÉRÊT	ANNUITÉS DE L'EXERCICE 2020	EPARGNE BRUTE	DURÉE THÉORIQUE DE DÉSENDETTEMENT
EAU POTABLE							
20	Gestion directe	10 394 852, 56	*1 011 811, 83*	*243 792, 37*	1 255 604, 20	5 850 130, 82	1,8 ans
21	Gestion déléguée	11 305 381, 02	*685 100, 06*	*340 621, 63*	1 025 721, 69	1 946 911, 45	5,8 ans
22	Gestion déléguée TDD TVA	5 573 090, 82	*658 700, 7*	*154 547, 44*	813 248, 14	3 416 781, 40	1,6 ans
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
23	Gestion directe	38 808 322, 44	*1 993 098, 9*	*887 896, 61*	2 880 995, 51	2 597 348, 60	14,9 ans
24	Gestion déléguée	37 187 789, 7	*3 764 476, 18*	*871 826, 02*	4 636 302, 20	5 889 149, 91	6,3 ans
25	Gestion déléguée TDD TVA	11 509 523, 76	*1 321 693, 56*	*120 359, 55*	1 442 053, 11	585 902, 11	19,6 ans
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
	Gestion directe	0			0		
GEMAPI							
	Gestion directe	1 004 554, 54	*58 846, 31*	*24 151, 12*	82 997, 43	3 360 285, 99	0,3 ans

6.2 Les recettes

Trois types de recettes permettent d'assurer le bon fonctionnement des services :

- Pour les services d'eau et d'assainissement, la principale ressource financière provient des redevances facturées aux usagers ;
- Pour les autres services, les recettes sont issues de l'impôt collecté par la Communauté Pays Basque avec comme particularité :

  - La mise en place d'une taxe directe dite taxe « GEMAPI » ;

  - Un travail sur les montants des attributions de compensation par rapport aux charges transférées du service de gestion des eaux pluviales urbaines.

- Les subventions de fonctionnement et d'investissement des partenaires financiers.

6.2.1 LES TARIFS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT

>> Etat des lieux

En 2019, un état des lieux des tarifs a été réalisé sur le territoire Pays Basque. Il a permis de préciser le cadre juridique et réglementaire, d'analyser les dispositifs en vigueur, les valeurs tarifaires et les assiettes correspondantes.

L'héritage de situations passées a abouti à constater une forte hétérogénéité des factures d'eau et d'assainissement. Une étude poussée permettra d'analyser dans le détail la situation actuelle.

Il est à noter que la structuration tarifaire 2021 est restée identique à celle de 2020. Ainsi, tous les tarifs en régie ont été inchangés. Les tarifs correspondants aux redevances revenant aux délégataires ont suivi une évolution conformément aux dispositions prévues par chacun des contrats.

Les tarifs pratiqués sont disponibles sur demande auprès de chaque exploitant local ou de la Communauté Pays Basque.

GEMAPI > Glossaire

>> Convergence tarifaire

L'étude tarifaire engagée en 2019 a abouti à la définition d'une stratégie relative à la convergence tarifaire et sa structuration, avec la définition d'un tarif d'équilibre cible et d'une échéance à 2026. Elle a fait l'objet d'une **délibération cadre n°40 en séance du conseil communautaire le 22/02/2020**[1].

>> Cas particulier de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif

La participation pour le financement de l'Assainissement collectif (**PFAC**) est une contribution financière au service public s'appliquant à certaines communes. Elle est facturée aux propriétaires de logements ou de locaux au moment du raccordement de leurs bâtiments, extensions ou réaménagement au réseau de collecte dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Sur 35 millions d'euros HT de facturation aux usagers, la PFAC collectée en 2021 d'un montant de 4,7 millions d'euros HT représente 13,4% des recettes facturées aux usagers.

Tableau 28 : Redevance PFAC collectée en 2021

Secteur	Nombre de communes appliquant la PFAC	Montant HT
Sud Pays Basque	12	1 287 122
Côte Basque-Adour	5	1 434 422
Errobi / Nive-Adour	17	856 180
Pays de Hasparren et de Bidache	11	107 702
Amikuze	1	4 600
Soule-Xiberoa	7	27 000
Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre	17	96 766
Total	**70**	**3 813 792**

[1]Délibération consultable sur le site internet communaute-paysbasque.fr
PFAC > Glossaire

6.2.2 TAXE GEMAPI

La Communauté Pays Basque a institué une taxe **GEMAPI** par la **délibération n°24 en date du 28 septembre 2019**[1]. Les taux sont fixés par l'administration fiscale en fonction des produits et des bases d'imposition du territoire pour chacune des taxes sur lesquelles la taxe **GEMAPI** est adossée.

En 2021, par la **délibération n°32 du 10 avril 2021**[1], la Communauté a fixé le produit de la Taxe **GEMAPI** à 5 millions d'euros pour cette même année.

6.2.3 LES RECETTES LIÉES AUX SUBVENTIONS

Les engagements de la Communauté d'Agglomération sont accompagnés principalement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (**AEAG**), le département des Pyrénées-Atlantiques, la région Nouvelle-Aquitaine via les contrats de plan Etat-Région, et par la Communauté européenne.

Tableau 29 : état des subventions versées au 31/12/2021

Répartition des subventions d'équipement	Suventions 2021
01_Agence de l'eau Adour Garonne	4 439 280
02_Etat	460 830
03_Région	93 521
04_Département	230 986
05_CAPB_Autres budgets	24 403
07_Communes	3 900
08_Divers	56 879
Total général	5 309 798

Il est à noter qu'en 2021, 58% des subventions acquises ont concerné les travaux d'assainissement, 29% les travaux d'eau potable et 10% lés aux ouvrages **GEMAPI**.

AEAG - GEMAPI > Glossaire

[1]Délibérations consultables sur le site internet communaute-paysbasque.fr

Annexes

annexe 1 : Table des illustrations **P.120**

annexe 2 : Membres des Commissions **P.123**

annexe 3 : Bilans de qualité de l'Agence Régionale de Santé par unité de distribution **P.127**

annexe 4 : Budget annexes et rattachement des contrats **P.136**

annexe 5 : Comptes administratifs **P.140**

annexe 6 : Document d'information annuelle de l'Agence de l'Eau **P.145**

Annexe 1 : Table des illustrations

1.A Cartes P.123

1.B Figures P.123

1.C Tableaux P.124

A. CARTE

Carte n°1 : 5 bassins versants **P.5**

Carte n°2 : 7 secteurs de gestion **P.14**

Carte n°3 : Avancement des zonages d'assainissement au 31/12/2021 **P.29**

Carte n°4 : Avancement de zonage des eaux pluviales au 31/12/2021 **P.29**

Carte n°5 : Masses d'eaux souterraines **P.33**

Carte n°6 : Etat écologique des cours d'eau (bilan SDAGE 2019) **P.34**

Carte n°7 : Etat chimique des cours d'eau (bilan SDAGE 2019) **P.35**

Carte n°8 : Evolution de la qualité écologique des masses d'eau superficielles 2015, 2018, 2021 **P.38**

Carte n°9 : Points de mesures de la qualité des eaux littorales **P.39**

Carte n°10 : Localisation des sites de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées **P.40**

Carte n°11 : Prospective des travaux sur STEP au 31/12/2021 **P.49**

Carte n°12 : Les points d'accueil **P.54**

Carte n°13 : Modes d'exploitation de l'eau potable au 31/12/2021 **P.58**

Carte n°14 : Modes d'exploitation de l'assainissement collectif au 31/12/2021 **P.67**

Carte n°15 : Organisation de la compétence GEMAPI **P.88**

Carte n°16 : Cartographie des zones de baignade **P.94**

Carte n°17 : Etat de l'existence de PCS sur le territoire communautaire au 31/12/2021 **P.102**

B. FIGURES

Figure n°1 : Répartition du personnel de la direction **P.16**

Figure n°2 : Les différentes étapes du prélèvement à la distribution de l'eau potable **P.57**

Figure n°3 : Eaux souterraines = 49,5% des prélèvements **P.59**

Figure n°4 : Eaux superficielles = 50,5% des prélèvements **P.59**

Figure n°5 : Les différentes étapes du fonctionnement du système d'assainissement collectif **P.66**

Figure n°6 : Les différents types de réseaux d'assainissement **P.68**

Figure n°7 : Codification des points de contrôle en assainissement collectif **P.69**

Figure n°8 : Niveaux de dépollution des flux d'eaux usées de l'Agglomération en 2021 **P.73**

Figure n°9 : Taux de conformité ERU **P.77**

Figure n°10 : Taux de conformité Locale **P.77**

Figure n°11 : Types de non conformité ERU **P.78**

Figure n°12 : Type de non conformité Locale **P.78**

C. TABLEAUX

Tableau n°1 : Évolution de la qualité écologique des masses d'eaux superficielles entre 2013 et 2021 **P.36**

Tableau n°2 : État des expertises 2021 du Cycle de l'eau sur les plans d'Urbanisme **P.42**

Tableau n°3 : Ventilation des linéaires en km de conduites d'eau potable par âge et par diamètre au 31/12/2021 **P.44**

Tableau n°4 : Ventilation des linéaires en km de conduites d'assainissement par âge et par diamètre au 31/12/2021 **P.45**

Tableau n°5 : Études engagées et/ou terminées au 31/12/2021 **P.48**

Tableau n°6 : Principales Opérations d'Investissement engagées au 31/12/2021 **P.49**

Tableau n°7 : Programme d'études et de travaux envisagés pour l'exercice 2022 **P.51**

Tableau n°8 : Évolution des volumes mis en distribution **P.60**

Tableau n°9 : Évolution des volumes utilisés **P.62**

Tableau n°10 : Rendements des réseaux 2021 **P.63**

Tableau n°11 : Bilan du contrôle sanitaire, tous services confondus **P.64**

Tableau n°12 : Nombre de points de surveillance des systèmes d'assainissement **P.70**

Tableau n°13 : Taux de traitement des principales pollutions par les STEP **P.74**

Tableau n°14 : Production des boues en 2021 **P.75**

Tableau n°15 : Évolution des conformités des systèmes > 2 000 EH **P.79**

Tableau n°16 : Liste des points de mesures GEMAPI de la Communauté Pays Basque **P.89**

Tableau n°17 : Liste des DIG en cours **P.91**

Tableau n°18 : Évolution des consommations énergétiques **P.98**

Tableau n°19 : Budget BA20 Eau potable en régie **P.113**

Tableau n°20 : Budget BA21 Eau potable en DSP sans droit à déduction de TVA **P.113**

Tableau n°21 : Budget BA22 Eau potable en DSP avec droit à déduction de TVA **P.113**

Tableau n°22 : Budget BA20 Assainissement en régie **P.114**

Tableau n°23 : Budget BA21 Assainissement en DSP sans droit à déduction de TVA **P.114**

Tableau n°24 : Budget BA22 Assainissement en DSP avec droit à déduction de TVA **P.114**

Tableau n°25 : Budget BA24 Assainissement non collectif **P.114**

Tableau n°26 : Budget GEMAPI **P.115**

Tableau n°27 : État des capacités de désendettement des budgets Annexes **P.115**

Tableau n°28 : Redevance PFAC collectée en 2021 **P.117**

Tableau n°29 : État des subventions versées au 31/12/2021 **P.118**

Annexe 2 : Membres des Commissions

2.A Commission du cycle de l'eau P.124

2.B Conseil des regies de l'eau potable et de l'assainissement P.125-126

COMMISSION DU CYCLE DE L'EAU

PRÉNOM	NOM	PÔLE
Marie	ALEGRE	Amikuze
Paxkal	DANTIACQ	
Yves	ETCHEMAITE	
Serge	ARCOUET	Côte Basque-Adour
Marc	CAMPANDEGUI	
Cédric	CROUZILLE	
Alain	DUZERT	
Jean-Marie	GUTIERREZ	
Bernard	MARTI	
Grégory	CHAUVELIN	Errobi
Christian	DEVEZE	
Claude	MOUNOLE	
Jean-Michel	SERRANO	
Frédéric	ERDOIS	Garazi Baigorri
Jean-François	GOICOECHEA	
Jean-Marc	OCAFRAIN	
Anne-Marie	SABAROTS	
Jean-Claude	YBARGARAY	
Bernard	CACHENAUT	Iholdi-Oztibarre
Denis	ETCHEBERRY	
Dominique	POYDESSUS	
Jérôme	HARGINDEGUY	Nive-Adour
Christian	PAILLAUGUE	
Alexandre	BORDES	Pays de Bidache
Geneviève	DULIN	
Raymond	POUYANNE	
Jean-Bernard	BELCHIT	Pays de Hasparren
Frédéric	CAMOU	
Jean-Pierre	DAMESTOY	
Mathias	DUHART	
Sébastien	DURRITZAGUE	
Jean-Pierre	ARHANCHIAGUE	Soule Xiberoa
Thomas	BURGUBURU	
Pierre	CARRICART	
Véronique	COLAS	
Bernard	LOUGAROT	
Peio	DUFAU	Sud Pays Basque
Pascale	FOSSECAVE	
Jean-Louis	FOURNIER	
Frédéric	TRANCHE	

CONSEIL DE LA RÉGIE DE L'EAU POTABLE

PRÉNOM	NOM	PÔLE
Eric	**NARBAIS-JAUREGUY**	Amikuze
Jean-Daniel	**BORDARRAMPÉ**	
Emmanuel	**ALZURI**	**Côte Basque-Adour (Présidence)**
Serge	**ARCOUET**	Côte Basque-Adour
Laurence	**HARDOUIN**	
Olivier	**ALLEMAN**	
Emilie	**LARROZE-FRANCEZAT**	
Michel	**LABORDE**	
Jean-Michel	**SERRANO**	Errobi
Jean-Claude	**YBARGARAY**	Garazi Baigorri
Jean-Michel	**ANCHORDOQUY**	
Pascal	**NÉGUELOUART**	
Yves	**CORNU**	Iholdi-Oztibarre
Xavier	**LACOSTE**	
René	**ETCHEMENDY**	
Christian	**PAILLAUGUE**	Nive-Adour
Sébastien	**DURRITZAGUE**	Pays de Hasparren
Frédéric	**CAMOU**	
Mathias	**DUHART**	
Jean-Pierre	**DAMESTOY**	
Jean	**ETCHEMENDY**	Soule-Xiberoa
Pierre	**CARRICART**	
Joëlle	**CASET**	
Véronique	**COLAS**	
Vincent	**SORHUET**	Sud Pays-Basque
Jean Serge	**SAINT AVIT**	
Jean-Marc	**HAROTZARENE**	Représentant des Agents
Ramuntxo	**OILLATAGUERR**	
Philippe	**INARRA**	Association CPIE

CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PRÉNOM	NOM	PÔLE
Pierre	**GUICHAOUA**	Amikuze
Arnaud	**ABBADIE**	
Gabriel	**BELLEAU**	
Pascal	**BONNIN**	
Thierry	**AIMÉ**	Pays de Bidache
Geneviève	**DULIN**	
Maider	**AROSTEGUY**	**Côte Basque-Adour (Présidence)**
Gregoire	**LASCUBE**	Côte Basque-Adour
Serge	**ARCOUET**	
Edouard	**CHAZOUILLERES**	
Jean-Marie	**GUTIERREZ**	
Christian	**DEVEZE**	
Gérard	**GOYA**	
Jean-Claude	**YBARGARAY**	Garazi Baigorri
Claire	**DUTARET-BORDAGARAY**	
Gilbert	**OÇAFRAIN**	
Bernard	**CACHENAUT**	Iholdi-Oztibarre
André	**LARRALDE**	
Christelle	**CASET-URRUTY**	
Francis	**MERLIN**	Nive-Adour
Frédéric	**CAMOU**	Pays de Hasparren
Jean-Pierre	**DAMESTOY**	
Pierre	**CARRICART**	Soule-Xiberoa
Véronique	**COLAS**	
Pierre	**ARROSSAGARAY**	
Maïte	**PITRAU**	
Jean-Pierre	**IRIART**	
Bernard	**MAZQUIARAN**	
Pierre	**DURONEA**	Sud Pays-Basque
Philippe	**GIRALDI**	
Fabienne	**CLERY**	Représentant des Agents
Laurent	**DUHART**	
Philippe	**INARRA**	Association CPIE

Annexe 3 : Bilans de qualité de l'Agence Régionale de Santé par unité de distribution

3.A Sud Pays Basque P.128

3.B Côte Basque Adour P.129

3.C Errobi - Nive-Adour P.130

3.D Pays de Hasparren et de Bidache P.131

3.E Amikuze P.132

3.F Soule Xiberoa P.132

3.G Garazi - Baigorri - Iholdy - Oztibarre P.134

3A – Sud Pays Basque 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : ASCAIN

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels ellepeut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : BIRIATOU

BACTERIOLOGIE : Eau de Bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels ellepeut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : SARE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors norme. Deux prélèvements réalisés au départ de la distribution ont révélé une turbidité supérieure à la norme maximale.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux aveclesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : SARE GROTTES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux aveclesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence aété observé pour la turbidité sur un échantillon analysé sur le réseau.

Unité de distribution : SAINT-JEAN-DE-LUZ

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Eau devant être Mise à l'équilibre calco-carbonique. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a étéobservé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur divers échantillons analysés.

Unité de distribution : CIBOURE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Eau devant être Mise à l'équilibre calco-carbonique. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur un échantillon analysé.

Unité de distribution : URRUGNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur divers échantillons analysés.

Unité de distribution : HENDAYE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur deux échantillons analysés.

Unité de distribution : AINHOA - SAINT PEE SUR NIVELLE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels ellepeut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé sur divers prélèvements, pour les bactéries ou spores de bactéries sulfito-réductrices et les bactéries coliformes.

3B – Côte Basque Adour
2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : SAINT-JEAN-DE-LUZ

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Eau devant être Mise à l'équilibre calco-carbonique. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a étéobservé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur divers échantillons analysés.

Unité de distribution : CIBOURE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Eau devant être Mise à l'équilibre calco-carbonique. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur un échantillon analysé.

Unité de distribution : URRUGNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur divers échantillons analysés.

Unité de distribution : HENDAYE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur deux échantillons analysés.

Unité de distribution : AINHOA - SAINT PEE SUR NIVELLE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels ellepeut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé sur divers prélèvements, pour les bactéries ou spores de bactéries sulfito-réductrices et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : ANGLET

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Eau pouvant être incrustante au départ de la distribution de la station de La Barre. Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices et pour les bactéries coliformes sur plusieurs échantillons.

Unité de distribution : BIARRITZ-BIDART

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices et pour les bactéries coliformes sur plusieurs échantillons analysés. La teneur maximale de référence en Aluminium Total a également été dépassée sur un échantillon analysé sur une partie du réseau de distribution.

Unité de distribution : BAYONNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation qui la rend agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a également été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur plusieurs échantillons.

Unité de distribution : BOUCAU

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices au départ de la distribution de la Nive sur un échantillon. La teneur en Carbone Organique Total a régulièrement dépassé la valeur de référence au niveau de la station de production d'Ondres.

3C – Errobi – Nive-Adour
2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : URCURAY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : ESPELETTE BAS SERVICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Eau devant être mise à l'équilibre calco-carbonique.

Unité de distribution : ESPELETTE HAUT SERVICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : SOURAIDE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : URA - CAMBO LES BAINS

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, cette eau a présenté une faible minéralisation Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : URA - ARCANGUES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, l'eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur un échantillon analysé au départ de la distribution.

Unité de distribution : URA - SAINT PIERRE D'IRUBE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, l'eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices et pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé respectivement au départ de la distribution et sur le réseau. Un prélèvement effectué sur le réseau de distribution a également mis en évidence une turbidité de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

Unité de distribution : URA - ITXASSOU

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

DDARS.64 - Service Santé-Environnement

3D – Pays de Hasparren et de Bidache 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : HASPARREN

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : HELETTE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été relevé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé.

Unité de distribution : LES EAUX D'ARBEROUE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : LOUHOSSOA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : MACAYE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : MENDIONDE BASSEBOURE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : MENDIONDE URSUYA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : MENDIONDE UR ONA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été relevé pour les bactéries coliformes sur deux échantillons analysés.

Unité de distribution : HELETTE ZASPI-ITHURRI

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : QUARTIER GARRALDA - AYHERRE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

DDARS.64 - Service Santé-Environnement

3E – Amikuze 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : ARANCOU BERGOUEY VIELLENAVE

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 88,9% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon au départ de la distribution.

Unité de distribution : PAYS DE MIXE-BIDACHE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé.

Unité de distribution : OSSERAIN RIVAREYTE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur deux échantillons analysés au départ de la distribution.

3F – Soule – Xiberoa 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : AUSSURUCQ BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée.

Cette eau est incrustante. Elle peut favoriser le dépôt de calcaire sur les canalisations. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes, le fer, l'aluminium et le carbone organique total.

Unité de distribution : AUSSURUCQ BARRICATA

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. Sur 8 contrôles, 2 ont montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été constatée.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : AUSSURUCQ GARAIBIE

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée.

Cette eau est incrustante. Elle peut favoriser le dépôt de calcaire sur les canalisations. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes, le fer, l'aluminium et le carbone organique total.

Unité de distribution : ETCHEBAR LICHANS

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau est agressive, elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : GARINDEIN

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 9 contrôles 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. La présence de pesticide et d'hydrocarbure a été observée à plusieurs reprises.

Cette eau est incrustante. Elle peut favoriser le dépôt de calcaire sur les canalisations. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, l'aluminium et les bactéries coliformes.

DDARS.64 - Service Santé-Environnement

Unité de distribution : LARRAU BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

L'eau de la source UTHURRI-HOUNA est agressive. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. Le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : LICQ ATHEREY

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : LICQ SUSSELGUE

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : MAULEON

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau est incrustante. Elle peut favoriser le dépôt de calcaire sur les canalisations. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : MONTORY BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : ORDIARP BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été constatée plusieurs fois.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour l'aluminium, les bactéries coliformes et les spores ou bactéries sulfito-réductrices.

Unité de distribution : STE ENGRACE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : STE ENGRACE CASERNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau peut présenter une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : STE ENGRACE ALCHACHO

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : STE ENGRACE DOLAINTY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : STE ENGRACE ATHORO

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité.

Unité de distribution : STE ENGRACE BERRIEX

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : STE ENGRACE ASCARATEIL

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : TARDETS BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : TARDETS LA MADELEINE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité.

Unité de distribution : TROIS VILLES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité.

Unité de distribution : LARRAU SAIBER

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : STE ENGRACE URRUTIA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : HAUX

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau peut présenter une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : SOULE - MAULEON

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau peut être incrustante. Elle peut favoriser le dépôt de calcaire sur les canalisations. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : SOULE - ALCAY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau est incrustante. Elle peut favoriser le dépôt de calcaire sur les canalisations. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices et la turbidité.

Unité de distribution : L'HOPITAL SAINT BLAISE

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les Bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices au départ de la distribution, et sur le réseau sur divers échantillons analysés. Eau devant être mise à l'équilibre calco-carbonique.

3G – Garazi-Baigorri Iholdy-Oztibarre 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : LES ALDUDES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé au départ de la distribution.

Unité de distribution : QUARTIER ESNAZU

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante. 83% des échantillons se sont révélés conformes. Un système de désinfection pérenne doit être mis en place.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur deux échantillons.

Unité de distribution : ARNEGUY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : BEHORLEGUY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb

Unité de distribution : BIDARRAY-DOMINIXENIA

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 83% des échantillons analysés se sont révélés conformes sur l'année (94% sur les trois dernières années).

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : IHOLDY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : IRISSARRY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : IROULEGUY-ANHAUX

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : LASSE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation qui la rend agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : OSSES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur deux échantillons.

Unité de distribution : SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : SAINT JEAN PIED DE PORT

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé.

Unité de distribution : ST MARTIN D'ARROSSA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur de référence n'a pas été respectée pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur un prélèvement.

Unité de distribution : UREPEL

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. 85,7% des échantillons analysés de sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur 3 prélèvements sur le réseau de distribution.

Unité de distribution : AHAXE MENDIVE LECUMBERRY

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 91% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau peut présenter une faible minéralisation. Elle peut être susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur maximale de référence a été dépassée sur un prélèvement pour la turbidité sur le réseau de distribution.

Unité de distribution : AINHICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

cependant, la valeur maximale de référence a été dépassée sur un prélèvement pour la turbidité sur le réseau de distribution.

Unité de distribution : REGION DE L'OSTABARRET

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Eau devant être mise à l'équilibre calco-carbonique. D'autre part, plusieurs dépassements de la valeur maximale de référence ont été relevés pour la turbidité au départ de la distribution et sur le réseau. Un dépassement de la valeur de référence a également été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices.

Unité de distribution : ST JEAN LE VIEUX-BUSSUNARITS

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. 80% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes, en raison d'une turbidité supérieure à la valeur maximale autorisée sur un échantillon analysé au départ de la distribution.

Eau devant être mise à l'équilibre calco-carbonique. D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été noté pour la turbidité sur 1 échantillon analysé sur le réseau de distribution. La présence bactéries coliformes a également été observée sur deux échantillons.

Unité de distribution : BANCA COMMUNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

DDARS.64 - Service Santé-Environnement

Unité de distribution : ECARTS AINCILLE

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. 75% des échantillons analysés sur l'année se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part un dépassement de la valeur maximale de référence a été constaté pour les bactéries coliformes sur deux échantillons analysés.

Unité de distribution : ANHAUX HAUT SERVICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : BIDARRAY-HARLEPOA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé.

Unité de distribution : BIDARRAY-ERRAMUNDEYA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur un échantillon analysé sur le réseau.

Unité de distribution : SECTEUR TTP ELHUET

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur quatre échantillons analysés.

Annexe 4 : Budgets annexes et rattachement des contrats

4.A Transfert de droit à déduction de la TVA P.138

4.B M14 P.139

4.C M49 P.139

A. TRANSFERT DE DROIT À DÉDUCTION DE LA TVA

Les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés, sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux. Antérieurement, elles étaient considérées comme intervenant en tant qu'autorité publique et non assujetties à ce titre.

Par conséquent, ces collectivités peuvent déduire la TVA grevant les dépenses engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. La procédure de transfert est désormais limitée aux seules hypothèses dans lesquelles les investissements sont mis à la disposition du délégataire à titre gratuit ou contre une redevance trop faible pour établir un lien direct entre la rémunération et la mise à disposition.

Ces règles s'appliquent depuis le 1er janvier 2014 avec certaines mesures de transition pour les redevances afférentes à des contrats conclus avant cette date.

TYPE			PÉRIMÈTRE
EAU POTABLE	BA 20	Régie	Liste des territoires en régie en eau potable disponible dans le chapitre 4
	BA 21	DSP	Sud Pays Basque : Bidassoa / Nivelle Côte Basque-Adour : Anglet Pays de Hasparren et de Bidache : Pays de Bidache
	BA 22	DSP avec déduction droits à TVA	Côte Basque-Adour : Biarritz / Bidart Errobi / Nive-Adour Amikuze : Pays de Mixe / Osserain-Rivareyte Soule-Xiberoa : L'hôpital Saint-Blaise / Pays de Soule
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BA 23	Régie	Liste des territoires en régie en assainissement disponible chapitre 4
	BA 24	DSP	Sud Pays-Basque Côte Basque-Adour : Anglet-Biarritz
	BA 25	DSP avec déduction droits à TVA	Côte Basque-Adour : Bidart Errobi / Nive-Adour : Cambo-les-Bains Pays de Hasparren et de Bidache : Pays de Bidache Amikuze : Saint-Palais
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	BA 23	Régie	Ensemble du territoire

B. M14

L'instruction budgétaire et comptable M14 est le cadre juridique qui réglemente la comptabilité des communes françaises, des syndicats de communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il est présenté selon une structure décimale en huit classes de comptes :

- Comptes de bilan (classe 1 = comptes de capitaux ; classe 2 = comptes d'immobilisation ; classe 3 = comptes de stocks et en cours ; classe 4 = comptes de tiers ; classe 5 = comptes financiers). Ils retracent le patrimoine du service et permettent d'apprécier son évolution (actif), ainsi que la manière dont sa situation financière se trouve affectée par les résultats de son activité et par la composition de son financement (passif).

- Comptes de résultat (classe 6 = comptes de charges et classe 7 = comptes de produits). Le compte de résultat distingue les charges et les produits. Il permet d'apprécier l'activité du service au cours de l'exercice concerné.

- Comptes spéciaux (classe 8). Les comptes spéciaux ont pour objet de présenter des informations que ne donne pas la comptabilité générale.

- Comptes analytiques (classe 9). Lorsque le service a choisi de tenir sa comptabilité analytique en utilisant les comptes de la classe 9, les opérations sont enregistrées dans ces comptes selon les critères qui lui sont propres.

C. M49

Le plan de comptes est une adaptation conforme du plan comptable général de 1999 (PCG), intégrant certaines spécificités des services d'eau et d'assainissement (article 52 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962).

Il est présenté selon la même structure décimale en huit classes de compte que la M14

Enfin, la réglementation impose que chaque service public d'eau et d'assainissement dispose de son propre compte de disponibilités au Trésor (instruction n° 01-049-M0 du 17 mai 2001 et circulaire n° NOR/INT/B/89/00169/C du ministère de l'intérieur publiée en annexe de l'instruction n° 89-68 MO du 19 juillet 1989).

Annexe 5 : Comptes administratifs

5.A Budget Eau Potable Gestion Directe P.141

5.B Budget Eau Potable Gestion Déléguée P.144

5.C Budget Eau Potable Gestion déléguée TDDTVA P.146

5.D Budget Assainissement Gestion Directe P.149

5.E Budget Assainissement Gestion Déléguée P.152

5.F Budget Assainissement Gestion déléguée TDDTVA P.154

5.G Budget Assainissement non collectif P.157

5.H Budget GEMAPI P.159

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des dépenses						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	14 890 174,88	12 672 459,10	793 029,36	233 713,64	1 190 972,78
605	Achats d'eau	40 000,00	10 332,15	0,00	0,00	29 667,85
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	312 600,00	307 001,41	25 244,79	1 930,20	-21 576,40
6062	Produits de traitement	65 251,32	28 132,64	12 458,39	2 873,04	21 787,25
6063	Fournitures entretien et petit équipt	333 858,28	276 108,99	7 382,77	14 352,54	36 013,98
6064	Fournitures administratives	18 666,70	8 162,27	71,06	346,75	10 086,62
6066	Carburants	85 000,00	101 996,53	2 470,12	0,00	-19 466,65
6068	Autres matières et fournitures	375 605,00	310 688,96	2 038,87	15 460,75	47 416,42
6071	Compteurs	151 000,00	122 182,89	1 282,40	42 468,25	-14 933,54
6078	Autres marchandises	4 000,00	229,05	6 020,24	0,00	-2 249,29
611	Sous-traitance générale	877 071,52	465 913,87	99 599,31	61 749,00	249 809,34
6132	Locations immobilières	47 500,00	60 827,83	0,00	0,00	-13 327,83
6135	Locations mobilières	147 504,89	177 191,50	11 071,42	46 000,97	-86 759,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	3 000,00	3 986,37	0,00	0,00	-986,37
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	636,00	0,00	0,00	-636,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	70 000,00	35 660,33	6 112,48	588,25	27 638,94
61523	Entretien, réparations réseaux	326 780,00	84 420,62	12 114,00	0,00	230 245,38
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	71 571,00	76 758,24	26 936,80	3 128,14	-35 252,18
61551	Entretien matériel roulant	43 000,00	24 874,23	60,60	351,86	17 713,31
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 000,00	9 559,27	2 211,40	1 596,39	5 632,94
6156	Maintenance	68 500,00	65 017,37	11 638,94	4 793,00	-12 949,31
6161	Multirisques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
617	Etudes et recherches	107 505,00	25 217,00	25 288,00	0,00	57 000,00
618	Divers	114 610,00	78 183,78	10 875,00	13 509,00	12 042,22
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6226	Honoraires	1 442 346,00	1 322 542,33	368 849,72	22 762,50	-271 808,55
6227	Frais d'actes et de contentieux	11 768,00	629,34	2 708,00	0,00	8 430,66
6228	Divers	86 775,00	10 072,46	2 019,17	1 628,00	73 055,37
6231	Annonces et insertions	34 000,00	3 566,67	0,00	0,00	30 433,33
6236	Catalogues et imprimés	15 609,00	10 289,63	652,70	150,00	4 516,67
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Divers	5 000,00	19,70	0,00	0,00	4 980,30
6241	Transports sur achats	1 000,00	9 117,66	0,00	25,00	-8 142,66
6248	Divers	500,00	2 774,85	0,00	0,00	-2 274,85
6251	Voyages et déplacements	6 500,00	7 746,38	78,30	0,00	-1 324,68
6256	Missions	4 000,00	3 339,41	22,30	0,00	638,29
6257	Réceptions	9 700,00	935,86	0,00	0,00	8 764,14
6261	Frais d'affranchissement	27 514,52	6 929,70	0,00	0,00	20 584,82
6262	Frais de télécommunications	61 500,00	43 355,21	1 632,33	0,00	16 512,46
627	Services bancaires et assimilés	0,00	5 588,98	0,00	0,00	-5 588,98
6281	Concours divers (cotisations)	23 600,00	11 486,88	0,00	0,00	12 113,12
6282	Frais de gardiennage	0,00	500,72	0,00	0,00	-500,72
6283	Frais de nettoyage des locaux	29 800,00	20 121,75	4 994,20	0,00	4 684,05
6287	Remboursements de frais	229 838,65	68 537,27	38 122,65	0,00	123 178,73
6288	Autres	3 000,00	1 971,52	64,96	0,00	963,52
63512	Taxes foncières	52 500,00	42 942,00	0,00	0,00	9 558,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	608,28	0,00	0,00	391,72
6356	Redevances occupat° domaine public	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6358	Autres droits	0,00	235,00	0,00	0,00	-235,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	995 000,00	904 258,00	47 435,39	0,00	43 306,61
6378	Autres taxes et redevances	8 553 000,00	7 921 808,20	63 573,05	0,00	567 618,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 143 838,00	3 439 694,92	386 819,95	0,00	317 323,13
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	3 207 968,00	2 827 477,11	292 922,00	0,00	87 568,89
6218	Autre personnel extérieur	286 000,00	65 990,43	93 897,95	0,00	126 111,62
6331	Versement de mobilité	10 000,00	9 291,02	0,00	0,00	708,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	1 812,42	0,00	0,00	187,58
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 000,00	8 220,21	0,00	0,00	1 779,79
6411	Salaires, appointements, commissions	489 870,00	270 219,67	0,00	0,00	219 650,33
6414	Indemnités et avantages divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00	189 132,17	0,00	0,00	-109 132,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	38 000,00	67 059,65	0,00	0,00	-29 059,65
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	491,68	0,00	0,00	-491,68
648	Autres charges de personnel	0,00	0,56	0,00	0,00	-0,56
014	Atténuations de produits (4)	2 970 000,00	1 190 456,00	1 701 046,00	0,00	78 498,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 870 000,00	763 954,00	1 106 046,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	1 100 000,00	426 502,00	595 000,00	0,00	78 498,00
65	Autres charges de gestion courante	506 500,00	419 557,98	0,00	0,00	86 942,02
6541	Créances admises en non-valeur Créances éteintes	16 500,00	15 884,47	0,00	0,00	615,53
6542	Charges diverses de gestion courante	21 000,00	21 185,63	0,00	0,00	-185,63
658		469 000,00	382 487,88	0,00	0,00	86 512,12
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	22 510 512,88	17 722 168,00	2 880 895,31	233 713,64	1 673 735,93
66	Charges financières (b) (5)	246 000,00	214 611,53	28 723,12	0,00	2 665,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	245 000,00	243 792,37	0,00	0,00	1 207,63
66112	Intérêts comptes courants et de dépôts	-2 000,00	-31 984,30	28 723,12	0,00	1 261,18
6615		3 000,00	2 803,46	0,00	0,00	196,54
67	Charges exceptionnelles (c)	292 800,00	183 554,58	1 732,83	1 450,00	106 062,59
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché Titres annulés (sur exercices antérieurs Subventions exceptionnelles d'équipement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673		46 000,00	22 659,09	0,00	0,00	23 340,91
6742	Subventions exceptionnelles fonctionnt Autres charges	8 000,00	0,00	0,00	1 450,00	6 550,00
6743	exceptionnelles	22 000,00	21 135,29	118,03	0,00	746,68
678		216 300,00	139 760,20	1 614,80	0,00	74 925,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	51 631,00	51 631,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	51 631,00	51 631,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	23 100 943,88	18 171 965,11	2 911 351,26	235 163,64	1 782 463,87
023	*Virement à la section d'investissement*	*4 100 769,12*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*3 788 173,00*	*3 788 127,59*			*45,41*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles Dot. amort. charges*	*3 748 373,00*	*3 748 372,17*			*0,83*
6862	*financ. à répartir*	*39 800,00*	*39 755,42*			*44,58*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*7 888 942,12*	*3 788 127,59*			*4 100 814,53*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*7 888 942,12*	*3 788 127,59*			*4 100 814,53*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	30 989 886,00	21 960 092,70	2 911 351,26	235 163,64	5 883 278,40
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				
	Montant des ICNE de l'exercice	28 723,12				
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 984,30				
	= Différence ICNE N - ICNE N-1	-3 261,18				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	139,04	0,00	0,00	-139,04
64198	Autres remboursements	0,00	131,00	0,00	0,00	-131,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	8,04	0,00	0,00	-8,04
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*28 296 437,99*	*24 984 205,23*	*1 697 529,74*	*7 057,21*	*1 607 645,81*
70111	Ventes d'eau aux abonnés	*14 520 000,99*	*12 621 546,14*	*712 393,13*	*0,00*	*1 186 061,72*
70118	Autres ventes d'eau	*60 000,00*	*253 489,07*	*0,00*	*0,00*	*-193 489,07*
701241	Redevance pollution d'origine domestique	*1 870 000,00*	*1 851 384,11*	*7 350,97*	*0,00*	*11 264,92*
70128	Autres taxes et redevances	*1 151 000,00*	*233 692,85*	*967 715,14*	*0,00*	*-50 407,99*
704	Travaux	*415 000,00*	*428 525,05*	*259,20*	*7 057,21*	*-20 841,46*
70611	Redevance d'assainissement collectif	*8 500 000,00*	*8 019 050,20*	*0,00*	*0,00*	*480 949,80*
706121	Redevance modernisation des réseaux	*1 100 000,00*	*1 037 212,91*	*0,00*	*0,00*	*62 787,09*
7062	Redevances assainissement non collectif	*27 000,00*	*29 325,74*	*0,00*	*0,00*	*-2 325,74*
7068	Autres prestations de services	*100 000,00*	*94 651,31*	*0,00*	*0,00*	*5 348,69*
7078	Autres marchandises	*2 900,00*	*2 964,43*	*561,60*	*0,00*	*-626,03*
7087	Remboursement de frais	*550 537,00*	*412 363,42*	*9 249,70*	*0,00*	*128 923,88*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	28 162,00	0,00	0,00	0,00	28 162,00
748	Autres subventions d'exploitation	28 162,00	0,00	0,00	0,00	28 162,00
75	Autres produits de gestion courante	12 048,00	17 403,81	0,00	0,00	-5 355,81
7588	Autres	12 048,00	17 403,81	0,00	0,00	-5 355,81
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	28 336 647,99	25 001 748,08	1 697 529,74	7 057,21	1 630 312,96
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	294 700,00	234 169,37	0,00	0,00	60 530,63
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	1 801,00	0,00	0,00	-1 801,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur Mandats annulés	0,00	883,45	0,00	0,00	-883,45
773	(exercices antérieurs) Autres produits exceptionnels	194 700,00	156 458,08	0,00	0,00	38 241,92
778		100 000,00	75 026,84	0,00	0,00	24 973,16
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	28 631 347,99	25 235 917,45	1 697 529,74	7 057,21	1 690 843,59
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 025 645,00*	*990 831,37*			*34 813,63*
722	*Immobilisations corporelles*	*34 813,00*	*0,00*			*34 813,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*990 832,00*	*990 831,37*			*0,63*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 025 645,00*	*990 831,37*			*34 813,63*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	29 656 992,99	26 226 748,82	1 697 529,74	7 057,21	1 725 657,22
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 332 893,01				

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations d comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'exploitation - détail des dépenses					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	723 889,56	108 250,11	305 773,03	309 866,42
2031	Frais d'études	644 313,50	94 332,11	281 527,97	268 453,42
2051	Concessions et droits assimilés	79 576,06	13 918,00	24 245,06	41 413,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 285 459,24	2 393 502,05	1 124 962,26	1 766 994,93
2111	Terrains nus	40 482,25	4 364,07	303,25	35 814,93
2128	Aménagement Autres terrains	31 000,00	16 332,00	8 580,00	6 088,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	155 790,00	42 319,92	48 031,42	65 438,66
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	91 901,39	13 464,67	20 437,60	57 999,12
21455	Aménagt Bât. administratifs sol autrui	20 018,41	20 018,41	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 077 734,72	1 524 814,48	710 612,30	842 307,94
2154	Matériel industriel	28 900,00	0,00	15 006,80	13 893,20
2155	Outillage industriel	475,55	0,00	475,55	0,00
21561	Service de distribution d'eau	1 238 905,22	437 510,20	205 339,26	596 055,76
2181	Installat° générales, agencements	14 355,85	14 355,85	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	402 877,17	207 941,74	109 443,08	85 492,35
2183	Matériel de bureau et informatique	44 057,00	13 666,08	0,00	30 390,92
2184	Mobilier	58 221,13	39 175,34	0,00	19 045,79
2188	Autres immobilisations corporelles	80 740,55	59 539,29	6 733,00	14 468,26
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 442 111,97	3 203 148,55	2 918 013,30	1 320 950,12
2313	Constructions	4 850,74	4 850,74	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 956 535,76	3 063 705,34	2 918 013,30	974 817,12
238	Avances commandes immo. incorp.	480 725,47	134 592,47	0,00	346 133,00
	Total des dépenses d'équipement	13 451 460,77	5 704 900,71	4 348 748,59	3 397 811,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 012 000,00	1 011 811,83	0,00	188,17
1641	Emprunts en euros	837 300,00	837 190,83	0,00	109,17
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	174 700,00	174 621,00	0,00	79,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	5 300,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 300,00	5 300,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 028 800,00	1 017 111,83	0,00	11 688,17
4581004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	444 897,80	64 748,54	49 359,06	330 790,20
4581011	OPERATIONS SOUS MANDAT : RECETTES (4)	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
4581012	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
4581014	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	50 397,80	13 271,64	27 446,56	9 679,60
4581016	OPERATION SOUS MANDAT (4)	48 333,00	15,00	0,00	48 318,00
4581017	OPERATION SOUS MANDAT (4)	8 333,00	15,00	0,00	8 318,00
4581018	OPERATION SOUS MANDAT (4)	8 333,00	15,00	0,00	8 318,00
4581019	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSE RECETTE (4)	4 100,00	3 583,50	0,00	516,50
4581020	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	16 289,00	16 289,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	710 683,60	197 937,68	76 805,62	435 940,30
	TOTAL DEPENSES REELLES	15 190 944,37	6 919 950,22	4 425 554,21	3 845 439,94
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 025 645,00*	*990 831,37*		*34 813,63*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*990 832,00*	*990 831,37*		*0,63*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*518 403,65*	*518 403,02*		*0,63*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*28 206,96*	*28 206,96*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*347 458,39*	*347 458,39*		*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*5 191,68*	*5 191,68*		*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*12 898,91*	*12 898,91*		*0,00*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*114,75*	*114,75*		*0,00*
13917	*Sub. équipt cpte résult.Budget communaut*	*4 137,51*	*4 137,51*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*44 087,59*	*44 087,59*		*0,00*
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*30 332,56*	*30 332,56*		*0,00*
	Charges transférées	*34 813,00*	*0,00*		*34 813,00*
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*34 813,00*	*0,00*		*34 813,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*500 000,00*	*188 875,66*		*311 124,34*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*500 000,00*	*188 875,66*		*311 124,34*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*1 525 645,00*	*1 179 707,03*		*345 937,97*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	16 716 589,37	8 099 657,25	4 425 554,21	4 191 377,91
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	199 114,63			
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	199 114,63			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'exploitation - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	930 265,40	660 790,92	188 118,02	81 356,46
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	740 772,00	524 107,50	131 565,00	85 099,50
1313	Subv. équipt Départements	146 957,00	132 783,43	17 916,62	-3 743,05
1314	Subv. équipt Communes	3 900,00	3 899,99	0,00	0,01
1318	Autres subventions d'équipement	38 636,40	0,00	38 636,40	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	3 288 348,56	0,00	1 000 000,00	2 288 348,56
1641	Emprunts en euros	3 288 348,56	0,00	1 000 000,00	2 288 348,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	46 886,00	46 886,94	0,00	-0,94
2315	Installat°, matériel et outillage techni	46 886,00	46 886,94	0,00	-0,94
	Total des recettes d'équipement	4 265 499,96	707 677,86	1 188 118,02	2 369 704,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 543 478,32	3 543 478,32	0,00	0,00
1068	Autres réserves	3 543 478,32	3 543 478,32	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	0,00	5 300,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 300,00	0,00	5 300,00	0,00
	Total des recettes financières	3 550 578,32	3 545 278,32	5 300,00	0,00
4582004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	444 897,80	64 748,54	49 359,06	330 790,20
4582011	OPERATIONS SOUS MANDAT : RECETTES (3)	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
4582012	OPERATIONS SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
4582014	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	50 397,80	13 271,64	27 446,56	9 679,60
4582016	OPERATION SOUS MANDAT (3)	48 333,00	15,00	0,00	48 318,00
4582017	OPERATION SOUS MANDAT (3)	8 333,00	15,00	0,00	8 318,00
4582018	OPERATION SOUS MANDAT (3)	8 333,00	15,00	0,00	8 318,00
4582019	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSE RECETTE (3)	4 100,00	3 583,50	0,00	516,50
4582020	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	16 289,00	16 289,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	710 683,60	197 937,68	76 805,62	435 940,30
	TOTAL DES RECETTES REELLES	8 526 761,88	4 450 893,86	1 270 223,64	2 805 644,38
021	*Virement de la section d'exploitation*	*4 100 769,12*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*3 788 173,00*	*3 788 127,59*		*45,41*
28031	*Frais d'études*	*37 644,58*	*37 644,58*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*1 010,24*	*1 010,24*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*103 917,54*	*103 917,54*		*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*15 375,00*	*15 375,00*		*0,00*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*29 377,99*	*29 377,99*		*0,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*158 599,52*	*158 599,52*		*0,00*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*113 860,34*	*113 860,34*		*0,00*
281315	*Bâtiments administratifs*	*41 887,32*	*41 887,32*		*0,00*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*34 778,33*	*34 778,33*		*0,00*
281355	*Aménagement Bâtiments administratifs*	*33 466,43*	*33 466,43*		*0,00*
28138	*Aménagement Autres constructions*	*16 643,25*	*16 643,25*		*0,00*
281411	*Bâtiments exploitation sur sol d'autrui Aménagt*	*90,44*	*90,44*		*0,00*
281455	*Bât. administratifs sol autrui*	*8 826,06*	*8 826,06*		*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*37 768,54*	*37 768,54*		*0,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*661 214,40*	*661 214,40*		*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*1 671,70*	*1 671,70*		*0,00*
28154	*Matériel industriel*	*9 542,93*	*9 542,10*		*0,83*
28155	*Outillage industriel*	*2 032,98*	*2 032,98*		*0,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*287 242,77*	*287 242,77*		*0,00*
281721	*Terrains nus (mise à disposition)*	*37 686,14*	*37 686,14*		*0,00*
281725	*Terrains bâtis (mise à disposition)*	*2 588,68*	*2 588,68*		*0,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*44 963,25*	*44 963,25*		*0,00*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*224 744,33*	*224 744,33*		*0,00*
2817315	*Bâtiments administratifs (mise à dispo)*	*42 086,11*	*42 086,11*		*0,00*
2817355	*Aménagt Bât. administratifs (mad)*	*4 891,90*	*4 891,90*		*0,00*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*30 909,92*	*30 909,92*		*0,00*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*1 461 774,95*	*1 461 774,95*		*0,00*
2817561	*Service de distribution d'eau (mad)*	*98 915,65*	*98 915,65*		*0,00*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*28 183,55*	*28 183,55*		*0,00*
281782	*Matériel de transport (mad)*	*61 021,38*	*61 021,38*		*0,00*
281784	*Mobilier (mise à disposition)*	*4 856,69*	*4 856,69*		*0,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*13 441,47*	*13 441,47*		*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*14 454,22*	*14 454,22*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*26 627,72*	*26 627,72*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*13 370,66*	*13 370,66*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*1 279,97*	*1 279,97*		*0,00*
28188	*Autres*	*41 626,05*	*41 626,05*		*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*39 800,00*	*39 755,42*		*44,58*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*7 888 942,12*	*3 788 127,59*		*4 100 814,53*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*500 000,00*	*188 875,66*		*311 124,34*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*500 000,00*	*188 875,66*		*311 124,34*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*8 388 942,12*	*3 977 003,25*		*4 411 938,87*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	16 915 704,00	8 427 897,11	1 270 223,64	7 217 583,25
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des dépenses						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	7 262 434,00	3 491 159,90	3 583 631,75	10 200,00	177 442,35
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0,00	69,79	3 500,00	0,00	-3 569,79
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 400,00	185,74	0,00	0,00	1 214,26
611	Sous-traitance générale	40 500,00	2 510,00	3 500,00	0,00	34 490,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	14 000,00	0,00	0,00	6 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	2 785,77	0,00	0,00	2 214,23
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	1 020,00	0,00	0,00	-1 020,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,25	0,00	0,00	-0,25
617	Etudes et recherches	103 000,00	0,00	0,00	10 200,00	92 800,00
618	Divers	0,00	3 920,01	0,00	0,00	-3 920,01
6226	Honoraires	6 885 000,00	3 309 606,75	3 576 631,75	0,00	-1 238,50
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 500,00	10 424,53	0,00	0,00	2 075,47
6228	Divers	6 000,00	53,00	0,00	0,00	5 947,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	498,84	0,00	0,00	1,16
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	148,73	0,00	0,00	1 851,27
6256	Missions	0,00	46,19	0,00	0,00	-46,19
6262	Frais de télécommunications Services bancaires et assimilés	1 000,00	101,30	0,00	0,00	898,70
627	Frais de nettoyage des locaux	1 400,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00
6283	Remboursements de frais	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6287	Taxes foncières	29 831,00	0,00	0,00	0,00	29 831,00
63512		146 803,00	144 389,00	0,00	0,00	2 414,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	609 450,00	497 102,88	51 894,12	0,00	60 453,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	609 450,00	497 102,88	51 894,12	0,00	60 453,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	7 871 884,00	3 988 262,78	3 635 525,87	10 200,00	237 895,35
66	Charges financières (b) (5)	336 000,00	188 398,90	143 482,35	0,00	4 118,75
66111	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	342 000,00	340 621,63	0,00	0,00	1 378,37
66112		-6 000,00	-152 222,73	143 482,35	0,00	2 740,38
67	Charges exceptionnelles (c)	500 000,00	427 927,52	0,00	0,00	72 072,48
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges	450 000,00	427 769,62	0,00	0,00	22 230,38
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	416 592,00	416 592,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 077,00	10 077,00			0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	406 515,00	406 515,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	9 124 476,00	5 021 181,20	3 779 008,22	10 200,00	314 086,58
023	*Virement à la section d'investissement*	*205 498,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*1 630 119,00*	*1 630 092,90*			*26,10*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles Dot. amort. charges*	*1 612 119,00*	*1 612 112,41*			*6,59*
6862	*financ. à répartir*	*18 000,00*	*17 980,49*			*19,51*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*1 835 617,00*	*1 630 092,90*			*205 524,10*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*1 835 617,00*	*1 630 092,90*			*205 524,10*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	10 960 093,00	6 651 274,10	3 779 008,22	10 200,00	519 610,68
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	143 482,35
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	152 222,73
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-8 740,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*10 282 383,21*	*2 972 584,22*	*7 772 673,21*	*0,00*	*-462 874,22*
70111	Ventes d'eau aux abonnés Autres prestations de services	*9 618 360,00*	*1 810 189,11*	*7 772 673,21*	*0,00*	*35 497,68*
7068	Remboursement de frais	*626 522,40*	*1 162 395,11*	*0,00*	*0,00*	*-535 872,71*
7087		*37 500,81*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*37 500,81*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	10 282 383,21	2 972 584,22	7 772 673,21	0,00	-462 874,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	155 000,00	1 843,44	0,00	0,00	153 156,56
7718	Autres produits except. opérat° gestion Mandats annulés	0,00	1 723,44	0,00	0,00	-1 723,44
773	(exercices antérieurs) Autres produits exceptionnels	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00
778		155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	10 437 383,21	2 974 427,66	7 772 673,21	0,00	-309 717,66
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*460 936,00*	*460 933,84*			*2,16*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*460 936,00*	*460 933,84*			*2,16*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*460 936,00*	*460 933,84*			*2,16*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	10 898 319,21	3 435 361,50	7 772 673,21	0,00	-309 715,50
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	61 773,79				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des dépenses					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	250 943,80	57 430,42	41 945,32	151 568,06
2031	Frais d'études	221 918,80	55 805,52	41 945,32	124 167,96
2051	Concessions et droits assimilés	29 025,00	1 624,90	0,00	27 400,10
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 161 588,94	579 036,47	140 547,53	442 004,94
2111	Terrains nus	34 120,00	0,00	0,00	34 120,00
21311	Bâtiments d'exploitation	220 500,00	214 342,60	0,00	6 157,40
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	57 630,28	2 895,00	14 735,28	40 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	701 553,39	340 201,22	56 356,49	304 995,68
21561	Service de distribution d'eau	136 639,42	15 049,42	69 455,76	52 134,24
2183	Matériel de bureau et informatique	10 022,00	5 334,21	0,00	4 687,79
2188	Autres immobilisations corporelles	1 123,85	1 214,02	0,00	-90,17
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 899 466,19	2 183 869,77	791 075,95	1 924 520,47
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 750 136,19	2 034 540,13	791 075,95	1 924 520,11
238	Avances commandes immo. incorp.	149 330,00	149 329,64	0,00	0,36
	Total des dépenses d'équipement	6 311 998,93	2 820 336,66	973 568,80	2 518 093,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	686 000,00	685 100,06	0,00	899,94
1641	Emprunts en euros	686 000,00	685 100,06	0,00	899,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	686 000,00	685 100,06	0,00	899,94
4581001	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4581002	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4581003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4581004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4581005	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4581007	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00
4581016	OPERATION SOUS MANDAT (4)	7 100,00	4 728,20	0,00	2 371,80
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	27 430,00	4 728,20	0,00	22 701,80
	TOTAL DEPENSES REELLES	7 025 428,93	3 510 164,92	973 568,80	2 541 695,21
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*460 936,00*	*460 933,84*		*2,16*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*460 936,00*	*460 933,84*		*2,16*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*56 061,00*	*56 060,52*		*0,48*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*2 282,00*	*2 281,81*		*0,19*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*57 139,50*	*57 139,15*		*0,35*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*3 075,50*	*3 075,34*		*0,16*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*342 116,00*	*342 115,77*		*0,23*
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*262,00*	*261,25*		*0,75*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*460 000,00*	*149 329,64*		*310 670,36*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*460 000,00*	*149 329,64*		*310 670,36*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*920 936,00*	*610 263,48*		*310 672,52*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	7 946 364,93	4 120 428,40	973 568,80	2 852 367,73
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 087 137,07			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser su 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	908 187,65	827 487,19	26 760,00	53 940,46
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	501 205,65	473 962,50	14 560,00	12 683,15
1313	Subv. équipt Départements	101 402,00	98 202,65	3 200,00	-0,65
1314	Subv. équipt Communes	50 259,00	0,00	9 000,00	41 259,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	255 321,00	255 322,04	0,00	-1,04
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 890 211,24	1 400 000,00	3 000 000,00	490 211,24
1641	Emprunts en euros	4 890 211,24	1 400 000,00	3 000 000,00	490 211,24
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00
	Total des recettes d'équipement	5 800 498,89	2 227 487,19	3 026 760,00	546 251,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	909 956,11	909 956,11	0,00	0,00
1068	Autres réserves	909 956,11	909 956,11	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	909 956,11	909 956,11	0,00	0,00
4582001	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4582002	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4582003	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4582004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4582005	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
4582007	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00
4582016	OPERATION SOUS MANDAT (3)	7 100,00	0,00	4 728,20	2 371,80
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	27 430,00	0,00	4 728,20	22 701,80
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 737 885,00	3 137 443,30	3 031 488,20	568 953,50
021	*Virement de la section d'exploitation*	*205 498,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*1 630 119,00*	*1 630 092,90*		*26,10*
28031	*Frais d'études*	*49 600,00*	*49 599,20*		*0,80*
28033	*Frais d'insertion*	*324,00*	*323,24*		*0,76*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 712,00*	*5 711,74*		*0,26*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*11 091,00*	*11 090,88*		*0,12*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*1 291,00*	*1 290,66*		*0,34*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*74,00*	*73,98*		*0,02*
28138	*Aménagement Autres constructions*	*2 717,00*	*2 716,58*		*0,42*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*1 300 275,00*	*1 300 274,04*		*0,96*
28154	*Matériel industriel*	*11 380,00*	*11 379,21*		*0,79*
281561	*Service de distribution d'eau*	*21 639,00*	*21 638,61*		*0,39*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*18 332,00*	*18 331,78*		*0,22*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*152 545,00*	*152 544,99*		*0,01*
28181	*Installations générales, agencements*	*20 674,00*	*20 673,29*		*0,71*
28182	*Matériel de transport*	*6 526,00*	*6 525,96*		*0,04*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*9 285,00*	*9 284,32*		*0,68*
28188	*Autres*	*654,00*	*653,93*		*0,07*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*18 000,00*	*17 980,49*		*19,51*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 835 617,00*	*1 630 092,90*		*205 524,10*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*460 000,00*	*149 329,64*		*310 670,36*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*460 000,00*	*149 329,64*		*310 670,36*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*2 295 617,00*	*1 779 422,54*		*516 194,46*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	9 033 502,00	4 916 865,84	3 031 488,20	1 085 147,96
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

Section d'exploitation - détail des dépenses — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	446 202,12	144 554,76	18 831,59	1 266,25	281 549,52
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	19 700,00	10 635,28	1 232,75	0,00	7 831,97
6063	Fournitures entretien et petit équipt	13 000,00	2 320,54	83,50	0,00	10 595,96
6064	Fournitures administratives	7 500,00	2 132,78	38,40	0,00	5 328,82
6066	Carburants	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	711,28	514,70	0,00	1 274,02
611	Sous-traitance générale	32 080,00	9 893,78	522,22	0,00	21 664,00
6135	Locations mobilières	7 000,00	4 001,68	2 716,99	0,00	281,33
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 400,00	246,59	0,00	0,00	1 153,41
61523	Entretien, réparations réseaux	18 000,00	1 944,00	0,00	1 266,25	14 789,75
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	5 000,00	-1 267,28	1 945,38	0,00	4 321,90
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	432,55	0,00	0,00	4 567,45
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	798,00	0,00	0,00	-798,00
6156	Maintenance	33 000,00	20 597,58	4 227,10	0,00	8 175,32
6161	Multirisques	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	178 380,00	48 300,00	5 928,00	0,00	124 152,00
618	Divers	3 000,00	5 170,45	0,00	0,00	-2 170,45
6226	Honoraires	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6228	Divers	8 796,12	2 437,92	0,00	0,00	6 358,20
6231	Annonces et insertions	11 500,00	6 011,52	0,00	0,00	5 488,48
6236	Catalogues et imprimés	0,00	281,27	0,00	0,00	-281,27
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	148,73	0,00	0,00	1 351,27
6256	Missions	0,00	36,48	0,00	0,00	-36,48
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 115,00	1 871,67	173,23	0,00	1 070,10
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	3 829,47	0,00	0,00	170,53
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	419,22	0,00	0,00	580,78
6282	Frais de gardiennage	3 500,00	2 815,53	0,00	0,00	684,47
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 000,00	18 533,96	1 449,32	0,00	4 016,72
6287	Remboursements de frais	27 831,00	0,00	0,00	0,00	27 831,00
6288	Autres	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	5 400,00	1 928,00	0,00	0,00	3 472,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	323,76	0,00	0,00	176,24
6358	Autres droits	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	685 499,00	563 621,95	92 284,05	0,00	29 593,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	685 499,00	563 621,95	92 284,05	0,00	29 593,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00	14 300,42	15 000,00	0,00	2 699,58
658	Charges diverses de gestion courante	32 000,00	14 300,42	15 000,00	0,00	2 699,58
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	1 163 701,12	722 477,13	126 115,64	1 266,25	313 842,10
66	Charges financières (b) (5)	155 000,00	140 504,96	11 860,26	0,00	2 634,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	155 000,00	154 547,44	0,00	0,00	452,56
66112		0,00	-14 042,48	11 860,26	0,00	2 182,22
67	Charges exceptionnelles (c)	350 119,00	9 854,48	31 200,00	0,00	309 064,52
6712	Amendes fiscales et pénales	150,00	135,00	0,00	0,00	15,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs Subventions	291 469,00	9 719,48	0,00	0,00	281 749,52
6742	exceptionnelles d'équipement	58 500,00	0,00	31 200,00	0,00	27 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	12 733,00	12 733,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	12 733,00	12 733,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	1 681 553,12	885 569,57	169 175,90	1 266,25	625 541,40
023	*Virement à la section d'investissement*	*4 029 368,44*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*1 916 116,00*	*1 915 569,50*			*546,50*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles Dot. amort. charges*	*1 892 416,00*	*1 891 909,13*			*506,87*
6862	*financ. à répartir*	*23 700,00*	*23 660,37*			*39,63*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*5 945 484,44*	*1 915 569,50*			*4 029 914,94*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*5 945 484,44*	*1 915 569,50*			*4 029 914,94*

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	7 627 037,56	2 801 139,07	169 175,90	1 266,25	4 655 456,34
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Montant des ICNE de l'exercice	11 860,26
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	14 042,48
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 182,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	4 457,00	0,00	0,00	-4 457,00
64198	Autres remboursements	0,00	4 457,00	0,00	0,00	-4 457,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*3 369 000,00*	*4 418 335,40*	*0,00*	*0,00*	*-1 049 335,40*
70111	Ventes d'eau aux abonnés Autres prestations de services	*3 324 000,00*	*4 367 033,87*	*0,00*	*0,00*	*-1 043 033,87*
7068	Remboursement de frais	*0,00*	*51 301,53*	*0,00*	*0,00*	*-51 301,53*
7087		*45 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*45 000,00*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	19 814,91	0,00	0,00	-19 814,91
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	19 814,91	0,00	0,00	-19 814,91
75	Autres produits de gestion courante	5 594,54	6 261,33	0,00	0,00	-666,79
7588	Autres	5 594,54	6 261,33	0,00	0,00	-666,79
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 374 594,54	4 448 868,64	0,00	0,00	-1 074 274,10
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	22 658,23	0,00	0,00	-21 658,23
7718	Autres produits except. opérat° gestion Mandats annulés	0,00	6,53	0,00	0,00	-6,53
773	(exercices antérieurs) Autres produits exceptionnels	0,00	1 955,00	0,00	0,00	-1 955,00
778		1 000,00	20 696,70	0,00	0,00	-19 696,70
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 375 594,54	4 471 526,87	0,00	0,00	-1 095 932,33
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*352 625,05*	*352 623,42*			*1,63*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul Rep. amort.*	*343 669,05*	*343 668,27*			*0,78*
7811	*immos corpo. et incorp.*	*8 956,00*	*8 955,15*			*0,85*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*352 625,05*	*352 623,42*			*1,63*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 728 219,59	4 824 150,29	0,00	0,00	-1 095 930,70

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	3 898 817,97

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des dépenses					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	159 465,06	25 244,26	51 628,23	82 592,57
2031	Frais d'études	140 902,06	23 294,38	51 628,23	65 979,45
2051	Concessions et droits assimilés	18 563,00	1 949,88	0,00	16 613,12
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 053 041,51	1 898 404,36	1 335 876,45	818 760,70
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	21 090,74	1 791,12	7 352,70	11 946,92
2148	Autres constructions sol autrui	73 000,00	49 022,57	11 098,85	12 878,58
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 591 960,96	1 597 037,87	1 305 991,30	688 931,79
21561	Service de distribution d'eau	317 215,07	209 943,49	11 433,60	95 837,98
2181	Installat° générales, agencements	9 285,00	9 285,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	29 090,72	24 619,52	0,00	4 471,20
2183	Matériel de bureau et informatique	10 306,00	5 135,14	0,00	5 170,86
2188	Autres immobilisations corporelles	1 093,02	1 569,65	0,00	-476,63
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 268 731,40	1 049 525,95	1 804 784,89	1 414 420,56
2313	Constructions	77 312,00	34 241,78	0,00	43 070,22
2314	Constructions sur sol d'autrui	46 500,00	0,00	0,00	46 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 096 952,40	967 317,50	1 804 784,89	1 324 850,01
238	Avances commandes immo. incorp.	47 967,00	47 966,67	0,00	0,33
Total des dépenses d'équipement		8 481 237,97	2 973 174,57	3 192 289,57	2 315 773,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	660 000,00	658 700,70	0,00	1 299,30
1641	Emprunts en euros	660 000,00	658 700,70	0,00	1 299,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	118 166,00	118 165,20	0,00	0,80
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	118 166,00	118 165,20	0,00	0,80
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		778 166,00	776 865,90	0,00	1 300,10
4581005	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	125,98	0,00	0,00	125,98
4581006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	8 371,00	7 609,22	0,00	761,78
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		8 496,98	7 609,22	0,00	887,76
TOTAL DEPENSES REELLES		9 267 900,95	3 757 649,69	3 192 289,57	2 317 961,69
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*352 625,05*	*352 623,42*		*1,63*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*352 625,05*	*352 623,42*		*1,63*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*194 524,84*	*194 524,84*		*0,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*3 522,99*	*3 522,21*		*0,78*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*100 910,00*	*100 910,00*		*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*3 271,14*	*3 271,14*		*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*1 839,26*	*1 839,26*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*39 600,82*	*39 600,82*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*469,00*	*468,59*		*0,41*
28188	*Autres*	*8 487,00*	*8 486,56*		*0,44*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 325 635,00*	*497 904,66*		*827 730,34*
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*34 616,00*	*34 615,18*		*0,82*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
2762	*Créances transfert droit déduct° TVA*	*1 191 019,00*	*463 289,48*		*727 729,52*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		*1 678 260,05*	*850 528,08*		*827 731,97*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 946 161,00	4 608 177,77	3 192 289,57	3 145 693,66

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	33 768,00	49 217,66	27 528,00	-42 977,66
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	20 800,00	48 456,74	14 560,00	-42 216,74
1313	Subv. équipt Départements	12 968,00	0,00	12 968,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	0,00	760,92	0,00	-760,92
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 291,00	0,00	-6 291,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	6 291,00	0,00	-6 291,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	33 768,00	55 508,66	27 528,00	-49 268,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 543 231,36	478 283,30	261 011,59	803 936,47
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	1 543 231,36	478 283,30	261 011,59	803 936,47
	Total des recettes financières	1 543 231,36	478 283,30	261 011,59	803 936,47
4582006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT - RECETTES (3)	8 371,00	7 609,22	0,00	761,78
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	8 371,00	7 609,22	0,00	761,78
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 585 370,36	541 401,18	288 539,59	755 429,59
021	*Virement de la section d'exploitation*	*4 029 368,44*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*1 916 116,00*	*1 915 569,50*		*546,50*
28031	*Frais d'études*	*75 723,62*	*75 723,62*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*44,15*	*0,00*		*44,15*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*8 495,20*	*8 495,20*		*0,00*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*1 110,72*	*1 110,72*		*0,00*
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*120,64*	*120,64*		*0,00*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*313 979,30*	*313 979,30*		*0,00*
281315	*Bâtiments administratifs*	*66 106,53*	*66 106,53*		*0,00*
281355	*Aménagement Bâtiments administratifs*	*373,30*	*373,30*		*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*1 121,70*	*1 121,70*		*0,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*1 129 127,84*	*1 129 127,84*		*0,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*191 025,03*	*191 025,03*		*0,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*239,92*	*239,00*		*0,92*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*48 983,77*	*48 983,77*		*0,00*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*35 705,76*	*35 705,76*		*0,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*2 602,80*	*2 602,80*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*3 000,87*	*3 000,87*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*11 104,16*	*11 104,16*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*2 049,50*	*2 049,50*		*0,00*
28188	*Autres*	*1 501,19*	*1 039,39*		*461,80*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*23 700,00*	*23 660,37*		*39,63*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*5 945 484,44*	*1 915 569,50*		*4 029 914,94*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*1 325 635,00*	*497 904,66*		*827 730,34*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*366,30*		*-366,30*
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*364 936,00*	*287 207,20*		*77 728,80*
21561	*Service de distribution d'eau*	*55 333,00*	*30 733,24*		*24 599,76*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*770 750,00*	*144 982,74*		*625 767,26*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*100 000,00*	*0,00*		*100 000,00*
2762	*Créances transfert droit déduct° TVA*	*34 616,00*	*34 615,18*		*0,82*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*7 271 119,44*	*2 413 474,16*		*4 857 645,28*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 856 489,80	2 954 875,34	288 539,59	5 613 074,87
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 089 671,20			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des dépenses						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	5 104 666,31	3 519 153,92	950 203,73	54 082,55	581 226,11
605	Achats d'eau	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	1 096 500,00	900 641,18	131 579,51	0,00	64 279,31
6062	Produits de traitement	318 256,32	287 813,78	27 701,92	3 463,52	-722,90
6063	Fournitures entretien et petit équipt	439 931,50	463 046,78	33 476,46	3 079,50	-59 671,24
6064	Fournitures administratives	9 000,00	5 342,69	23,92	0,00	3 633,39
6066	Carburants	66 000,00	1 583,95	32 816,52	0,00	31 599,53
6068	Autres matières et fournitures	56 200,00	24 659,76	3 866,08	553,11	27 121,05
611	Sous-traitance générale	1 500 259,23	820 663,09	547 736,43	24 656,72	107 202,99
6132	Locations immobilières	24 520,00	14 849,12	0,00	0,00	9 670,88
6135	Locations mobilières	72 602,85	83 076,19	9 929,92	0,00	-20 403,26
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	1 280,00	0,00	0,00	3 720,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	45 500,00	7 542,18	10 492,50	0,00	27 465,32
61523	Entretien, réparations réseaux	417 171,69	142 222,80	57 353,99	8 713,17	208 881,73
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	177 380,00	92 202,07	15 579,00	880,00	68 718,93
61551	Entretien matériel roulant	60 070,74	58 019,40	5 257,32	0,00	-3 205,98
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 653,00	49,12	3 124,12	2 571,76	10 908,00
6156	Maintenance	91 240,00	62 882,51	7 791,90	9 912,00	10 653,59
6161	Multirisques	10 000,00	32 883,78	0,00	0,00	-22 883,78
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	26 592,61	0,00	0,00	-26 592,61
6168	Autres	0,00	39 448,54	0,00	0,00	-39 448,54
617	Etudes et recherches	23 315,78	17 951,85	0,00	0,00	5 363,93
618	Divers	20 000,00	16 743,34	0,00	0,00	3 256,66
6226	Honoraires	15 500,00	3 967,71	400,00	0,00	11 132,29
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 000,00	0,00	5 400,00	0,00	3 600,00
6228	Divers	13 000,00	28 796,68	6 142,76	0,00	-21 939,44
6231	Annonces et insertions	15 700,00	8 260,68	345,60	0,00	7 093,72
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	3 019,80	0,00	0,00	-1 019,80
6237	Publications	4 000,00	350,00	0,00	0,00	3 650,00
6238	Divers	2 000,00	2 008,55	0,00	0,00	-8,55
6241	Transports sur achats	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6248	Divers	301 500,00	278 147,43	13 841,01	0,00	9 511,56
6251	Voyages et déplacements	1 800,00	323,27	0,00	0,00	1 476,73
6256	Missions	500,00	740,04	0,00	0,00	-240,04
6257	Réceptions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	17 050,00	2 761,50	0,00	0,00	14 288,50
6262	Frais de télécommunications	64 600,00	26 101,52	7 030,52	0,00	31 467,96
627	Services bancaires et assimilés	7 400,00	7 453,38	0,00	0,00	-53,38
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 095,75	0,00	0,00	-3 095,75
6283	Frais de nettoyage des locaux	34 273,20	25 579,94	6 564,55	0,00	2 128,71
6287	Remboursements de frais	158 242,00	25 336,91	23 749,70	0,00	109 155,39
6288	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
63512	Taxes foncières	0,00	810,00	0,00	0,00	-810,00
6356	Redevances occupat° domaine public	0,00	19,82	0,00	0,00	-19,82
6358	Autres droits	1 500,00	0,00	0,00	252,77	1 247,23
6378	Autres taxes et redevances	0,00	2 886,20	0,00	0,00	-2 886,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 803 973,00	2 449 427,42	277 706,00	0,00	76 839,58
6215	Personnel affecté par CL de rattachement Autre personnel	2 703 973,00	2 441 548,72	262 006,00	0,00	418,28
6218	extérieur	100 000,00	7 878,70	15 700,00	0,00	76 421,30
014	Atténuations de produits (4)	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 100,00	4 908,53	0,00	0,00	15 191,47
6541	Créances admises en non-valeur Créances éteintes	5 000,00	1 178,65	0,00	0,00	3 821,35
6542	Charges diverses de gestion courante	4 000,00	3 309,83	0,00	0,00	690,17
658		11 100,00	420,05	0,00	0,00	10 679,95
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	7 960 739,31	5 973 489,87	1 227 909,73	54 082,55	705 257,16
66	Charges financières (b) (5)	879 000,00	489 197,17	386 363,87	0,00	3 438,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	882 000,00	882 554,10	0,00	0,00	-554,10
66112	Intérêts comptes courants et de dépôts	-18 000,00	-405 578,02	386 363,87	0,00	1 214,15
6615	Autre	8 000,00	6 146,66	0,00	0,00	1 853,34
6688		7 000,00	6 074,43	0,00	0,00	925,57
67	Charges exceptionnelles (c)	64 367,00	30 965,64	0,00	0,00	33 401,36
6712	Amendes fiscales et pénales	925,00	283,50	0,00	0,00	641,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs Subventions	32 600,00	23 763,58	0,00	0,00	8 836,42
6742	exceptionnelles d'équipement	28 842,00	5 014,00	0,00	0,00	23 828,00
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
			1 904,56	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	862,00	862,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	862,00	862,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	5 220,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	8 910 188,31	EU	1 614 273,60	54 082,55	747 317,48
023	*Virement à la section d'investissement*	*705 662,69*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*4 255 792,00*	*4 255 702,68*			*89,32*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles Dot. amort. charges*	*4 158 392,00*	*4 158 375,14*			*16,86*
6862	*financ. à répartir*	*97 400,00*	*97 327,54*			*72,46*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*4 961 454,69*	*4 255 702,68*			*705 752,01*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*4 961 454,69*	*4 255 702,68*			*705 752,01*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	13 871 643,00	10 750 217,36	1 614 273,60	54 082,55	1 453 069,49
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Montant des ICNE de l'exercice	386 363,87
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	405 578,02
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-19 214,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*11 223 000,68*	*10 084 255,57*	*204 312,41*	*0,00*	*934 432,70*
70128	Autres taxes et redevances	*74 000,00*	*26 839,49*	*0,00*	*0,00*	*47 160,51*
704	Travaux	*15 000,00*	*33 420,47*	*0,00*	*0,00*	*-18 420,47*
70611	Redevance d'assainissement collectif	*8 947 000,68*	*8 264 010,56*	*34 408,52*	*0,00*	*648 581,60*
706121	Redevance modernisation des réseaux	*32 000,00*	*81 324,29*	*0,00*	*0,00*	*-49 324,29*
70613	Participations assainissement collectif	*1 020 000,00*	*844 461,65*	*0,00*	*0,00*	*175 538,35*
7068	Autres prestations de services	*335 000,00*	*95 143,29*	*56,36*	*0,00*	*239 800,35*
7087	Remboursement de frais	*800 000,00*	*739 055,82*	*169 847,53*	*0,00*	*-108 903,35*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	392 556,00	380 935,00	0,00	0,00	11 621,00
741	Primes d'épuration	309 638,00	338 738,00	0,00	0,00	-29 100,00
748	Autres subventions d'exploitation	82 918,00	42 197,00	0,00	0,00	40 721,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 264,99	0,00	0,00	-4 264,99
7588	Autres	0,00	4 264,99	0,00	0,00	-4 264,99
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		11 615 556,68	10 469 455,56	204 312,41	0,00	941 788,71
76	Produits financiers (b)	0,00	21,48	0,00	0,00	-21,48
761	Produits de participations	0,00	21,48	0,00	0,00	-21,48
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	32 245,43	102,00	0,00	-32 347,43
7718	Autres produits except. opérat° gestion Mandats annulés	0,00	3 669,24	0,00	0,00	-3 669,24
773	(exercices antérieurs) Produits des cessions	0,00	983,99	0,00	0,00	-983,99
775	d'immobilisations Autres produits exceptionnels	0,00	2 557,73	0,00	0,00	-2 557,73
778		0,00	25 034,47	102,00	0,00	-25 136,47
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		11 615 556,68	10 501 722,47	204 414,41	0,00	909 419,80
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 873 275,00*	*1 738 034,21*			*135 240,79*
722	*Immobilisations corporelles*	*247 125,00*	*111 887,85*			*135 237,15*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*1 626 150,00*	*1 626 146,36*			*3,64*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*1 873 275,00*	*1 738 034,21*			*135 240,79*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		13 488 831,68	12 239 756,68	204 414,41	0,00	1 044 660,59
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		382 811,32				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations d comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'investissement - détail des dépenses						B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	614 983,01	77 128,24	48 138,50	489 716,27	
2031	Frais d'études	576 465,01	67 383,34	46 368,50	462 713,17	
2051	Concessions et droits assimilés	38 518,00	9 744,90	1 770,00	27 003,10	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 236 595,77	2 024 520,06	1 057 495,22	1 154 580,49	
2111	Terrains nus	91 395,97	75 086,00	3 725,43	12 584,54	
2115	Terrains bâtis	1 500,00	912,10	0,00	587,90	
21311	Bâtiments d'exploitation	19 928,00	0,00	14 961,20	4 966,80	
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	46 010,00	20 750,97	31 491,00	-6 231,97	
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	2 654,75	1 338,28	0,00	1 316,47	
21532	Réseaux d'assainissement	2 064 082,51	1 277 411,54	353 914,68	432 756,29	
21562	Service d'assainissement	1 458 956,58	415 359,67	456 926,77	586 670,14	
2182	Matériel de transport	359 970,16	174 557,75	172 351,73	13 060,68	
2183	Matériel de bureau et informatique	44 775,97	9 091,96	120,00	35 564,01	
2184	Mobilier	31 628,49	1 787,59	8 444,31	21 396,59	
2188	Autres immobilisations corporelles	115 693,34	48 224,20	15 560,10	51 909,04	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	16 792 482,64	12 846 416,46	867 040,79	3 079 025,39	
2313	Constructions	6 177 798,06	5 437 875,76	43 999,86	695 922,44	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 796 686,84	6 600 778,40	823 040,93	2 372 867,51	
238	Avances commandes immo. incorp.	817 997,74	807 762,30	0,00	10 235,44	
Total des dépenses d'équipement		21 644 061,42	14 948 064,76	1 972 674,51	4 723 322,15	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 993 500,00	1 993 098,90	0,00	401,10	
1641	Emprunts en euros	1 561 000,00	1 560 848,20	0,00	151,80	
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	203 400,00	203 306,14	0,00	93,86	
1678	Autres dettes condit° particulières	86 900,00	86 829,04	0,00	70,96	
1681	Autres emprunts	136 200,00	136 174,89	0,00	25,11	
1687	Autres dettes	6 000,00	5 940,63	0,00	59,37	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses financières		1 993 500,00	1 993 098,90	0,00	401,10	
4581004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	19 317,10	7 113,96	12 203,14	0,00	
4581006	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	1 502 634,54	1 072 742,84	202 803,01	227 088,69	
4581007	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	4 863,00	4 862,14	0,00	0,86	
4581009	OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTE (4)	282 349,46	274 048,89	0,00	8 300,57	
4581011	OPERATIONS SOUS MANDAT : RECETTES (4)	73 956,90	69 458,33	86,70	4 411,87	
4581012	OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	
4581013	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	
4581014	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	13 000,00	0,00	12 810,48	189,52	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 949 121,00	1 428 226,16	227 903,33	292 991,51	
TOTAL DEPENSES REELLES		25 586 682,42	18 369 389,82	2 200 577,84	5 016 714,76	
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 873 275,00*	*1 738 034,21*		*135 240,79*	
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*1 626 150,00*	*1 626 146,36*		*3,64*	
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*1 057 898,00*	*1 057 897,46*		*0,54*	
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*44 111,00*	*44 110,14*		*0,86*	
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*112 771,00*	*112 770,58*		*0,42*	
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*174 167,00*	*174 166,86*		*0,14*	
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*33 612,00*	*33 611,60*		*0,40*	
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*57,00*	*56,96*		*0,04*	
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*204,00*	*203,36*		*0,64*	
13917	*Sub. équipt cpte résult.Budget communaut*	*51 000,00*	*51 000,00*		*0,00*	
13918	*Autres subventions d'équipement*	*152 230,00*	*152 229,40*		*0,60*	
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*100,00*	*100,00*		*0,00*	
	Charges transférées	*247 125,00*	*111 887,85*		*135 237,15*	
21532	*Réseaux d'assainissement*	*4 125,00*	*0,00*		*4 125,00*	
21562	*Service d'assainissement*	*243 000,00*	*111 887,85*		*131 112,15*	
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 015 855,00*	*1 015 855,00*		*0,00*	
2313	*Constructions*	*0,00*	*128 342,47*		*-128 342,47*	
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*1 015 855,00*	*887 512,53*		*128 342,47*	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		*2 889 130,00*	*2 753 889,21*		*135 240,79*	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		28 475 812,42	21 123 279,03	2 200 577,84	5 151 955,55	
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		3 534 451,64				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	5 076 635,88	2 036 948,41	1 377 808,46	1 661 879,01
13111	Subv. équipt Agence de l'eau Subv. Équipt	4 898 718,21	1 996 427,41	1 240 479,98	1 661 810,82
1313	Départements Subv. Équipt	25 216,67	3 771,80	5 266,00	16 178,87
1316	Autres E.P.L.	36 701,00	24 402,82	9 039,98	3 258,20
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	116 000,00	0,00	116 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	12 346,38	7 022,50	-19 368,88
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	13 955 344,28	11 114 790,50	2 082 500,00	758 053,78
1641	Emprunts en euros Autres emprunts	13 872 844,28	10 100 000,00	2 000 000,00	1 772 844,28
1681		82 500,00	1 014 790,50	82 500,00	-1 014 790,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	85 738,31	77 320,58	0,00	8 417,73
2313	Constructions	280,00	280,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni Avances commandes immo. incorp.	85 458,31	64 192,58	0,00	21 265,73
238		0,00	12 848,00	0,00	-12 848,00
	Total des recettes d'équipement	19 117 718,47	13 229 059,49	3 460 308,46	2 428 350,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 658 590,77	4 658 590,77	0,00	0,00
1068	Autres réserves	4 658 590,77	4 658 590,77	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	4 658 590,77	4 658 590,77	0,00	0,00
4582004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3) OPÉRATIONS SOUS	12 203,14	0,00	12 203,14	0,00
4582006	MANDAT - RECETTES (3) OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	1 386 852,99	1 073 367,53	119 940,58	193 544,88
4582007	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3) OPERATIONS SOUS	4 862,14	4 862,14	0,00	0,00
4582008	MANDAT RECETTE (3) OPERATIONS SOUS MANDAT : RECETTES (3)	0,00	10 047,36	0,00	-10 047,36
4582009	OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3) OPERATIONS SOUS	587 869,46	512 916,48	0,00	74 952,98
4582011	MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	198 857,40	152 512,00	40 345,40	6 000,00
4582012	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
4582013		28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
4582014		13 000,00	0,00	12 810,48	189,52
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	2 256 645,13	1 753 705,51	185 299,60	317 640,02
	TOTAL DES RECETTES REELLES	26 032 954,37	19 641 355,77	3 645 608,06	2 745 990,54
021	*Virement de la section d'exploitation*	*705 662,69*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*4 255 792,00*	*4 255 702,68*		*89,32*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*32 551,00*	*32 550,58*		*0,42*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*4 250,00*	*4 249,78*		*0,22*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*523 994,00*	*523 993,65*		*0,35*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*126 612,00*	*126 611,86*		*0,14*
281355	*Aménagement Bâtiments administratifs*	*103,00*	*102,21*		*0,79*
28138	*Aménagement*	*196 561,00*	*196 560,28*		*0,72*
28151	*Autres constructions Installations complexes spécialisées*	*66 369,00*	*66 368,45*		*0,55*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*22,00*	*21,14*		*0,86*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*1 330 798,00*	*1 330 797,10*		*0,90*
28155	*Outillage industriel*	*34 834,00*	*34 833,13*		*0,87*
281562	*Service d'assainissement*	*73 132,00*	*73 131,36*		*0,64*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*239 696,00*	*239 695,02*		*0,98*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*3 319,00*	*3 318,19*		*0,81*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo*	*159 273,00*	*159 272,41*		*0,59*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*16 620,00*	*16 619,15*		*0,85*
281751	*Installat° complexes spécialisées (mad)*	*694,00*	*693,92*		*0,08*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*66 634,00*	*66 633,09*		*0,91*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*625 266,00*	*625 265,38*		*0,62*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*187 888,00*	*187 887,41*		*0,59*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*296 942,00*	*296 941,14*		*0,86*
281783	*Matériel bureau et info (mise à dispo)*	*946,00*	*945,01*		*0,99*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*10 994,00*	*10 993,74*		*0,26*
28181	*Installations générales, agencements*	*63 822,00*	*63 821,90*		*0,10*
28182	*Matériel de transport*	*63 702,00*	*63 701,05*		*0,95*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*12 377,00*	*12 376,68*		*0,32*
28184	*Mobilier*	*4 699,00*	*4 698,04*		*0,96*
28188	*Autres*	*16 294,00*	*16 293,47*		*0,53*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*97 400,00*	*97 327,54*		*72,46*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*4 961 454,69*	*4 255 702,68*		*705 752,01*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*1 015 855,00*	*1 015 855,00*		*0,00*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*1 015 855,00*	*1 015 855,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*5 977 309,69*	*5 271 557,68*		*705 752,01*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	32 010 264,06	24 912 913,45	3 645 608,06	3 451 742,55
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des dépenses						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	13 308 550,00	6 449 492,22	6 249 646,72	0,00	609 411,06
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	511,00	509,77	0,00	0,00	1,23
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 100,00	20,64	0,00	0,00	2 079,36
611	Sous-traitance générale	479 272,00	401 354,99	5 827,50	0,00	72 089,51
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	1 853,57	0,00	0,00	-853,57
61523	Entretien, réparations réseaux	32 237,00	6 122,49	21 714,00	0,00	4 400,51
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	0,00	0,00	1 800,00	0,00	-1 800,00
6156	Maintenance	9 988,00	7 488,00	0,00	0,00	2 500,00
617	Etudes et recherches	83 202,00	36 340,40	0,00	0,00	46 861,60
618	Divers	0,00	4 190,01	0,00	0,00	-4 190,01
6226	Honoraires	11 749 785,00	5 160 023,31	6 216 355,55	0,00	373 406,14
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 500,00	9 761,00	0,00	0,00	-6 261,00
6228	Divers	5 150,00	2 586,44	3 824,67	0,00	-1 261,11
6231	Annonces et insertions	5 507,00	6 008,92	0,00	0,00	-501,92
6236	Catalogues et imprimés	1 642,00	2 998,36	0,00	0,00	-1 356,36
6237	Publications	2 000,00	0,00	125,00	0,00	1 875,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	177,62	0,00	0,00	1 822,38
6256	Missions	0,00	46,19	0,00	0,00	-46,19
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	766,80	0,00	0,00	233,20
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	3 095,75	0,00	0,00	-3 095,75
6287	Remboursements de frais	854 656,00	748 269,14	0,00	0,00	106 386,86
63512	Taxes foncières	70 000,00	57 859,00	0,00	0,00	12 141,00
6356	Redevances occupat° domaine public	5 000,00	19,82	0,00	0,00	4 980,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 058 030,00	864 291,67	148 705,33	0,00	45 033,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 058 030,00	864 291,67	148 705,33	0,00	45 033,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	14 366 580,00	7 313 783,89	6 398 352,05	0,00	654 444,06
66	Charges financières (b) (5)	835 000,00	484 821,78	345 467,92	0,00	4 710,30
66111 66112	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	872 000,00 -37 000,00	871 826,02 -387 004,24	0,00 345 467,92	0,00 0,00	173,98 4 536,32
67	Charges exceptionnelles (c)	352 884,00	223 573,55	0,00	0,00	129 310,45
673 6742	Titres annulés (sur exercices antérieurs Subventions exceptionnelles d'équipement	303 884,00 49 000,00	218 284,05 5 289,50	0,00 0,00	0,00 0,00	85 599,95 43 710,50
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	8 538,00	8 538,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	8 538,00	8 538,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	1 014 967,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	16 577 969,00	8 030 717,22	6 743 819,97	0,00	1 803 431,81
023	*Virement à la section d'investissement*	*10 715 533,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*3 272 210,00*	*3 272 137,20*			*72,80*
6811 *6862*	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles Dot. amort. charges financ. à répartir*	*3 259 210,00* *13 000,00*	*3 259 209,66* *12 927,54*			*0,34* *72,46*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*13 987 743,00*	*3 272 137,20*			*10 715 605,80*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*13 987 743,00*	*3 272 137,20*			*10 715 605,80*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	30 565 712,00	11 302 854,42	6 743 819,97	0,00	12 519 037,61
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	345 467,92
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	387 004,24
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-41 536,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*22 451 630,00*	*16 698 142,90*	*3 720 216,69*	*0,00*	*2 033 270,41*
70611 70613 7068 7087	Redevance d'assainissement collectif Participations assainissement collectif Autres prestations de services Remboursement de frais	*19 793 630,00* *2 050 000,00* *204 000,00* *404 000,00*	*14 220 435,36* *2 028 811,10* *267 931,67* *180 964,77*	*3 506 192,82* *0,00* *33 059,10* *180 964,77*	*0,00* *0,00* *0,00* *0,00*	*2 067 001,82* *21 188,90* *-96 990,77* *42 070,46*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	184 694,24	239 423,00	0,00	0,00	-54 728,76
741 748	Primes d'épuration Autres subventions d'exploitation	142 142,24 42 552,00	196 871,00 42 552,00	0,00 0,00	0,00 0,00	-54 728,76 0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	22 636 324,24	16 937 565,90	3 720 216,69	0,00	1 978 541,65
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 904,51	0,00	0,00	-5 904,51
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	5 904,51	0,00	0,00	-5 904,51
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	22 636 324,24	16 943 470,41	3 720 216,69	0,00	1 972 637,14
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 995 117,00*	*1 995 116,73*			*0,27*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*1 995 117,00*	*1 995 116,73*			*0,27*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 995 117,00*	*1 995 116,73*			*0,27*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	24 631 441,24	18 938 587,14	3 720 216,69	0,00	1 972 637,41
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	5 934 270,76				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des dépenses					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	250 462,23	36 206,17	10 840,05	203 416,01
2031	Frais d'études	231 439,23	34 581,27	10 840,05	186 017,91
2051	Concessions et droits assimilés	19 023,00	1 624,90	0,00	17 398,10
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 435 666,40	437 840,23	304 708,25	693 117,92
2111	Terrains nus	2 748,00	0,00	2 748,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 159 842,40	406 444,23	248 155,67	505 242,50
21562	Service d'assainissement	204 648,00	27 648,00	53 804,58	123 195,42
2182	Matériel de transport	3 726,00	0,00	0,00	3 726,00
2183	Matériel de bureau et informatique	19 702,00	3 573,83	0,00	16 128,17
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	174,17	0,00	-174,17
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 507 959,64	3 396 228,64	796 877,89	3 314 853,11
2313	Constructions	43 164,42	56 655,51	0,00	-13 491,09
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 016 719,14	3 026 458,04	796 877,89	3 193 383,21
238	Avances commandes immo. incorp.	448 076,08	313 115,09	0,00	134 960,99
	Total des dépenses d'équipement	9 194 088,27	3 870 275,04	1 112 426,19	4 211 387,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 765 400,00	3 764 476,18	0,00	923,82
1641	Emprunts en euros	3 275 000,00	3 274 507,13	0,00	492,87
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	264 000,00	263 636,77	0,00	363,23
1678	Autres dettes condit° particulières	32 200,00	32 197,27	0,00	2,73
1681	Autres emprunts	194 200,00	194 135,01	0,00	64,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particípat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	661 874,65			
	Total des dépenses financières	4 427 274,65	3 764 476,18	0,00	662 798,47
4581004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	621 617,33	255 896,02	107 262,39	258 458,92
4581007	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	454 783,00	327 146,13	0,00	127 636,87
4581008	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES (4)	371 750,00	290 512,54	1 440,00	79 797,46
4581012	OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	170 700,00	0,00	0,00	170 700,00
4581013	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00
4581014	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	1 866 850,33	873 554,69	108 702,39	884 593,25
	TOTAL DEPENSES REELLES	15 488 213,25	8 508 305,91	1 221 128,58	5 758 778,76
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*1 995 117,00*	*1 995 116,73*		*0,27*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*1 995 117,00*	*1 995 116,73*		*0,27*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*1 019 422,42*	*1 019 422,36*		*0,06*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*230 192,71*	*230 192,62*		*0,09*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*223 482,65*	*223 482,63*		*0,02*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*12 477,04*	*12 476,97*		*0,07*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*36 750,26*	*36 750,26*		*0,00*
13917	*Sub. équipt cpte résult.Budget communaut*	*4 030,83*	*4 030,83*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*468 761,09*	*468 761,06*		*0,03*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*200 000,00*	*113 680,99*		*86 319,01*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni OPERATION SOUS MANDAT*	*200 000,00*	*87 582,20*		*112 417,80*
4581008	*DEPENSES*	*0,00*	*26 098,79*		*-26 098,79*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*2 195 117,00*	*2 108 797,72*		*86 319,28*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	17 683 330,25	10 617 103,63	1 221 128,58	5 845 098,04
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	551 348,84			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	1 163 455,51	900 697,31	160 247,51	102 510,69
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 122 901,51	800 489,62	160 247,51	162 164,38
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	54 450,00	0,00	-54 450,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	40 554,00	45 757,69	0,00	-5 203,69
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	345 337,72	0,00	-345 337,72
1681	Autres emprunts	0,00	345 337,72	0,00	-345 337,72
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 163 455,51	1 246 035,03	160 247,51	-242 827,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 073 868,63	1 073 868,63	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 073 868,63	1 073 868,63	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 073 868,63	1 073 868,63	0,00	0,00
4582004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	564 378,95	255 896,02	107 262,39	201 220,54
4582007	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	454 783,00	327 146,13	0,00	127 636,87
4582008	OPERATION SOUS MANDAT RECETTES (3)	371 750,00	290 512,54	1 440,00	79 797,46
4582012	OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES (3)	170 700,00	0,00	0,00	170 700,00
4582013	OPERATIONS SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00
4582014	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (3)	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	1 809 611,95	873 554,69	108 702,39	827 354,87
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 046 936,09	3 193 458,35	268 949,90	584 527,84
021	*Virement de la section d'exploitation*	*10 715 533,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*3 272 210,00*	*3 272 137,20*		*72,80*
28031	*Frais d'études*	*19 587,98*	*19 587,98*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*2 308,84*	*2 308,50*		*0,34*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 538,09*	*1 538,09*		*0,00*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*29 411,82*	*29 411,82*		*0,00*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*727 750,69*	*727 750,69*		*0,00*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*66 985,99*	*66 985,99*		*0,00*
28138	*Aménagement Autres constructions*	*136 455,66*	*136 455,66*		*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*40,23*	*40,23*		*0,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*137,18*	*137,18*		*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*1 993 921,37*	*1 993 921,37*		*0,00*
281562	*Service d'assainissement*	*202 995,25*	*202 995,25*		*0,00*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*43 443,56*	*43 443,56*		*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*26 232,42*	*26 232,42*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*8 400,92*	*8 400,92*		*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*13 000,00*	*12 927,54*		*72,46*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*13 987 743,00*	*3 272 137,20*		*10 715 605,80*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*200 000,00*	*113 680,99*		*86 319,01*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*200 000,00*	*113 680,99*		*86 319,01*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*14 187 743,00*	*3 385 818,19*		*10 801 924,81*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	18 234 679,09	6 579 276,54	268 949,90	11 386 452,65
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des dépenses						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	683 723,97	338 207,03	118 965,97	6 764,82	219 786,15
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	22 000,00	3 057,35	2 531,28	0,00	16 411,37
6063	Fournitures entretien et petit équipt	500,00	184,75	0,00	109,25	206,00
6064	Fournitures administratives	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	94,60	0,00	0,00	5,40
611	Sous-traitance générale	330 112,00	222 594,01	107 170,69	1 232,29	-884,99
6132	Locations immobilières	2 000,00	1 576,20	0,00	0,00	423,80
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 600,00	3 324,34	0,00	0,00	-1 724,34
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	12 720,00	0,00	0,00	-11 720,00
61523	Entretien, réparations réseaux	62 526,44	13 587,43	360,00	240,00	48 339,01
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	13 500,00	7 874,33	0,00	0,00	5 625,67
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	85 000,00	-8 232,00	8 904,00	4 877,28	79 450,72
618	Divers	1 500,00	4 102,39	0,00	0,00	-2 602,39
6226	Honoraires	76 790,53	52 499,06	0,00	0,00	24 291,47
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00	0,00	306,00	2 694,00
6228	Divers	1 000,00	981,09	0,00	0,00	18,91
6231	Annonces et insertions	10 500,00	3 167,40	0,00	0,00	7 332,60
6236	Catalogues et imprimés	0,00	108,00	0,00	0,00	-108,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6248	Divers	30 000,00	19 037,56	0,00	0,00	10 962,44
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	148,73	0,00	0,00	851,27
6256	Missions	0,00	37,44	0,00	0,00	-37,44
6261	Frais d'affranchissement	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	1 700,00	1 332,35	0,00	0,00	367,65
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6287	Remboursements de frais	25 045,00	0,00	0,00	0,00	25 045,00
6288	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	50,00	12,00	0,00	0,00	38,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	590 160,00	486 025,02	82 501,98	0,00	21 633,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	590 160,00	486 025,02	82 501,98	0,00	21 633,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	287 000,00	128 048,51	157 376,38	0,00	1 575,11
658	Charges diverses de gestion courante	287 000,00	128 048,51	157 376,38	0,00	1 575,11
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	1 560 883,97	952 280,56	358 844,33	6 764,82	242 994,26
66	Charges financières (b) (5)	122 000,00	104 435,95	13 765,57	0,00	3 798,48
66111	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	122 000,00	120 359,55	0,00	0,00	1 640,45
66112		0,00	-15 923,60	13 765,57	0,00	2 158,03
67	Charges exceptionnelles (c)	1 943 628,00	1 481 049,90	0,00	0,00	462 578,10
6718	Autres charges exceptionnelles gestion Titres annulés (sur	428 041,00	384 840,20	0,00	0,00	43 200,80
673	exercices antérieurs Subventions exceptionnelles d'équipement	1 463 692,00	1 065 377,14	0,00	0,00	398 314,86
6742	Autres charges exceptionnelles	20 400,00	3 338,00	0,00	0,00	17 062,00
678		31 495,00	27 494,56	0,00	0,00	4 000,44
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	9 043,00	9 043,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	9 043,00	9 043,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	3 635 554,97	2 546 809,41	372 609,90	6 764,82	709 370,84
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 098 591,03*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*2 116 925,00*	*2 116 894,48*			*30,52*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles Dot. amort. charges*	*2 072 425,00*	*2 072 413,13*			*11,87*
6862	*financ. à répartir*	*44 500,00*	*44 481,35*			*18,65*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*3 215 516,03*	*2 116 894,48*			*1 098 621,55*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*3 215 516,03*	*2 116 894,48*			*1 098 621,55*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 851 071,00	4 663 703,89	372 609,90	6 764,82	1 807 992,39

Montant des ICNE de l'exercice	13 765,57
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	15 923,60
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 158,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	4 629,00	0,00	0,00	-4 629,00
64198	Autres remboursements	0,00	4 629,00	0,00	0,00	-4 629,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*3 780 000,61*	*3 100 156,60*	*45 900,00*	*0,00*	*633 944,01*
70611	Redevance d'assainissement collectif Participations	*2 675 000,61*	*2 196 448,00*	*0,00*	*0,00*	*478 552,61*
70613	assainissement collectif Autres prestations de services	*1 105 000,00*	*894 619,07*	*45 900,00*	*0,00*	*164 480,93*
7068		*0,00*	*9 089,53*	*0,00*	*0,00*	*-9 089,53*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	163 516,00	101 829,00	38 648,00	0,00	23 039,00
741	Primes d'épuration	147 573,00	124 534,00	0,00	0,00	23 039,00
748	Autres subventions d'exploitation	15 943,00	-22 705,00	38 648,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	173 540,46	0,00	0,00	-173 540,46
757	Redevances des fermiers, concession..	0,00	173 540,46	0,00	0,00	-173 540,46
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	3 943 516,61	3 380 155,06	84 548,00	0,00	478 813,55
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	62 086,00	40 318,36	300,00	0,00	21 467,64
7718	Autres produits except. opérat° gestion Mandats annulés	6 643,00	6 643,44	0,00	0,00	-0,44
773	(exercices antérieurs) Autres produits exceptionnels	40 443,00	33 920,92	0,00	0,00	6 522,08
778		15 000,00	-246,00	300,00	0,00	14 946,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	4 005 602,61	3 420 473,42	84 848,00	0,00	500 281,19
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*876 886,00*	*876 881,67*			*4,33*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*876 886,00*	*876 881,67*			*4,33*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*876 886,00*	*876 881,67*			*4,33*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 882 488,61	4 297 355,09	84 848,00	0,00	500 285,52

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 968 582,39

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des dépenses					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	360 462,51	110 155,92	141 346,13	108 960,46
2031	Frais d'études	341 832,51	108 206,04	141 346,13	92 280,34
2051	Concessions et droits assimilés	18 630,00	1 949,88	0,00	16 680,12
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 095 124,31	1 051 099,77	512 502,34	531 522,20
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	384 982,42	206 254,23	164 290,99	14 437,20
21532	Réseaux d'assainissement	1 098 254,49	578 319,77	296 050,35	223 884,37
21562	Service d'assainissement	572 046,20	246 346,21	52 161,00	273 538,99
2182	Matériel de transport	18 471,20	13 810,54	0,00	4 660,66
2183	Matériel de bureau et informatique	10 022,00	4 835,20	0,00	5 186,80
2188	Autres immobilisations corporelles	1 348,00	1 533,82	0,00	-185,82
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 792 268,18	773 401,68	1 133 404,33	885 462,17
2313	Constructions	61 614,00	5 013,07	0,00	56 600,93
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 730 654,18	768 388,61	1 133 404,33	828 861,24
	Total des dépenses d'équipement	5 247 855,00	1 934 657,37	1 787 252,80	1 525 944,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 323 000,00	1 321 693,56	0,00	1 306,44
1641	Emprunts en euros	1 102 000,00	1 101 143,50	0,00	856,50
1678	Autres dettes condit° particulières	57 000,00	56 552,91	0,00	447,09
1681	Autres emprunts	164 000,00	163 997,15	0,00	2,85
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 842,00	1 432,88	0,00	10 409,12
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	11 842,00	1 432,88	0,00	10 409,12
020	Dépenses imprévues	126 707,00			
	Total des dépenses financières	1 461 549,00	1 323 126,44	0,00	138 422,56
4581009	OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTE (4)	46 928,00	46 927,49	0,00	0,51
4581010	OPERATIONS DEPENSES RECETTES (NE PAS UTILISER) (4)	31 763,00	0,00	29 712,88	2 050,12
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	78 691,00	46 927,49	29 712,88	2 050,63
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 788 095,00	3 304 711,30	1 816 965,68	1 666 418,02
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*876 886,00*	*876 881,67*		*4,33*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*876 886,00*	*876 881,67*		*4,33*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*308 389,00*	*308 388,39*		*0,61*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*7 864,00*	*7 863,87*		*0,13*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*97 939,00*	*97 938,08*		*0,92*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*400 478,00*	*400 477,36*		*0,64*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*43,00*	*42,86*		*0,14*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*21 853,00*	*21 852,42*		*0,58*
13916	*Sub. équipt cpte résult. Autres EPL*	*1 068,00*	*1 067,10*		*0,90*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*39 252,00*	*39 251,59*		*0,41*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 410 938,50*	*914 626,84*		*496 311,66*
2031	*Frais d'études*	*7 708,40*	*4 781,10*		*2 927,30*
21311	*Bâtiments d'exploitation*	*5 000,00*	*3 583,24*		*1 416,76*
21532	*Réseaux d'assainissement*	*54 617,60*	*57 544,66*		*-2 927,06*
21562	*Service d'assainissement*	*5 530,00*	*5 529,60*		*0,40*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*350 121,50*	*212 856,03*		*137 265,47*
2762	*Créances transfert droit déduct° TVA*	*987 961,00*	*630 332,21*		*357 628,79*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*2 287 824,50*	*1 791 508,51*		*496 315,99*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	9 075 919,50	5 096 219,81	1 816 965,68	2 162 734,01

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	291 959,01	139 083,35	193 837,40	-40 961,74
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	281 877,01	139 083,35	183 755,40	-40 961,74
1318	Autres subventions d'équipement	10 082,00	0,00	10 082,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,76	0,00	0,00	0,76
1641	Emprunts en euros	0,76	0,00	0,00	0,76
20	Immobilisations incorporelles	1 555,00	103,25	0,00	1 451,75
2031	Frais d'études	1 555,00	103,25	0,00	1 451,75
21	Immobilisations corporelles	78 551,00	49 060,38	0,00	29 490,62
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	14 947,98	0,00	-14 947,98
21532	Réseaux d'assainissement	45 373,00	934,80	0,00	44 438,20
21562	Service d'assainissement	33 178,00	33 177,60	0,00	0,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 859 887,00	1 859 796,84	0,00	90,16
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 859 887,00	1 859 796,84	0,00	90,16
	Total des recettes d'équipement	2 231 952,77	2 048 043,82	193 837,40	-9 928,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 654 796,38	516 452,23	394 380,79	743 963,36
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	1 654 796,38	516 452,23	394 380,79	743 963,36
	Total des recettes financières	1 654 796,38	516 452,23	394 380,79	743 963,36
4582009	OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTE (3)	46 928,00	46 927,49	0,00	0,51
4582010	OPERATIONS DEPENSES RECETTES (3)	31 763,00	13 993,00	15 719,88	2 050,12
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	78 691,00	60 920,49	15 719,88	2 050,63
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 965 440,15	2 625 416,54	603 938,07	736 085,54
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 098 591,03*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*2 116 925,00*	*2 116 894,48*		*30,52*
28031	*Frais d'études*	*2 775,00*	*2 774,66*		*0,34*
28033	*Frais d'insertion*	*2 486,00*	*2 485,72*		*0,28*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 503,00*	*1 502,50*		*0,50*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*1 440,00*	*1 440,00*		*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*1 440,00*	*1 440,00*		*0,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*993,00*	*992,35*		*0,65*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*508 934,00*	*508 933,24*		*0,76*
281315	*Bâtiments administratifs*	*15 600,00*	*15 599,23*		*0,77*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*363,00*	*362,50*		*0,50*
28138	*Aménagement Autres constructions*	*257 756,00*	*257 755,01*		*0,99*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*653 609,00*	*653 608,19*		*0,81*
28155	*Outillage industriel*	*790,00*	*789,50*		*0,50*
281562	*Service d'assainissement*	*29 811,00*	*29 810,52*		*0,48*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*104,00*	*103,10*		*0,90*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*74 631,00*	*74 630,32*		*0,68*
2817351	*Aménagt Bât. d'exploitation (mad)*	*50,00*	*49,29*		*0,71*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*91 478,00*	*91 477,50*		*0,50*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*21 444,00*	*21 443,88*		*0,12*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*396 320,00*	*396 319,92*		*0,08*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*226,00*	*225,23*		*0,77*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*280,00*	*279,96*		*0,04*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*9 087,00*	*9 086,24*		*0,76*
28184	*Mobilier*	*1 599,00*	*1 598,36*		*0,64*
28188	*Autres*	*1 146,00*	*1 145,91*		*0,09*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*44 500,00*	*44 481,35*		*18,65*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*3 215 516,03*	*2 116 894,48*		*1 098 621,55*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*1 410 938,50*	*914 626,84*		*496 311,66*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*14 952,28*		*-14 952,28*
21311	*Bâtiments d'exploitation*	*17 500,00*	*34 375,71*		*-16 875,71*
21532	*Réseaux d'assainissement*	*150 667,00*	*211 692,63*		*-61 025,63*
21562	*Service d'assainissement*	*53 360,00*	*42 887,01*		*10 472,99*
2313	*Constructions*	*42 265,50*	*835,35*		*41 430,15*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*766 434,00*	*325 589,23*		*440 844,77*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*100 000,00*	*3 583,24*		*96 416,76*
2762	*Créances transfert droit déduct° TVA*	*280 712,00*	*280 711,39*		*0,61*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*4 626 454,53*	*3 031 521,32*		*1 594 933,21*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 591 894,68	5 656 937,86	603 938,07	2 331 018,75
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	484 024,82			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des dépenses						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	219 211,00	29 250,76	19 282,79	0,00	170 677,45
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 900,00	2 975,96	0,00	0,00	2 924,04
6064	Fournitures administratives	2 050,00	940,85	0,00	0,00	1 109,15
6066	Carburants	6 000,00	864,78	338,73	0,00	4 796,49
6068	Autres matières et fourniture	1 000,00	403,27	0,00	0,00	596,73
611	Sous-traitance générale	92 500,00	6 480,19	0,00	0,00	86 019,81
6132	Locations immobilières	160,00	48,52	0,00	0,00	111,48
6135	Locations mobilières	2 100,00	1 461,97	207,50	0,00	430,53
6137	Redevances, droits de passage, servitude	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61551	Entretien matériel roulant	7 500,00	2 251,13	345,73	0,00	4 903,14
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	31 308,00	2 247,91	3 016,41	0,00	26 043,68
6161	Multirisques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	0,00	7,85	0,00	0,00	-7,85
6168	Autres	0,00	1 325,91	0,00	0,00	-1 325,91
617	Etudes et recherches	1 000,00	30,87	600,00	0,00	369,13
618	Divers	7 200,00	3 736,54	0,00	0,00	3 463,46
6222	Commissions recouvrement redevanc	15 000,00	0,00	13 636,36	0,00	1 363,64
6228	Divers	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	550,00	133,90	110,00	0,00	306,10
6238	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	600,45	0,00	0,00	2 399,55
6256	Missions	0,00	332,60	0,00	0,00	-332,60
6257	Réceptions	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	3 891,46	809,62	0,00	2 298,92
6262	Frais de télécommunications	3 200,00	767,70	218,44	0,00	2 213,86
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	400,00	0,00	0,00	-400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6287	Remboursements de frais	26 743,00	348,90	0,00	0,00	26 394,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	516 329,00	439 265,91	53 380,00	0,00	23 683,09
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	516 329,00	439 265,91	53 380,00	0,00	23 683,09
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00	246,00	0,00	0,00	4 254,00
6541	Créances admises en non-valeur Créances éteintes	4 000,00	246,00	0,00	0,00	3 754,00
6542		500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	740 040,00	468 762,67	72 662,79	0,00	198 614,54
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 050,00	2 441,94	0,00	0,00	4 608,06
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	20,67	0,00	0,00	-20,67
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs Autres charges	4 550,00	754,54	0,00	0,00	3 795,46
678	exceptionnelles	2 500,00	1 666,73	0,00	0,00	833,27
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	7 332,00	7 332,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	7 332,00	7 332,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	44 996,36				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	799 418,36	478 536,61	72 662,79	0,00	248 218,96
023	*Virement à la section d'investissement*	*148 477,64*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*27 611,00*	*27 608,69*			*2,31*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*27 611,00*	*27 608,69*			*2,31*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*176 088,64*	*27 608,69*			*148 479,95*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*176 088,64*	*27 608,69*			*148 479,95*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	975 507,00	506 145,30	72 662,79	0,00	396 698,91

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	*370 388,09*	*282 861,37*	*133 918,19*	*0,00*	*-46 391,47*
7062	Redevances assainissement non collectif Autres prestations	*281 388,09*	*232 576,47*	*133 100,00*	*0,00*	*-84 288,38*
7068	de services	*89 000,00*	*50 284,90*	*818,19*	*0,00*	*37 896,91*
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 100,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	2 100,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	372 488,09	284 961,37	133 918,19	0,00	-46 391,47
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	372 488,09	284 961,37	133 918,19	0,00	-46 391,47
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*4 794,00*	*4 793,48*			*0,52*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*4 794,00*	*4 793,48*			*0,52*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*4 794,00*	*4 793,48*			*0,52*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	377 282,09	289 754,85	133 918,19	0,00	-46 390,95
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	598 224,91				

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des dépenses					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	375 938,00	5 840,00	15 766,00	354 332,00
2031	Frais d'études	193 368,00	0,00	0,00	193 368,00
2051	Concessions et droits assimilés	182 570,00	5 840,00	15 766,00	160 964,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	262 440,94	20 080,94	16 087,96	226 272,04
2181	Installat° générales, agencements	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	26 840,94	9 840,94	16 087,96	912,04
2183	Matériel de bureau et informatique	4 600,00	1 822,00	0,00	2 778,00
2188	Autres immobilisations corporelles	223 000,00	418,00	0,00	222 582,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	638 378,94	25 920,94	31 853,96	580 604,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	45 689,06			
	Total des dépenses financières	45 689,06	0,00	0,00	45 689,06
4581012	OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	16 800,00	16 800,00	0,00	0,00
4581013	OPERATION SOUS MANDAT DEPENSES RECETTES (4)	42 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	58 800,00	37 800,00	0,00	21 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	742 868,00	63 720,94	31 853,96	647 293,10
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*4 794,00*	*4 793,48*		*0,52*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*4 794,00*	*4 793,48*		*0,52*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*4 794,00*	*4 793,48*		*0,52*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*4 794,00*	*4 793,48*		*0,52*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	747 662,00	68 514,42	31 853,96	647 293,62
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	291 959,01	139 083,35	193 837,40	-40 961,74
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	281 877,01	139 083,35	183 755,40	-40 961,74
1318	Autres subventions d'équipement	10 082,00	0,00	10 082,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,76	0,00	0,00	0,76
1641	Emprunts en euros	0,76	0,00	0,00	0,76
20	Immobilisations incorporelles	1 555,00	103,25	0,00	1 451,75
2031	Frais d'études	1 555,00	103,25	0,00	1 451,75
21	Immobilisations corporelles	78 551,00	49 060,38	0,00	29 490,62
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	14 947,98	0,00	-14 947,98
21532	Réseaux d'assainissement	45 373,00	934,80	0,00	44 438,20
21562	Service d'assainissement	33 178,00	33 177,60	0,00	0,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 859 887,00	1 859 796,84	0,00	90,16
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 859 887,00	1 859 796,84	0,00	90,16
	Total des recettes d'équipement	2 231 952,77	2 048 043,82	193 837,40	-9 928,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 654 796,38	516 452,23	394 380,79	743 963,36
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	1 654 796,38	516 452,23	394 380,79	743 963,36
	Total des recettes financières	1 654 796,38	516 452,23	394 380,79	743 963,36
4582009	OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTE (3)	46 928,00	46 927,49	0,00	0,51
4582010	OPERATIONS DEPENSES RECETTES (3)	31 763,00	13 993,00	15 719,88	2 050,12
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	78 691,00	60 920,49	15 719,88	2 050,63
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 965 440,15	2 625 416,54	603 938,07	736 085,54
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 098 591,03*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*2 116 925,00*	*2 116 894,48*		*30,52*
28031	*Frais d'études*	*2 775,00*	*2 774,66*		*0,34*
28033	*Frais d'insertion*	*2 486,00*	*2 485,72*		*0,28*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 503,00*	*1 502,50*		*0,50*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*1 440,00*	*1 440,00*		*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*1 440,00*	*1 440,00*		*0,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*993,00*	*992,35*		*0,65*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*508 934,00*	*508 933,24*		*0,76*
281315	*Bâtiments administratifs*	*15 600,00*	*15 599,23*		*0,77*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*363,00*	*362,50*		*0,50*
28138	*Aménagement Autres constructions*	*257 756,00*	*257 755,01*		*0,99*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*653 609,00*	*653 608,19*		*0,81*
28155	*Outillage industriel*	*790,00*	*789,50*		*0,50*
281562	*Service d'assainissement*	*29 811,00*	*29 810,52*		*0,48*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*104,00*	*103,10*		*0,90*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*74 631,00*	*74 630,32*		*0,68*
2817351	*Aménagt Bât. d'exploitation (mad)*	*50,00*	*49,29*		*0,71*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*91 478,00*	*91 477,50*		*0,50*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*21 444,00*	*21 443,88*		*0,12*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*396 320,00*	*396 319,92*		*0,08*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*226,00*	*225,23*		*0,77*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*280,00*	*279,96*		*0,04*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*9 087,00*	*9 086,24*		*0,76*
28184	*Mobilier*	*1 599,00*	*1 598,36*		*0,64*
28188	*Autres*	*1 146,00*	*1 145,91*		*0,09*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*44 500,00*	*44 481,35*		*18,65*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*3 215 516,03*	*2 116 894,48*		*1 098 621,55*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*1 410 938,50*	*914 626,84*		*496 311,66*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*14 952,28*		*-14 952,28*
21311	*Bâtiments d'exploitation*	*17 500,00*	*34 375,71*		*-16 875,71*
21532	*Réseaux d'assainissement*	*150 667,00*	*211 692,63*		*-61 025,63*
21562	*Service d'assainissement*	*53 360,00*	*42 887,01*		*10 472,99*
2313	*Constructions*	*42 265,50*	*835,35*		*41 430,15*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*766 434,00*	*325 589,23*		*440 844,77*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*100 000,00*	*3 583,24*		*96 416,76*
2762	*Créances transfert droit déduct° TVA*	*280 712,00*	*280 711,39*		*0,61*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*4 626 454,53*	*3 031 521,32*		*1 594 933,21*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 591 894,68	5 656 937,86	603 938,07	2 331 018,75
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	484 024,82			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

>> Dépenses d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des dépenses						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 359 518,27	807 388,90	98 216,13	221 063,60	232 849,64
60622	Carburants	0,00	780,84	0,00	0,00	-780,84
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	1 029,67	0,00	0,00	1 970,33
60636	Vêtements de travail	3 000,00	2 807,76	725,99	0,00	-533,75
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	727 476,78	398 690,80	70 256,44	107 607,02	150 922,52
6135	Locations mobilières	10 000,00	1 756,80	106,44	0,00	8 136,76
615232	Entretien, réparations réseaux	315 000,00	264 094,80	0,00	48 786,00	2 119,20
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 830,35	121,68	0,00	-1 952,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	937,20	-937,20
6156	Maintenance	56 000,00	37 311,28	7 356,18	751,92	10 580,62
617	Etudes et recherches	135 279,24	50 965,98	14 400,00	53 651,26	16 262,00
6182	Documentation générale et technique	258,00	395,98	0,00	0,00	-137,98
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6226	Honoraires	0,00	5 562,00	0,00	1 036,80	-6 598,80
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	15 284,12	0,00	0,00	-284,12
6228	Divers	56 084,25	17 650,37	4 814,40	7 973,00	25 646,48
6231	Annonces et insertions	2 500,00	1 893,50	0,00	0,00	606,50
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	262,89	0,00	320,40	8 416,71
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	436,79	0,00	0,00	2 563,21
6256	Missions	2 000,00	124,32	0,00	0,00	1 875,68
6257	Réceptions	0,00	749,34	435,00	0,00	-1 184,34
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	500,00	0,00	0,00	-500,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 420,00	5 261,31	0,00	0,00	158,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	417 539,00	388 159,35	29 379,65	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	417 539,00	388 159,35	29 379,65	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	604 228,00	585 562,77	0,00	0,00	18 665,23
65548	Autres contributions	582 663,00	582 712,77	0,00	0,00	-49,77
6558	Autres contributions obligatoires	1 890,00	0,00	0,00	0,00	1 890,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	19 675,00	2 850,00	0,00	0,00	16 825,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 381 285,27	1 781 111,02	127 595,78	221 063,60	251 514,87
66	Charges financières (b)	25 000,00	3 127,70	19 414,04	0,00	2 458,26
66111 66112	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts - Rattachement des ICNE	26 000,00 -1 000,00	24 151,12 -21 023,42	0,00 19 414,04	0,00 0,00	1 848,88 609,38
67	Charges exceptionnelles (c)	350 507,00	88 897,20	0,00	261 609,16	0,64
6718 678	Autres charges exceptionnelles gestion Autres charges exceptionnelles	0,00 350 507,00	88 897,20 0,00	0,00 0,00	0,00 261 609,16	-88 897,20 88 897,84
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	25 645,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 782 437,27	1 873 135,92	147 009,82	482 672,76	279 618,77
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 474 600,73*	*0,00*			*3 474 600,73*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)*	*71 236,00*	*71 235,08*			*0,92*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*71 236,00*	*71 235,08*			*0,92*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*3 545 836,73*	*71 235,08*			*3 474 601,65*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*3 545 836,73*	*71 235,08*			*3 474 601,65*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 328 274,00	1 944 371,00	147 009,82	482 672,76	3 754 220,42
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	19 414,04
Montant des ICNE de l'exercice N-1	21 023,42
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 609,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(5) Dont 675 et 676.
(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Recettes d'exploitation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
Section d'exploitation - détail des recettes						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
73	Impôts et taxes	5 000 000,00	5 011 044,00	0,00	0,00	-11 044,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	5 000 000,00	5 011 044,00	0,00	0,00	-11 044,00
74	Dotations et participations	1 021 785,36	348 956,17	20 244,00	777 239,13	-124 653,94
744	FCTVA	59 447,36	23 078,27	20 244,00	0,00	16 125,09
74718	Autres participations Etat Participat° GFP de rattachement	40 786,40	0,00	0,00	85 115,55	-44 329,15
74751	Participat° Budget communautaire et FS	500 000,00	274 401,00	0,00	0,00	225 599,00
7477	Participat° Autres organismes	421 551,60	0,00	0,00	535 432,48	-113 880,88
7478		0,00	51 476,90	0,00	156 691,10	-208 168,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	6 021 785,36	5 360 000,17	20 244,00	777 239,13	-135 697,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	187,56	0,00	0,00	-187,56
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	187,56	0,00	0,00	-187,56
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	6 021 785,36	5 360 187,73	20 244,00	777 239,13	-135 885,50
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 021 785,36	5 360 187,73	20 244,00	777 239,13	-135 885,50
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	306 488,64				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

>> Dépenses d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des dépenses					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	870 535,64	260 036,26	488 833,45	121 665,93
2031	Frais d'études Frais d'insertion	774 603,64	239 714,26	438 523,45	96 365,93
2033	Concessions, droits similaires	0,00	972,00	0,00	-972,00
2051		95 932,00	19 350,00	50 310,00	26 272,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	270 000,00	0,00	268 593,14	1 406,86
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	270 000,00	0,00	268 593,14	1 406,86
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	66 119,28	44 111,40	6 250,80	15 757,08
2183	Matériel de bureau et informatique Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2188		63 119,28	44 111,40	6 250,80	12 757,08
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	3 455 276,50	1 348 258,29	208 203,66	1 898 814,55
2313	Constructions	82 387,00	52 386,77	0,00	30 000,23
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 372 889,50	1 295 871,52	208 203,66	1 868 814,32
	Total des dépenses d'équipement	4 661 931,42	1 652 405,95	971 881,05	2 037 644,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 900,00	58 846,31	0,00	53,69
1641	Emprunts en euros	58 900,00	58 846,31	0,00	53,69
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	51 405,49			
	Total des dépenses financières	110 305,49	58 846,31	0,00	51 459,18
4581018	ETUDES HYDRO ET FLUV - BASSUSSARRY (3)	21 690,00	14 070,00	7 620,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	21 690,00	14 070,00	7 620,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 793 926,91	1 725 322,26	979 501,05	2 089 103,60
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 793 926,91	1 725 322,26	979 501,05	2 089 103,60
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 481 266,09			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

>> Recettes d'investissement

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
Section d'investissement - détail des recettes					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	306 124,00	196 236,26	398 794,03	-288 906,29
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	119 930,00	39 535,20	263 639,63	-183 244,83
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	5 382,00	37 100,00	-42 482,00
1323	Subv. non transf. Départements	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	126 194,00	88 139,06	38 054,40	0,54
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	63 180,00	0,00	-63 180,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	1 860,00	1 860,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 860,00	1 860,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 152,00	0,00	-1 152,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 152,00	0,00	-1 152,00
	Total des recettes d'équipement	807 984,00	699 248,26	398 794,03	-290 058,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 899 682,27	1 444 554,86	63 690,00	391 437,41
10222	FCTVA	756 658,76	301 531,35	63 690,00	391 437,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 143 023,51	1 143 023,51	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 899 682,27	1 444 554,86	63 690,00	391 437,41
4582018	ETUDES HYDRO ET FLUV - BASSUSSARRY (2)	21 690,00	0,00	21 690,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	21 690,00	0,00	21 690,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 729 356,27	2 143 803,12	484 174,03	101 379,12
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*3 474 600,73*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*71 236,00*	*71 235,08*		*0,92*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*66 000,00*	*66 000,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*830,00*	*0,00*		*830,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*0,00*	*830,17*		*-830,17*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*	*3 426,62*		*-3 426,62*
28188	*Autres immo. corporelles*	*4 406,00*	*978,29*		*3 427,71*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*3 545 836,73*	*71 235,08*		*3 474 601,65*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*3 545 836,73*	*71 235,08*		*3 474 601,65*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	6 275 193,00	2 215 038,20	484 174,03	3 575 980,77
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Annexe 6 : Document d’information annuelle de l’Agence de l’Eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

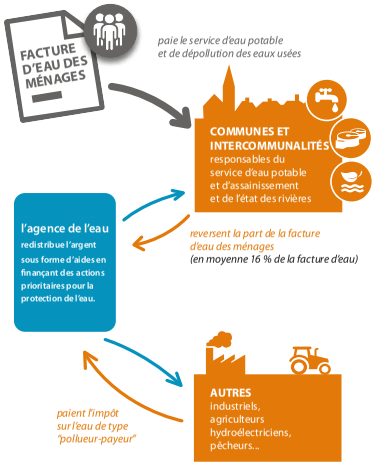

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

- **0,10 €** de redevance de pollution — payé par les éleveurs concernés
- **2,00 €** de redevance de pollution — payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **65,90 €** de redevance de pollution domestique — payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **11,05 €** de redevance de pollutions diffuses — payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 €** de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021
- **1,75 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique — payé par les pêcheurs et les chasseurs
- **2,50 €** de redevance de prélèvement — payés par les irrigants
- **4,20 €** de redevance de prélèvement — payés par les activités économiques
- **12,50 €** de redevance de prélèvement — payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

- **5,50 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau
- **7,30 €** pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)*
- **34,40 €** aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
- **9,40 €** aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture
- **100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021
- **19,90 €** aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
- **5,90 €** aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau
- **0,7 €** pour la coopération décentralisée
- **16,90 €** principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

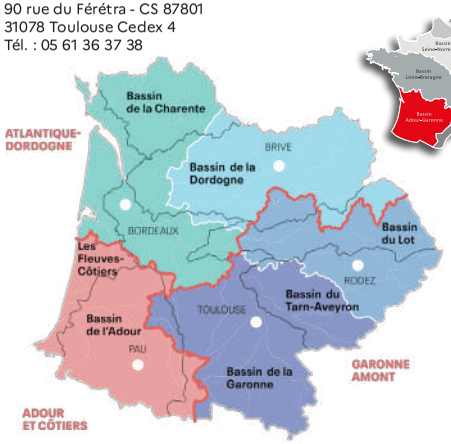

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

- communication...

près de 60 Millions d'euros.
...poursuit son action en soutenant ...
...mesures associé.
Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.

www.eau-grandsudouest.fr

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site **enimmersion-eau.fr**

Glossaire

AEAG	L'**Agence de l'Eau Adour-Garonne** est l'une des six agences françaises chargées de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques. En tant qu'établissement public du ministère chargé du développement durable, elle a pour mission de contribuer à la réduction de toutes les pollutions de l'eau et de protéger les ressources. Elle exerce ses missions sur le territoire du bassin versant Adour-Garonne.
ARS	L'**Agence Régionale de la Santé** met en œuvre, dans chaque région, la politique de santé publique en liaison avec les services chargés de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile. Elle assure notamment le suivi sanitaire de l'eau potable mis en distribution.
BO	Un **Bassin d'Orage** a pour mission de recueillir les eaux drainées par la voirie lors d'un orage, de les stocker temporairement et de réguler les flux dirigés vers la station d'épuration.
CPIE	Le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement** est une association cogestionnaire, chargé de la valorisation publique du domaine d'Abbadia aux côtés de la commune d'Hendaye et du département des Pyrénées Atlantiques.
CCSPL	La **Commission Consultative des Services Publics Locaux** est une instance définie par l'article L 1413-1 du CGCT, obligatoirement créée pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Elle est consultée sur les projets de délégation de service public, de création de régies dotées de l'autonomie financière ou de partenariat.
CEREMA	Le **Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement** est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des politiques publiques d'aménagement et de transport.
BRGM	Le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières** est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche, du ministre chargé des mines et du ministre chargé de l'environnement. Il a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol et le sous-sol et de mener des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel dans ce domaine.
DBO_5	La **Demande Biologique en Oxygène** est une unité de mesure de la quantité de matière organique biodégradable contenue dans une eau. Elle est exprimée en milligramme d'oxygène. Elle correspond à la consommation d'oxygène nécessaire à la dégradation de la matière organique contenue dans un litre d'eau pendant cinq jours.
DCO	La **Demande Chimique en Oxygène** est une unité de mesure de la quantité de toute la matière organique contenue dans une eau. Cette donnée est donc utilisée pour assurer un meilleur suivi de la performance des stations de traitement des eaux usées.
DDTM	La **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** met en œuvre dans le département des Pyrénées-Atlantiques les orientations de l'État relatives au développement et à l'équilibre des territoires. Ses services assurent la fonction de Police de l'eau relatives aux systèmes d'assainissement et aux milieux.
DECI	La **Défense Extérieure Contre l'Incendie** se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. L'article L.2213-32 du CGCT crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du maire. A ce titre, celui-ci doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.
DICRIM	Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis. Instauré par le décret 90-918 du 11 octobre 1990 et le code de l'environnement 125-10 et , il appartient de la responsabilité des maires de le rédiger et de le diffuser.
DIG	La **Déclaration d'Intérêt Général** est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence.
DO	Le **Déversoir d'Orage** est un ouvrage de délestage du réseau pour évacuer les sur-volumes d'eau par surverse vers le milieu nature en temps d'orage et de fortes pluies.
DOCOB	Le **DOCument d'OBjectifs** est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale.
DSP	La **Délégation de Service Public** est un contrat administratif qui permet à une personne morale de droit public de confier à un délégataire, personne publique ou privée, la gestion d'un service public dont elle a normalement la responsabilité (article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales). Le délégataire est rémunéré par l'exploitation du service public dont il a la charge et non pas par un prix versé l'administration comme dans les marchés publics.
DUP	La **Déclaration d'Utilité Publique** est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur un terrain privé pour cause d'utilité publique. Cette opération peut avoir lieu à l'issue d'une enquête d'utilité publique.
DREAL	La **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** est un service régional de l'Etat qui met en œuvre et coordonne les politiques publiques des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Ses missions portent sur le contrôle et la sécurité des activités industrielles, de la prévention des pollutions, du bruit, des risques naturels et technologiques et des risques liés à l'environnement. Elles interviennent également sur le logement notamment dans la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine.
EH	L'**Équivalent-Habitant**, est une notion utilisée en assainissement, notamment pour quantifier la pollution potentiellement émise dans un système d'assainissement et la capacité des stations d'épuration. Une directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent habitant comme étant « la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.
ERU	Les **Eaux Résiduaires Urbaines** désignent les eaux usées provenant des activités domestiques normales telles que les eaux fécales, de nettoyage, de cuisine, d'hygiène, etc. La directive européenne du 21 mai 1991, dite directive ERU, impose aux agglomérations d'être équipées d'un système de collecte et d'un système de traitement de ces eaux avant leur rejet dans le milieu naturel.

ERI	Les **Eaux Résiduaires Industrielles** désignent les eaux usées provenant des activités industrielles. En plus de matières organiques, azotées ou phosphorées, elles peuvent également contenir des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques, des hydrocarbures. Certaines d'entre elles font l'objet d'un prétraitement de la part des industriels avant d'être rejetées dans les réseaux de collecte.
ICP	L'**Indice de Connaissance et de gestion Patrimoniale** des réseaux (codifié par le SISPEA P103.2 pour l'eau potable et P202.2B en assainissement) évalue sur une échelle de 0 à 120 : le niveau de connaissance du réseau et des branchements, mais aussi l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'eau potable.
IFREMER	Établissement public à caractère industriel et commercial, il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), de la Transition écologique et solidaire (MTES), de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). En tant qu'institut de recherche intégré en sciences marines, il contribue au système de recherche et d'innovation national, ainsi qu'à l'espace européen de la recherche.
ILC	L'**Indice Linéaire de Consommation** est égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service (volume autorisé), augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres.
IMOANC	L'**Indice de Mise en Œuvre de l'Assainissement Non Collectif** (codifié par le SISPEA D302.0) évalue sur une échelle de 0 à 140 la mise en œuvre des éléments obligatoires attendus par le service public (100 points) et des prestations facultatives (40 points).
IPR	L'**Indice de Protection de la Ressource** (codifié par le SISPEA P108.3) est un pourcentage composé à 80 % de l'analyse de l'Agence régionale de Santé (ARS) et 20 % des analyses de la Communauté Pays Basque. Il traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.
GEMAPI	La **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** est une compétence créée par la loi du 27 janvier 2014 afin de clarifier l'exercice de missions existantes – souvent dispersées. Elle est confiée sur chaque territoire à un niveau de collectivité bien identifié, de taille suffisante et disposant des ressources permettant d'en assumer la charge.
GEPU	La **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** est une compétence encadrée par l'article L 2226-1 du CGCT définissant son périmètre à « la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ».
GIS littoral basque	Le **Groupement d'Intérêt Scientifique** littoral basque est un outil partenarial et transfrontalier engageant des projets de recherche dans les domaines des risques côtiers, de la qualité de l'eau, de la gestion des macro-déchets et de la préservation de la biodiversité.
LEMA	La **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** promulguée le 30 décembre 2006 a apporté deux avancées conceptuelles majeures : la reconnaissance du droit à l'eau pour tous et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.
LPO	La **Ligue pour la Protection des Oiseaux** est une association reconnue d'intérêt publique par décret du 03/07/1986 ayant pour objet « d'agir et de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité ».
MES	Les **Matières En Suspension** désignent une mesure physique déterminant la quantité de matières (exprimée en poids sec) contenues dans l'eau et retenues par un filtre de porosité donnée (ou séparées de l'eau dans des conditions de centrifugation données). Plus simplement, elles correspondent à l'ensemble des matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes en suspension dans un liquide.
OFB	L'**Office Français de la Biodiversité** est un établissement public à caractère administratif, dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation.
PAPI	Le **Plan d'Actions de Prévention des Inondations** définit de façon contractuelle entre l'État et les collectivités, la mise en œuvre à l'échelle du bassin de risque des ambitions de protection prévue dans le SLGRI.
PFAC	La **Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif** est une redevance non fiscale destinée au financement des projets en matière d'assainissement collectif, s'appliquant aux constructions neuves, aux extensions générant des eaux usées supplémentaires.
PGRI	Le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation** pris par arrêté du préfet coordonnateur de bassin définit les grands objectifs à décliner dans les stratégies locales. Il répond aux articles L 566-7 et R566-10 à 13 du code de l'environnement.
PLU (i)	Le **Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)** est un document de planification d'échelle communale ou intercommunale, qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Ces conditions peuvent notamment contribuer à la gestion économe des sols et à la réduction de leur artificialisation.
PPRL	Le **Plan de Prévention des Risques Littoraux** est un document réalisé à l'initiative du Préfet. Soumis à enquête publique, il vaut servitude d'utilité publique.
RPQS	Le **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service** est un document public réglementaire qui répond à une exigence de transparence interne et externe pour les usagers. Il informe de la bonne gestion du service, notamment des services publics et industriels d'eau potable et d'assainissement.
RSDE	Le programme sur les rejets de substances dangereuses dans l'eau s'inscrit dans la directive cadre sur l'eau de 2000 visant réduire les émissions de ces substances. Les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH entrent dans ce dispositif de suivi.
SAGE	Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** constitue un outil privilégié pour répondre localement aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau et travailler à l'échelle d'un sous-bassin en vue d'une gestion équilibrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Il est issu d'une initiative locale et élaboré de manière collective.
SANDRE	Le **Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau** est un service national qui a pour mission d'établir et de mettre à disposition les référentiels des données sur l'eau. Il définit notamment les formats type de données d'eau et d'assainissement, ce qui permet de mieux partager et analyser les informations collectées dans ce domaine.

SCoT	Le **Schéma de Cohérence Territoriale** est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.
SDAGE	Le **Schéma Directeur de l'Aménagement et la Gestion de l'Eau** est un outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Pour chacun des 6 grands bassins du territoire national, un comité de bassin (CB) pilote son élaboration. Le SDAGE est accompagné du Programme de Mesures (PDM) qui décline à l'échelle des bassins versants de gestion, les mesures génériques à mettre en place pour atteindre le bon état des masses d'eau. Le SDAGE et le PDM associé sont établis pour une durée de 6 ans.
SIG	Le **Système d'Information Géographique** est un outil informatique permettant de représenter et d'analyser tous les types de données spatiales et géographiques.
SISPEA	Le **Système d'Information des Systèmes Publics d'Eau et d'Assainissement** est une plateforme ouverte de données. Les collectivités doivent la renseigner de manière obligatoire. Les données des prix de l'eau et de performances sont ainsi calculées annuellement. Chaque indicateur y est défini de manière exhaustive.
SLGRI	La **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation** permet de fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations sur chaque territoire à risques important d'inondation (TRI) en déclinaison du cadre fixé par le plan de gestion du risque inondation (PGRI).
SLGRL	La **Stratégie Locale de Gestion des Risques Littoraux** permet de fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des aléas d'érosion (recul du trait de côte) et de submersion marine.
SPIC	Le **Service Public Industriel et Commercial** est une forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire. Ses ressources proviennent principalement de recettes issues en proportion du service rendu. L'article L.2224-11 du CGCT dispose que : « Les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. »
STEP	Une **Station d'Épuration** des eaux usées reçoit et traite les eaux usées des habitants et des industriels raccordés au réseau d'assainissement ainsi que les eaux pluviales (pour les réseaux non séparatifs). Elle rejette dans le milieu naturel une eau épurée, conforme aux valeurs limites définies par arrêté préfectoral.

Novembre 2022 - Publication réalisée par la Communauté Pays basque
Imprimée en 350 exemplaires

Mise en page : Redbox Communication

Crédits Illustrations : Fonctionnement du bassin versant, des réseaux d'assainissement, des digues et barrages – Studio Haëlle

Pictogrammes et figures : Redbox Communication (figures 2 et 5 à partir des schémas créés par Studio Mickaël Barret)

Photos : Communauté Pays Basque, Observatoire de la Côte Aquitaine, Com'by AVM, 2020, Rivages Pro Tech SUEZ, Comedia, Groupe Keran - CABINET VALADIE / SCE, Freepik, Pixabay

Pays Basque
Euskal Herria

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
–
HIRIGUNE
ELKARGOA

@communautePB | communaute-paysbasque.fr